



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2013–2014

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE)**

Volume 2b



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2013–2014

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE)**

Volume 2b

TABLE DES MATIÈRES

Volume 2b

	Page
Généralités	
Ministère responsable pour les agences gouvernementales	ii
Guide d'interprétation des comptes publics	iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – suite

Ornge.....	31 mars 2014.....	1-1
Portefeuille immobilier général.....	31 mars 2014.....	1-27
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre	31 mars 2014.....	1-43
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2014.....	1-59
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2014.....	1-77
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain	31 mars 2014.....	1-95
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair	31 mars 2014.....	1-113
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant.....	31 mars 2014.....	1-129
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton.....	31 mars 2014.....	1-145
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est	31 mars 2014.....	1-163
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2014.....	1-179
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka.....	31 mars 2014.....	1-195
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est	31 mars 2014.....	1-211
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest.....	31 mars 2014.....	1-231
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre	31 mars 2014.....	1-249
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington.....	31 mars 2014.....	1-275
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2013.....	1-293
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-295
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)	31 mars 2014.....	1-309
Société du Centre des Congrès d'Ottawa	31 mars 2014.....	1-327
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto.....	31 mars 2014.....	1-343
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2014.....	1-365
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2014.....	1-379
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	31 mars 2014.....	1-395
Société ontarienne de financement de la croissance.....	31 mars 2014.....	1-405
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.....	31 mars 2014.....	1-425
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).....	31 mars 2014.....	1-437

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
AgriCorp
Commission des courses de l'Ontario
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2013-2014 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le volume 2 contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)



5310 Explorer Drive
Mississauga, Ontario
Canada L4W 5H8

1 800 251 6543
647 428 2005 tel
647 428 2005 fax

Ornge

18 juin 2014

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ornge relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 18 juin 2014.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaires dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Généralement, le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société Ernst & Young LLP (« E&Y ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2014. La responsabilité d'E&Y est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2014, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 18 juin 2014 décrit l'étendue de la vérification d'E&Y et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

Dr. Andrew McCallum

Président-directeur général

Dan Wright

Directeur financier

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Ornge

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'**Ornge**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014 et les états consolidés des résultats et des variations du déficit net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'**Ornge** au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Toronto, Canada
Le 18 juin 2014

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

ORNGE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 mars

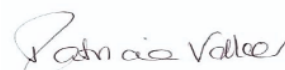
	2014	2013
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 382 \$	17 112 \$
Débiteurs	2 987	1 886
Charges payées d'avance et dépôts	1 775	2 814
Stocks (note 4)	3 104	2 327
Remboursement d'impôt	(0)	-
Actifs destinés à la vente (note 6)	-	22 454
Instruments financiers dérivés (note 13)	258	204
	18 506	46 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (note 3)	360	478
Immobilisations, montant net (note 5)	201 013	214 758
	219 879	262 033
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Prêt à court terme (note 7)	- \$	18 941 \$
Créditeurs et charges à payer (note 12)	19 767	19 317
Avantages sociaux futurs (note 8)	850	766
Apports reportés (note 9)	91	201
Obligation au titre d'un contrat de location-acquisition – à court terme (note 11)	-	477
Instruments financiers dérivés (note 13)	20	16
Tranche à moins d'un an des obligations à rembourser (note 12)	7 157	6 764
	27 885	46 482
Obligations à rembourser (note 12)	278 987	285 991
Apports reportés (note 9)	97	105
Tranche à long terme de l'obligation au titre d'un contrat de location-acquisition (note 11)	-	3 171
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 10)	320	709
	307 289	336 458
Engagements et éventualités (notes 15 et 16)		
DÉFICIT NET		
Déficit net non affecté	(87 647)	(75 035)
Gains et pertes de réévaluation cumulés	237	610
	(87 410)	(74 425)
	219 879 \$	262 033 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil,



Ian W. Delaney



Patricia Volker

ORNGE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 mars

2014

2013

Produits

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

Programme de transport médical

141 484 \$

138 384 \$

Programmes spécialement financés (note 14)

13 815

13 851

Autres produits

4 660

1 211

Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations

(note 10)

493

884

160 452

154 330

Charges

Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre (note 17)

62 870

65 266

Charges liées au transporteur et à la flotte

50 180

45 853

Fournitures, installations et autres

12 944

15 354

Amortissement des immobilisations

11 664

13 758

Programmes spécialement financés (note 14)

13 815

13 851

Perte sur sortie d'immobilisations

668

764

Intérêts

17 616

18 037

Perte de valeur des immobilisations (note 5)

3 484

11 347

173 241

184 230

Déficit des produits sur les charges avant impôts sur le revenu

(12,789)

(29 900)

Provision pour impôts (recouvrement)

(177)

200

Déficit des produits sur les charges

(12 612)

(30 100)

Déficit net non affecté au début de l'exercice

(75 035)

(44 935)

Déficit net non affecté à la fin de l'exercice

(87 647) \$

(75 035) \$

Voir les notes ci-jointes.

ORNGE**ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION****(en milliers de dollars canadiens)****Exercices clos les 31 mars**

	2014	2013
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	610 \$	278 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux :		
Dérivés (<i>note 13</i>)	403	(276)
Change	-	422
Montants reclassés à l'état des résultats :		
Dérivés (<i>note 13</i>)	(354)	186
Change	(422)	-
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s, montant net, de l'exercice	(373)	332
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	237 \$	610 \$

Voir les notes ci-jointes.

ORNGE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 mars

	2014	2013
Activités d'exploitation		
Déficit des produits sur les charges	(12 612) \$	(30 100) \$
<i>Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie</i>		
Amortissement – immobilisations	11 664	13 758
Amortissement – coût de transaction	153	149
Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations (note 10)	(493)	(884)
Perte sur sortie d'immobilisations	668	764
Perte de valeur des immobilisations (note 5)	3 484	11 070
Charges d'intérêts	728	821
	3 592	(4 422)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 18)	(423)	396
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	119	4 018
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	3 288	(8)
Activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations	20 233	-
Paiement de résiliation net du contrat de location de Hamilton (note 11)	(600)	-
Acquisition d'immobilisations	(3 777)	(3 344)
Trésorerie liée aux activités d'investissement	15 856	(3 344)
Activités de financement		
Produit tiré (remboursement) du prêt à court terme	(18 941)	8 491
Remboursement sur l'obligation au titre d'un contrat de location-acquisition	(273)	(459)
Remboursement sur le capital d'une obligation	(6 764)	(3 285)
Réception de l'apport reporté relatif aux immobilisations	104	270
Trésorerie liée aux activités de financement	(25 874)	5 017
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(6 730)	1 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17 112	15 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 382 \$	17 112 \$

Voir les notes ci-jointes.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

1. BUT DE L'ORGANISATION

Ornge, y compris ses filiales en propriété exclusive consolidées [l'« organisation »], mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre de soins critiques et de l'autorisation des transferts entre installations des patients dans la province. Les filiales en propriété exclusive de l'organisation sont Ornge, Ornge Issuer Trust [la « fiducie »], Ornge Global Air Inc., 7506406 Canada Inc., Ornge Corporate Services Inc., Ornge Foundation, Ornge Global Real Estate Inc. et Ornge Real Estate Inc.

Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la « Loi »] et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, la fiducie a été constituée en entité ad hoc en vertu du régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. L'organisation est l'unique bénéficiaire de la fiducie. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, la fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire de la fiducie.

Ornge Global Air Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (fédérale). L'entité a fourni des services de transport par aéronef à voilure tournante et à voilure fixe pour le compte de l'organisation depuis 2009. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, Ornge Air est assujettie à l'impôt sur le revenu.

7506406 Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive d'Ornge Air et détient le certificat d'exploitation des services de transport par aéronef à voilure tournante dans la province d'Ontario. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, 7506406 Canada Inc. est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Corporate Services Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est présentement inactive.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré, actuellement inactif.

Ornge Global Real Estate Inc. [« OGRE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est le propriétaire inscrit du bâtiment du siège social de l'organisation. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, OGRE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Real Estate Inc. [« ORE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité loue le bâtiment du siège social auprès d'OGRE et le sous-loue à Ornge. Conformément à la Loi et au Règlement de l'impôt sur le revenu, ORE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

J Smarts était une entité à but non lucratif constituée aux fins de promouvoir de bonnes pratiques en matière de sécurité et la prévention du risque chez les jeunes qui pratiquent des sports et des loisirs. L'organisation était l'unique membre de l'entité. Le 1^{er} novembre 2013, J Smarts a été dissoute par suite d'une restructuration organisationnelle.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada pour le secteur public* qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principales conventions comptables résumées ci-dessous :

a) Périmètre de consolidation

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités des filiales en propriété exclusive [note 1]. Les transactions et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les placements dans des titres très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et dont la durée initiale jusqu'à l'échéance est de moins de 90 jours.

c) Instruments financiers autres que des instruments dérivés

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) juste valeur ou ii) coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Prêt à court terme	Coût après amortissement
Obligation au titre d'un contrat de location-acquisition	Coût après amortissement
Obligations à rembourser	Coût après amortissement

Les instruments financiers qui sont évalués au coût après amortissement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces montants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et évalués par la suite au coût après amortissement. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux éléments classés dans la catégorie coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif, puis sont comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

d) Stocks

Les stocks de l'organisation comprennent les fournitures médicales et les pièces d'aéronef. Ils sont tous consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente. Les fournitures médicales et les pièces d'aéronef sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement. Les pièces d'aéronef dont la valeur est inférieure à 200 \$ sont passées en charges au fur et à mesure.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en tenant compte de leur valeur résiduelle estimée, sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments	10 à 40 ans
Matériel et véhicules	3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Cellules d'aéronefs	10 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	10 à 20 ans
Produits avioniques	5 à 10 ans
Pièces de rechange d'aéronefs	10 à 30 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Les immobilisations en cours de construction se composent des paiements proportionnels pour les immobilisations construites pour le compte de l'organisation. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

Lors de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'actif sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'actif a été sorti ou abandonné.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Les actifs sont classés comme destinés à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisation évalue les actifs destinés à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

f) Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les fonds utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont capitalisés pendant les périodes précédant les dates auxquelles les actifs sont disponibles. Les intérêts attribués aux paiements proportionnels et aux écarts de change connexes sur les montants en monnaie étrangère versés en acompte pour les aéronefs et d'autres immobilisations importantes en cours de construction sont capitalisés et ajoutés au coût de l'actif connexe.

g) Entretien et réparations

L'organisation a conclu un contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des moteurs d'aéronef à voilure fixe. Les coûts d'entretien sont passés en charges sur la base du taux horaire contractuel, multiplié par les heures de vol réelles.

Les travaux d'entretien non visés par le contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol, la maintenance des lignes, les réparations courantes et les grands travaux d'entretien sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont effectués.

h) Instruments financiers dérivés

L'organisation conclut des contrats de couverture du carburant pour gérer son risque lié au prix des produits de base à des fins de planification et de gestion des risques. L'organisation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Ces dérivés sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de perte (gain) sur dérivés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment précis, en fonction de l'information pertinente sur le marché concernant les instruments financiers.

Dans la période considérée où ces instruments dérivés sont décomptabilisés, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux dérivés fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

i) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. La majeure partie des produits de l'organisation provient du gouvernement de l'Ontario aux termes de son contrat de service avec l'organisation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir pourvu que le montant à recevoir puisse être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les apports affectés d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

Les autres produits proviennent des transferts d'organes et des facturations pour services non assurés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis et lorsque les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de dons comprennent les dons non affectés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés, qui sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

j] Conversion de change

Les actifs et les passifs monétaires de l'organisation libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au taux de change mensuel moyen.

Les gains ou pertes de change survenant avant le règlement sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains ou pertes de change évalués par rapport au taux de change à la date de comptabilisation initiale de l'élément sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

k] Régimes d'avantages sociaux

Certains employés à temps plein de l'organisation sont membres du Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario [le « régime »], qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation des cotisations déterminées est appliquée au régime, selon les normes relatives aux régimes interentreprises. Les charges de retraite sont passées en charges en fonction des besoins de capitalisation prévus au régime [note 17].

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, les cotisations requises par l'organisation sont comptabilisées au fur et à mesure.

l] Avantages sociaux futurs

L'organisation offre des programmes de congés de maladie acquis aux groupes d'employés affectés aux aéronefs à voilure tournante, au personnel paramédical et au centre de contrôle des opérations. L'organisation comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services à l'organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé est admissible aux indemnités [généralement la date d'embauche] à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe des programmes de congés de maladie pour les pilotes d'aéronefs à voilure fixe et les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent, ou ne peuvent être reportés au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation [le congé de maladie] de l'organisation se produit.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

m] Imputation des charges

L'organisation participe au programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques. Les coûts de ce programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et d'autres charges liées directement à la gestion du programme. L'organisation assume également certains frais de soutien généraux partagés qui concernent l'administration de l'organisation et du programme.

L'organisation impute certains de ses frais de soutien généraux en établissant une base appropriée d'imputation des charges pour chaque poste et applique cette base de manière uniforme à chaque exercice.

n] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers consolidés et des montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Il est nécessaire de faire des estimations importantes quant aux durées de vie utile des immobilisations, au choix d'une méthode appropriée d'amortissement des immobilisations, à l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs, à l'évaluation des dérivés et aux hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Le montant des produits provenant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée [« MSSLD »] requiert diverses estimations. Ornge a conclu avec le MSSLD des ententes de responsabilité établissant les droits et les obligations des deux parties relativement au financement fourni à Ornge par le MSSLD.

Ces ententes prévoient certaines normes et obligations de performance qui définissent des résultats acceptables pour l'organisation à différents égards.

Si l'organisation ne respecte pas ses normes ou obligations de performance, le MSSLD est en droit d'ajuster le financement qui lui est versé. Le MSSLD n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le MSSLD pour l'exercice peut être augmenté ou diminué après la fin de l'exercice. Le montant des produits comptabilisé dans les présents états financiers consolidés repose sur les meilleures estimations par la direction des sommes gagnées au cours de l'exercice.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent les éléments suivants :

	2014 \$	2013 \$
Réservé pour :		
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada [le « fiduciaire »] pour		
une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 \$	172	172
Achat d'immobilisations défini par les donateurs extérieurs [note 9]	188	306
	360	478

4. STOCKS

Les stocks comprennent les éléments suivants :

	2014 \$	2013 \$
Fournitures médicales	1 022	1 007
Articles consommables	2 082	1 320
	3 104	2 327

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se présentent comme suit :

	2014		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	3 243	—	3 243
Bâtiments	21 345	5 232	16 113
Matériel et véhicules	12 215	9 317	2 898
Matériel informatique et logiciels	4 138	2 830	1 308
Cellules d'aéronefs	156 306	19 653	136 653
Moteurs d'aéronefs	41 961	6 568	35 393
Produits avioniques	5 443	3 539	1 904
Pièces de rechange d'aéronefs	1 484	151	1 333
Améliorations locatives	660	595	65
Immobilisations en cours de construction	2 103	—	2 103
	248 898	47 885	201 013

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	3 243	—	3 243
Bâtiments	24 176	4 772	19 404
Matériel et véhicules	11 775	7 619	4 156
Matériel informatique et logiciels	3 240	2 001	1 239
Cellules d'aéronefs	157 029	14 039	142 990
Moteurs d'aéronefs	42 254	4 591	37 663
Produits avioniques	5 485	2 433	3 052
Pièces de rechange d'aéronefs	875	52	823
Améliorations locatives	662	577	85
Immobilisations en cours de construction	2 103	—	2 103
	250 842	36 084	214 758

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une perte de valeur de 3 484 \$ [11 347 \$ en 2013], dont des montants de 3 434 \$ [6 282 \$ en 2013] pour les cellules d'aéronefs, les moteurs d'aéronefs et les produits avioniques, de 50 \$ [néant en 2013] pour le matériel et les véhicules et de néant [5 065 \$ en 2013] pour les bâtiments. L'organisation a aussi résilié le contrat de location de Hamilton [note 11].

6. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente se composent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Bâtiment	—	638
Cellules d'aéronefs, moteurs d'aéronefs, produits avioniques	—	21 816
	—	22 454

En mai 2013, la vente de deux hélicoptères AW139, classés comme actifs destinés à la vente au 31 mars 2013, a été conclue. Le produit brut tiré de la vente s'est élevé à 20 494 \$ pour les deux aéronefs. Aucune perte sur la sortie n'a été comptabilisée du fait de la vente en raison de la comptabilisation d'une perte de valeur des immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 [note 5].

En juin 2013, la vente du hangar d'Oshawa, classé comme actif destiné à la vente au 31 mars 2013, a été conclue. Le produit net de la vente s'est élevé à 638 \$.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

7. PRÊT À COURT TERME

Le 15 décembre 2010, l'organisation a conclu une facilité de crédit à court terme non garantie de 60 000 \$ pour financer ses besoins généraux. Les emprunts sur la facilité peuvent être faits sur une composante renouvelable et une composante de crédit-relais. Les emprunts sur la composante renouvelable sont plafonnés à 50 000 \$ et ceux sur la composante de crédit-relais sont plafonnés à 10 000 \$. Les emprunts faits sur la composante renouvelable sont sous la forme d'acceptations bancaires, de billets équivalant à des acceptations bancaires et de lettres de crédit. Un découvert bancaire est autorisé pour la composante de crédit-relais.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le prêt à court terme a été remboursé et le solde de l'encours au 31 mars 2014 est de néant [18 941 \$ en 2013].

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit. L'organisation se conforme aux clauses restrictives au 31 mars 2014.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisation accorde aux employés de certains groupes un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu dans leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs dans la mesure où la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'exercice en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

Tous les calculs et autres informations à fournir se fondent sur le 31 mars 2014 comme date d'évaluation aux fins comptables. La plus récente date d'évaluation actuarielle aux fins comptables du régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas est le 31 mars 2014.

a) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

	2014 \$	2013 \$
Obligations au titre des prestations futures constituées	936	773
Perte actuarielle non amortie à la fin de l'exercice	(86)	(7)
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	850	766

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

b) Charges au titre des avantages sociaux futurs

	2014 \$	2013 \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	508	475
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	14	13
Charges au titre des avantages sociaux futurs	<u>522</u>	<u>488</u>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, des prestations d'un montant de 444 \$ [422 \$ en 2013] ont été versées.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont présentées ci-dessous :

	31 mars 2014 %	31 mars 2013 %
Taux d'actualisation	<u>3,50</u>	<u>3,25</u>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les charges de l'organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont présentées ci-dessous :

	2014 %	2013 %
Taux d'actualisation	3,25	3,50
Augmentation des salaires	<u>3,50</u>	<u>3,50</u>

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les fonds affectés d'origine externe reçus pour diverses fins. Les apports reportés seront comptabilisés à titre de produits à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net lorsque les dépenses applicables auront été engagées.

	2014 \$	2013 \$
Solde au début de l'exercice	306	665
Plus les apports relatifs aux services d'ambulance terrestre de soins critiques [note 14]	13 801	13 801
Moins le montant réalisé	<u>13 919</u>	<u>14 160</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>188</u>	<u>306</u>

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

10. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés relatifs aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations. Les apports sont amortis sur les durées de vie des actifs connexes. Les variations du solde des apports reportés relatifs aux immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2014 se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Apports reportés relatifs aux immobilisations au début de l'exercice	709	1 323
Plus les apports reçus pour l'achat d'immobilisations	104	270
Moins l'amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	493	884
Apports reportés relatifs aux immobilisations à la fin de l'exercice	320	709

11. OBLIGATION AU TITRE D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Le 14 octobre 2010, l'organisation a conclu un contrat portant sur la location d'un bâtiment et de certains terrains connexes. Le contrat de location relatif au bâtiment est traité comme s'il s'agissait d'une location-acquisition.

Le 31 octobre 2013, l'organisation a résilié le contrat de location du bâtiment et de certains terrains connexes. L'organisation a versé au propriétaire un montant au comptant de 600 \$, qui inclut des frais de résiliation de 1 400 \$, déduction faite de 800 \$ payés par le propriétaire pour l'achat du droit, du titre et de la participation dans les améliorations locatives des immobilisations visées par le contrat de location-acquisition. Le coût de 3 055 \$ et l'amortissement cumulé de 766 \$ ont été inclus dans la vente par l'organisation et celle-ci a comptabilisé un gain à la vente des immobilisations de 486 \$.

12. OBLIGATIONS À REMBOURSER

	2014	2013
	\$	\$
Débeture non garantie, série A a]	265 133	271 803
Obligation hypothécaire de premier rang, série A b]	23 598	23 692
	288 731	295 495
Moins les coûts de transaction non amortis	2 587	2 740
	286 144	292 755
Moins la tranche à moins d'un an des obligations à rembourser	7 157	6 764
Tranche à long terme des obligations à rembourser	278 987	285 991

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

Les remboursements sur le capital au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	\$
2015	7 157
2016	7 607
2017	8 230
2018	8 707
2019	9 213
Par la suite	247 817
	<u>288 731</u>

Au 31 mars 2014, des intérêts courus de 4 589 \$ [4 704 \$ en 2013] étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer.

- a] Le 11 juin 2009, l'organisation a émis une débenture non garantie de série A [la « débenture »] d'un montant de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de l'infrastructure connexe, et pour ses besoins généraux. L'intérêt sur la débenture, au taux de 5,73 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année. Jusqu'au 11 juin 2012, l'organisation a versé des intérêts seulement [aucun remboursement de capital] sur la débenture en circulation. Du 11 décembre 2012 jusqu'à l'échéance, l'organisation versera les intérêts et remboursera le capital deux fois par année. La débenture arrive à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 2 549 \$. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de la débenture et sont amortis sur la durée de vie de la débenture selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur marchande de la débenture au 31 mars 2014 était de 289 146 \$ [310 794 \$ en 2013]. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 4,71 % [4,22 % en 2013]. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débenture.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à la débenture. Au cours de l'exercice, l'organisation a respecté ces clauses.

- b] Le 31 janvier 2011, l'organisation a émis une obligation de premier rang, série A [l'« obligation »] d'un montant de 23 877 \$ aux fins du financement du bâtiment du siège social. L'intérêt sur l'obligation, au taux de 5,60 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et les paiements d'intérêts devront être faits en versements égaux tous les mois. La date d'échéance de l'obligation est le 31 janvier 2036. Une hypothèque et une sûreté réelle couvrant le bâtiment du siège social de l'organisation, les terrains et aménagements connexes d'une valeur comptable de 17 257 \$ et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 684 \$. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

L'organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps, avant son échéance, à un prix fondé sur le montant du capital en cours, plus une prime complémentaire, ainsi que les intérêts courus et impayés.

La juste valeur marchande de l'obligation au 31 mars 2014 était de 25 239 \$ [27 192 \$ en 2013]. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 4,86 % [4,22 % en 2013]. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de l'obligation.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. L'une des clauses que l'organisation doit satisfaire est la préparation d'états financiers consolidés audités de l'organisation et d'états financiers distincts d'OGRE, à soumettre au fiduciaire et à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie [« Canada Vie »], détenteur de l'obligation. Canada Vie a convenu par écrit de renoncer à la conformité à l'obligation de soumettre les états financiers audités d'OGRE pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'organisation si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Il est lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions et aux contrats de couverture du carburant de l'organisation.

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. L'exposition maximum au risque de crédit au 31 mars 2014 était comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 382	17 112
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	360	478
Débiteurs	2 987	1 886
Instruments financiers dérivés, montant net	238	188
	13 967	19 664

L'organisation minimise son exposition au risque lié aux actifs financiers en investissant seulement dans des produits qui sont très liquides et en concluant des ententes uniquement avec de grandes institutions financières ayant une bonne cote de crédit.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

b) Risque d'illiquidité

L'organisation reçoit une partie importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario. L'organisation est liée par l'entente de performance conclue avec le MSSLD. Le MSSLD fournit des fonds à l'organisation pour la prestation de services, comme le stipule l'entente de performance. L'organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services décrits dans son mandat, en vertu de l'entente de performance.

Pour gérer le risque d'illiquidité, l'organisation assure une solide gestion des liquidités disponibles. L'organisation dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie [note 7] qu'elle utilise lorsque le financement gouvernemental ne suffit pas à couvrir ses dépenses d'exploitation. Sous la surveillance de la direction, l'organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités compte tenu des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

c) Risque de change

L'organisation est exposée au risque de change du fait de ses achats et de ses garanties libellés en dollars américains. Les variations du taux de change applicable peuvent avoir une incidence sur le bénéfice et sur les créditeurs et charges à payer.

Au 31 mars 2014, l'organisation avait les soldes suivants libellés dans une monnaie étrangère :

	2014	2013
	\$ US	\$ US
Créditeurs et charges à payer	2 304	1 669

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain aurait une incidence de 23 \$ sur le déficit net non affecté et les gains et pertes de réévaluation cumulés.

d) Risque de taux d'intérêt

L'organisation gère son risque de taux d'intérêt afin de le maintenir à l'intérieur de paramètres acceptables.

	2014	2013
	\$	\$
Instruments à taux variable		
Prêt à court terme	—	18 941

Comme l'organisation a remboursé la facilité de prêt après la fin de l'exercice, la direction a conclu qu'il n'y avait pas de risque de taux d'intérêt lié à cet instrument.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme de l'organisation aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût après amortissement et à un taux d'intérêt fixe.

e) Risque lié aux prix des produits de base

L'organisation a besoin d'importantes quantités de carburant aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés aux variations du prix du marché du carburant aviation. Le prix du carburant aviation est sensible, notamment, au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison. Afin de limiter l'incidence de ces risques, l'organisation a conclu des contrats à terme à prix fixe tout au long de l'exercice.

Au 31 mars 2014, l'organisation avait onze contrats à terme [onze en 2013] à prix fixe sur le mazout auprès de grandes banques canadiennes afin de contrebalancer son exposition au risque de prix associé aux achats prévus de carburant aviation au cours des onze prochains mois. La quantité notionnelle de mazout couverte est de 7 952 705 litres [8 235 633 litres en 2013] à un prix d'exercice allant de 0,7985 \$ à 0,8714 \$ par litre [0,7168 \$ à 0,8345 \$ par litre en 2013]. Les contrats à terme à prix fixe n'entraînent pas la livraison effective du mazout, mais sont réglés en espèces afin de compenser l'incidence des variations de prix. Au 31 mars 2014, la juste valeur des contrats à terme à prix fixe représentait un actif de 238 \$ [188 \$ en 2013]. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, un gain réalisé de 354 \$ [une perte réalisée de 186 \$ en 2013] sur des contrats réglés est inclus dans les charges liées au transporteur et à la flotte.

f) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – les prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables [données non observables].

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions que l'organisation détient au 31 mars 2014 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

Les instruments financiers dérivés que l'organisation détient au 31 mars 2014 se classent dans le niveau 2 de la hiérarchie.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

14. IMPUTATION DES CHARGES

Les charges des programmes spécialement financés se composent des coûts directs des programmes et de la part des frais de soutien généraux, comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Coûts directs du programme – services d’ambulance terrestre de soins critiques	12 169	12 328
Part des frais d’administration – services d’ambulance terrestre de soins critiques	1 632	1 473
Divers	14	50
Charges des programmes spécialement financés	13 815	13 851

15. ENGAGEMENTS**a) Engagements d’exploitation**

L’organisation a conclu divers engagements d’exploitation portant sur la fourniture de services dans le cadre de l’exploitation de son système de transport médical. L’organisation est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario.

	\$ CA
Moins de un an	11 962
De un an à cinq ans	12 733
Plus de cinq ans	1 015

b) Engagements à l’égard d’immobilisations

L’organisation a conclu divers engagements à l’égard d’aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante, et de matériel connexe. Ces engagements ont une durée allant de un an à cinq ans et sont libellés en dollars américains.

	\$ US
Moins de un an	179
De un an à cinq ans	1 698
Plus de cinq ans	—

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

c) Lettre de crédit

Au 31 mars 2014, l'organisation avait une lettre de crédit en cours de 272 \$ [272 \$ en 2013] arrivant à échéance en juin 2014.

16. ÉVENTUALITÉS

L'organisation fait l'objet de diverses réclamations réelles et potentielles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des actions ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue finale des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice durant lequel la responsabilité sera établie ou un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

Une action en justice contre l'ancien chef de la direction de l'organisation pour le remboursement d'un prêt de 500 \$ a été intentée au cours de 2012 [note 19], et l'ancien chef de la direction a déposé une demande reconventionnelle d'un montant de 3 000 \$. L'organisation estime avoir des motifs de défense valables face aux allégations du demandeur et entend se défendre vigoureusement. Pour le moment, comme cette procédure judiciaire est toujours en cours, il est impossible d'en prévoir l'issue.

L'organisation a indemnisé ses anciens et actuels administrateurs et dirigeants pour les réclamations et les frais juridiques connexes relatifs à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'organisation.

L'organisation fait l'objet d'enquêtes du MSSLD et de la Police provinciale de l'Ontario. L'organisation n'a comptabilisé aucun passif relativement à ces enquêtes. Aucune certitude ne peut être exprimée pour le moment quant à l'issue définitive de ces enquêtes. Toute perte, le cas échéant, sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un passif sera établi.

L'organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Certains employés à temps plein de l'organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario, qui est un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées, fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'organisation au régime au cours de l'exercice a été de 2 994 \$ et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario, en date du 31 décembre 2013, a présenté des actifs nets disponibles pour des prestations de 51 626 millions de dollars avec des obligations au titre du régime de retraite de 41 478 millions de dollars, entraînant un excédent de 10 148 millions de dollars.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2014

L'organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de 2014, l'organisation a versé à ce régime un montant global de 336 \$ [413 \$ en 2013] qui a été passé en charges.

18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2014 \$	2013 \$
Diminution (augmentation) des débiteurs	(1 101)	497
Diminution des charges payées d'avance et dépôts	1 039	2 060
Augmentation des stocks	(777)	(1 092)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	450	(777)
Augmentation des avantages sociaux futurs	84	67
Diminution des apports reportés	(118)	(359)
	(423)	396

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les débiteurs comprennent un prêt de 500 \$ accordé à l'ancien chef de la direction de l'organisation. Ce débiteur était entièrement provisionné aux 31 mars 2013 et 2014.



MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Le 19 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre de l'Infrastructure

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure (voir la note 1), qui comprennent l'état de la situation financière aux 31 mars 2014 et 2013, ainsi que l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives pour les exercices clos à ces dates.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure aux 31 mars 2014 et 2013, ainsi que de ses résultats, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
 PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 31 mars 2014 et 2013
 (en milliers de dollars)**

	2014	2013 Retraité (note 2)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	197 907 \$	172 562 \$
Créances clients et autres créances (note 4)	117 756	87 409
Montant à recevoir d'Humber River Hospital (note 4)	2 700	-
Créances DMFA	1 391 080	1 419 055
Montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition (note 5)	388 391	395 428
Montants à recevoir d'apparentés (note 6)	37 593	76 125
Créances liées à des projets (note 7)	37 800	22 575
Actifs destinés à la vente (note 8)	2 173	16 125
	2 175 400	2 189 279
Passifs		
Dettes d'exploitation et autres charges à payer	167 762	152 315
Passifs DMFA	1 380 448	1 399 944
Acomptes des clients	780	1 563
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 5)	388 391	395 428
Montants à payer à des apparentés (note 6)	-	24 309
	1 937 381	1 973 559
Actifs financiers nets	238 019	215 720
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	5 796 384	5 291 558
Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	5 445	4 448
	5 801 829	5 296 006
Excédent accumulé	6 039 848 \$	5 511 726 \$
Passifs éventuels (note 10)		
Engagements (note 11)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Exercices clos les 31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

	Exercices clos les 31 mars		
	Budget 2014	Réel 2014	Réel 2013 Retraité (note 2)
Produits			
Loyers (note 6)	801 188 \$	803 539 \$	733 135 \$
Recouvrements de coûts (note 6)	116 872	175 633	134 437
Produit d'intérêts	1 400	1 905	1 659
	919 460	981 077	869 231
Charges d'exploitation			
Installations (note 6)	704 410	744 242	713 205
Coûts recouvrables (note 6)	119 042	174 685	133 284
Coûts de cession des biens immobiliers	6 759	4 983	25 960
Frais généraux et administratifs	2 768	1 948	890
Charges d'intérêts	84 015	82 312	36 140
	916 994	1 008 170	909 479
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 9)	-	20 924	84 235
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente (note 8)	13 274	32 230	34 023
	13 274	53 154	118 258
Excédent d'exploitation avant l'amortissement et la réduction de valeur des immobilisations corporelles	15 740	26 061	78 010
Amortissement des immobilisations corporelles	(204 153)	(205 043)	(164 858)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	(14 320)	(2 987)	(516)
	(218 473)	(208 030)	(165 374)
Déficit	(202 733)	(181 969)	(87 364)
Excédent accumulé au début de l'exercice, selon la présentation antérieure		5 788 241	5 291 152
Changements touchant les méthodes comptables (note 2)		(276 515)	(17 208)
Excédent accumulé au début de l'exercice, retraits		5 511 726	5 273 944
Apports des ministères		805 354	459 930
Apports de Humber River Hospital		10 789	-
Apports d'autres organismes gouvernementaux		6 965	13 743
Distributions à la province d'Ontario		(113 017)	(148 527)
Apports nets		710 091	325 146
Excédent accumulé à la fin de la période		6 039 848 \$	5 511 726 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Exercices clos les 31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

	2014	2013 Retraité (note 2)
Déficit de la période	(181 969) \$	(87 364) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(781 115)	(448 721)
Virement d'immobilisations corporelles dans les actifs destinés à la vente	(11 930)	14 459
Amortissement des immobilisations corporelles	205 043	164 858
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(20 924)	(84 235)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	27 239	113 388
Virement d'immobilisations corporelles	73 874	-
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	2 987	516
	(686 795)	(327 099)
(Diminution) augmentation des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	(997)	20 924
Apports des ministères	805 354	459 930
Apports d'autres organismes gouvernementaux	6 965	13 743
Apports de Humber River Hospital	10 789	-
Distributions à la province d'Ontario	(113 017)	(148 527)
Augmentation des actifs financiers nets	22 299	18 971
Actifs financiers nets au début de la période	215 720	196 749
Actifs financiers nets à la fin de la période	238 019 \$	215 720 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

	2014	2013 Retraité (note 2)
Activités d'exploitation		
Déficit de la période	(181 969) \$	(87 364) \$
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	205 043	164 858
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(20 924)	(84 235)
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	(32 230)	(34 023)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	2 987	516
Variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des créances clients et autres créances	(30 347)	11 170
(Augmentation) des créances clients et autres créances-HRH	(2 700)	-
Diminution (augmentation) des montants à recevoir d'apparentés	38 532	(19 751)
Diminution (augmentation) des créances DMFA	27 975	(160 652)
(Augmentation) des créances liées à des projets	(15 225)	(2 593)
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation et autres charges à payer	15 447	(9 354)
(Diminution) augmentation des passifs DMFA	(19 496)	170 890
(Diminution) augmentation des acomptes des clients	(783)	1 169
(Diminution) des montants à payer à des apparentés	(24 309)	(5 683)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	(997)	20 924
	(38 996)	(34 128)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	27 239	113 388
Acquisition d'immobilisations corporelles	(163 764)	(160 661)
	(136 525)	(47 273)
Activités d'investissement		
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	34 252	35 760
Activités de financement		
Apports des ministères	241 036	185 613
Apports de Humber River Hospital	8 089	-
Distributions à la province d'Ontario	(82 511)	(148 527)
	166 614	37 086
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25 345	(8 555)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	172 562	181 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période	197 907 \$	172 562 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature de l'organisme

Le portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure consiste en certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine, par son droit de substitution de l'Ontario, représentée par le ministre de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Certains actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers.

Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (les « normes comptables pour le secteur public du Canada »).

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor assortis d'échéances inférieures à 90 jours. Ils sont détenus en vue de satisfaire aux engagements en trésorerie à court terme et ne sont pas affectés aux activités d'investissement. Le risque imputable aux variations de la valeur de marché est négligeable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation du coût lié aux immobilisations en cours de construction prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé comme prévu ou occupé.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

Immeubles, immeubles DMFA et actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	de 20 à 40 ans
Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, les terrains de stationnement et un barrage	de 12 à 40 ans

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les locaux loués sont exclus. Les immeubles liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») correspondent à la valeur des projets DMFA achevés et transférés des ministères commanditaires.

Les immobilisations en cours comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle, si celles-ci ne peuvent plus contribuer au niveau prévu de prestations de services offerts par la province et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

Capitalisation des intérêts

Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêts engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2014, le CMPC est de 3,8 % (3,7 % en 2013).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il ne soit utilisé qu'à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés à ce jour sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

Actifs et passifs DMFA

Les créances DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires pour les coûts de construction et les autres coûts engagés par le consortium dans le cadre des projets achevés et des projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et les recouvre à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés qui prévoient le versement d'un acompte lorsque le projet est quasi achevé et des paiements de service mensuels pour le reliquat.

Les coûts de construction des projets DMFA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires.

Actifs destinés à la vente

Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente. L'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, il est dans un état propice à la vente, il est perçu par le public comme destiné à la vente, il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations capitalisées à l'égard de l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition

Le ministère de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs au nom des ministères commanditaires. Ces projets correspondent aux critères utilisés pour la définition des contrats de location-acquisition. La valeur des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Des paiements de location sont à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des montants à recevoir des ministères commanditaires sur des contrats de location-acquisition sont identiques à celles régissant les obligations en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe.

Les loyers se composent des produits tirés de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation de la part du ministère de l'Infrastructure. Les produits de location comprennent le loyer de base, les recouvrements de coûts au titre des charges d'exploitation, les impôts fonciers et les produits tirés des terrains de stationnement. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle elles surviennent. Les loyers comprennent les coûts au titre des contrats de location-acquisition et les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA, lesquels sont recouvrés auprès des ministères. Les loyers comprennent également les recouvrements de coûts perçus directement auprès des ministères à l'égard des besoins particuliers des locataires en sus des services établis aux termes des contrats de location concernés.

Les recouvrements de coûts comprennent les coûts recouvrés auprès des ministères pour les projets de construction, d'amélioration ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Les produits tirés des recouvrements de coûts sont comptabilisés à mesure que sont fournis les services. Les recouvrements de coûts comprennent également les allocations de fonds affectés à l'exploitation de la part du ministère de l'Infrastructure, lesquelles sont comptabilisées à mesure qu'elles sont facturées.

Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les charges d'exploitation liées aux installations comprennent les charges de location recouvrables payées à des tiers bailleurs et les charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, les impôts fonciers ainsi que les honoraires de gestion versés à Infrastructure Ontario, ainsi que les frais de réparation et d'entretien non recouvrables au titre des biens immobiliers détenus en propriété.

Les coûts recouvrables comprennent les coûts engagés dans le cadre de projets de construction ou d'amélioration des actifs, ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Tous les coûts sont recouvrables auprès des ministères concernés. Les coûts recouvrables sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés en fonction de la valeur des travaux achevés.

Les coûts de cession des biens immobiliers sont les coûts engagés en vue de rendre vendables des biens immobiliers. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition, lesquels sont recouvrés intégralement auprès des ministères commanditaires.

Apports des ministères

Les apports des ministères correspondent aux fonds reçus au titre a) des allocations de fonds affectés aux immobilisations du ministère de l'Infrastructure, b) de la valeur des actifs, des améliorations et des mises en valeur d'actifs financés par d'autres ministères, lesquels sont capitalisés dans les immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général; et c) de la valeur des actifs DMFA en service financés par les ministères commanditaires et transférés au portefeuille immobilier général. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajout à l'excédent accumulé.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

Apports d'autres organismes gouvernementaux

Les apports d'autres organismes gouvernementaux comprennent la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs capitalisés dans le coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général et financés par des organismes gouvernementaux autres que les ministères. Les montants sont inscrits à titre d'apport ou d'ajout à l'excédent accumulé.

Distributions à la province d'Ontario

Les distributions correspondent au paiement de fonds recouvrés par le portefeuille immobilier général qui proviennent du secteur privé et de sources non gouvernementales et qui sont versés au Trésor conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Utilisation d'estimations

Les présentes méthodes exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période visée. Les principaux domaines exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur de l'achèvement des travaux au titre de projets assortis de coûts recouvrables et des projets de réparations d'immobilisations des ministères, les provisions pour créances douteuses et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

La province a modifié la méthode comptable à l'égard du projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains au cours de l'exercice et transféré les actifs DMFA en cours de construction liés à ce projet des comptes du portefeuille immobilier général aux comptes des ministères commanditaires. Bien que le projet n'ait pas atteint le quasi-achèvement, ces actifs étaient auparavant comptabilisés dans les comptes du portefeuille immobilier général conformément à la directive de la province. À la suite de ce changement, les immobilisations en cours liées à ce projet et l'apport connexe du ministère ont été retirés des comptes du portefeuille immobilier général.

Le portefeuille immobilier général a aussi modifié la méthode comptable à l'égard des coûts de cession des biens immobiliers au cours de l'exercice. Les coûts engagés en vue de rendre vendables des biens immobiliers, notamment les frais liés à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements étaient auparavant reportés et comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel l'actif en question était vendu. Afin de se conformer aux normes comptables pour le secteur public du Canada, le portefeuille immobilier général a modifié sa méthode comptable de façon à passer ces coûts en charges à mesure qu'ils sont engagés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les modifications ont été comptabilisées rétroactivement avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, comme suit :

	31 mars 2013 (selon la présentation antérieure)	Ajustement de la période précédente	31 mars 2013 (retraité)
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles	5 550 247 \$	(258 689) \$	5 291 558 \$
Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	22 274	(17 826)	4 448
Excédent accumulé	5 788 241	(276 515)	5 511 726

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)**

	31 mars 2013 (selon la présentation antérieure)	Ajustement de la période précédente	31 mars 2013 (retraité)
État des résultats et de l'excédent accumulé			
Coûts de cession des biens immobiliers	25 342 \$	618 \$	25 960 \$
Déficit	(86 746)	(618)	(87 364)
Excédent accumulé, au début de l'exercice	5 291 152	(17 208)	5 273 944
Apports des ministères	718 619	(258 689)	459 930
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	5 788 241	(276 515)	5 511 726

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des bons du Trésor à court terme d'une valeur de 75 722 \$ (75 278 \$ au 31 mars 2013) émis par l'OOF et assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,96 % (0,98 % au 31 mars 2013).

4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des frais d'aménagement, les paiements de service mensuels DMFA, les montants à recevoir pour des services liés aux projets se rapportant aux recouvrements de coûts, les remboursements de la TVH et d'autres sommes à recevoir, y compris de la part de locataires du secteur privé. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Le solde se ventile comme suit :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Frais d'aménagement à recevoir	45 286 \$	6 527 \$
Paielements de service mensuels DMFA à recevoir	13 272	25 621
Montant à recevoir pour des services liés aux projets	26 319	26 662
TVH à recevoir	23 633	20 506
Autres créances	10 143	8 635
Provision pour créances douteuses	(897)	(542)
	117 756 \$	87 409 \$

Montant à recevoir d'Humber River Hospital

Le montant à recevoir d'Humber River Hospital (« HRH ») se rapporte à des travaux d'aménagement d'infrastructure au site Downsview. Infrastructure Ontario a produit une facture à HRH et remettra les fonds au portefeuille immobilier général lorsque HRH les lui aura versés.

5. MONTANT À RECEVOIR SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	31 mars 2014	31 mars 2013
Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 026 \$, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	175 253 \$	178 370 \$
Échéance en novembre 2039, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 244 \$, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	213 138	217 058
	388 391 \$	395 428 \$

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

Les paiements minimaux au titre de la location futurs aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	Montant
2015	27 233 \$
2016	27 233
2017	27 233
2018	27 233
2019	27 233
Par la suite	566 493
Total des paiements minimaux au titre de la location	702 658
Moins les intérêts théoriques	(314 267)
	388 391 \$

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le portefeuille immobilier général tire des produits de la prestation de services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux en fonction des besoins des programmes de ces derniers. Ces services sont fournis au moyen de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les deux apparentés sont le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario.

Le ministère de l'Infrastructure finance les besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à l'aide des produits que génèrent ses activités. Le financement obtenu comprend les fonds affectés aux honoraires de conseils stratégiques, aux frais de gestion de projet, les fonds affectés à l'exploitation et à l'entretien des locaux de tiers inoccupés, les locaux de sociétés, le paiement tenant lieu d'impôt pour les terrains ne pouvant être loués, etc. Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de divers programmes immobiliers comme le programme de réparations d'immobilisations et la planification et l'aménagement immobiliers et le programme d'aménagement de Toronto. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le portefeuille immobilier général a reçu des fonds affectés à l'exploitation s'établissant à 45 583 \$ (43 345 \$ au 31 mars 2013), montant comptabilisé dans les produits aux postes « Loyers » et « Recouvrements de coûts ».

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, le portefeuille immobilier général a reçu des fonds affectés aux immobilisations de 104 670 \$ (142 463 \$ au 31 mars 2013), montant comptabilisé aux postes « Apports des ministères » ou « Recouvrements de coûts ».

Les montants à recevoir d'apparentés se composent d'un montant de 27 832 \$ (76 125 \$ au 31 mars 2013) à recevoir du ministère de l'Infrastructure relativement à des frais d'aménagement, à des services liés aux projets, aux allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations et d'un montant de 9 761 \$ (0 \$ au 31 mars 2013) à recevoir d'Infrastructure Ontario. Le montant à recevoir d'Infrastructure Ontario comprend la somme de 10 000 \$ versée à Infrastructure Ontario par le Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains et détenue à titre de retenue de garantie à payer au consortium de construction au quasi-achèvement du Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains, contrebalancée par les sommes dues à Infrastructure Ontario. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont assorties d'aucune garantie et ne portent pas intérêt.

Il n'y avait pas de montant à payer à des apparentés au 31 mars 2014 (24 309 \$ au 31 mars 2013).

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services d'administration et de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario pour l'exercice comprennent des honoraires de gestion immobilière qui correspondent à 15 % du budget d'exploitation et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété et totalisent 29 450 \$ (29 088 \$ en 2013), des frais de gestion d'exploitation de projets DMFA de 965 \$ (410 \$ en 2013), et des frais d'administration et de gestion de projets de 8 489 \$ (10 208 \$ en 2013), tous comptabilisés à titre de charges d'exploitation des installations ainsi que des honoraires de gestion d'actifs stratégiques de 10 583 \$ (12 047 \$ en 2013) calculés en fonction de la valeur comptable nette des actifs sous gestion et comptabilisés à titre de coûts recouvrables.

7. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets totalisent 37 800 \$ (22 575 \$ au 31 mars 2013) et se composent des coûts recouvrables relativement à des projets de ministères et à des travaux mineurs qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2014 mais n'ont pas encore été facturés. Tous les montants ont été facturés aux ministères après la clôture de la période.

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont les actifs immobiliers qui ont été déclarés excédentaires en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que l'entité publiaute vendra à une entité non liée les actifs destinés à la vente dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

	31 mars 2014	31 mars 2013
Terrains	1 156 \$	6 807 \$
Immeubles	3 202	18 749
	4 358	25 556
Amortissement cumulé	(2 185)	(9 431)
Valeur comptable nette	2 173 \$	16 125 \$

Vingt-cinq biens immobiliers (19 biens immobiliers au 31 mars 2013) d'une valeur comptable de 2 022 \$ (1 737 \$ au 31 mars 2013) ont été vendus pour un produit net de 34 252 \$ (35 760 \$ au 31 mars 2013), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 32 230 \$ (34 023 \$ au 31 mars 2013).

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobi- li-sa-tions en cours	Immeubles DMFA	Immobi- li-sa-tions en cours DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location- acquisition	Total
Coût								
Solde au 1 ^{er} avril 2013	577 345 \$	39 555	3 917 306	482 760	1 381 291	-	501 807	6 900 064 \$
Ajouts	15 830	2 943	71 001	139 528	640 806	-	283	870 391
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(89 276)	-	-	-	(89 276)
Cessions	(775)	-	(6 040)	-	-	-	-	(6 815)
Mises hors service, réductions de valeur et virements	(4 137)	-	(52 129)	(61 063)	-	-	-	(117 329)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	4 314	-	14 270	-	-	-	-	18 584
Solde au 31 mars 2014	592 577	42 498	3 944 408	471 949	2 022 097	-	502 090	7 575 619
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} avril 2013	-	5 528	1 542 677	-	14 309	-	45 992	1 608 506
Ajouts	-	1 948	150 064	-	40 445	-	12 586	205 043
Cessions	-	-	(500)	-	-	-	-	(500)
Mises hors service, réductions de valeur et virements	-	-	(40 467)	-	-	-	-	(40 467)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	6 653	-	-	-	-	6 653
Solde au 31 mars 2014	-	7 476	1 658 427	-	54 754	-	58 578	1 779 235
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	592 577 \$	35 022	2 285 981	471 949	1 967 343	-	443 512	5 796 384 \$

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobi- li-sa-tions en cours	Immeubles DMFA	Immobi- li-sa-tions en cours DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location- acquisition	Total (Retraité, note 2)
Coût								
Solde au 1 ^{er} avril 2012	556 366 \$	35 723	3 707 732	639 362	82 592	1 043 118	501 807	6 566 700 \$
Ajouts	41 290	6 858	301 594	122 755	1 298 699	-	-	1 771 196
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(279 357)	-	(1 043 118)	-	(1 322 475)
Cessions	(14 357)	(3 026)	(75 961)	-	-	-	-	(93 344)
Virement vers les actifs destinés à la vente	(5 954)	-	(16 059)	-	-	-	-	(22 013)
Solde au 31 mars 2013	577 345	39 555	3 917 306	482 760	1 381 291	-	501 807	6 900 064
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} avril 2012	-	6 875	1 473 139	-	1 450	-	33 413	1 514 877
Ajouts	-	1 679	137 741	-	12 859	-	12 579	164 858
Cessions	-	(3 026)	(60 649)	-	-	-	-	(63 675)
Virement vers les actifs destinés à la vente	-	-	(7 554)	-	-	-	-	(7 554)
Solde au 31 mars 2013	-	5 528	1 542 677	-	14 309	-	45 992	1 608 506
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	577 345 \$	34 027	2 374 629	482 760	1 366 982	-	455 815	5 291 558 \$

Quatre projets DMFA évalués à 616 738 \$ ont été quasi achevés au cours de l'exercice (quatre projets en 2013) et ont été transférés au portefeuille immobilier général par les ministères commanditaires et ont été capitalisés dans les immeubles DMFA au cours de l'exercice.

Six biens immobiliers (18 biens immobiliers en 2013) d'une valeur comptable de 6 315 \$ (29 153 \$ en 2013) et 10 servitudes (14 servitudes en 2013) ont été cédés, pour un produit net de 27 239 \$ (113 388 \$ en 2013), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 20 924 \$ (84 235 \$ en 2013).

10. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 \$ et 400 \$ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation.

11. ENGAGEMENTS

Le portefeuille immobilier général contracte continuellement des obligations contractuelles pour la location d'immeubles, les contrats de construction et les paiements de service annuels à l'égard des biens immobiliers DMFA. Les contrats de location d'immeubles sont des contrats de location conclus avec des tiers bailleurs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Les engagements relatifs à des contrats de construction sont déterminés à partir de l'estimation faite par la direction faite par la direction des frais qui seront engagés durant la période de construction. Les obligations contractuelles à l'égard des paiements de service

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013
(en milliers de dollars)

annuels DMFA comprennent les intérêts sur le solde impayé, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2014, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

	Contrats de location d'immeubles	Contrats de construction	Paiements de service annuels DMFA
2015	269 400 \$	136 162 \$	134 626 \$
2016	230 930	45 890	135 387
2017	182 196	7 282	134 627
2018	145 324	-	136 700
2019	108 284	-	136 841
2020 et par la suite	527 781	-	3 022 782
	<u>1 463 915 \$</u>	<u>189 334 \$</u>	<u>3 700 963 \$</u>

12. CHIFFRES COMPARATIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice écoulé.

60 Renfrew Drive, Suite 300
Markham, ON L3R 0E1
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centraalhhi.on.ca

RLISS du Centre

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 27 mai 2014

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2014 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Kim Baker
Directrice Générale



Karin Dschankilic
Directrice principale, Rendement, contrats et chef
des finances



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.É.N.C. R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	388 311	827 473
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	7 308 787	3 746 803
Débiteurs	87 215	154 169
	7 784 313	4 728 445
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	393 418	425 042
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	7 308 787	3 746 803
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	135 006	589 608
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 4)	1 884	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	1 383	-
Apports de capital reportés (note 5)	154 164	188 172
	7 994 642	4 949 625
Dette nette	(210 329)	(221 180)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	56 165	33 008
Immobilisations corporelles (note 7)	154 164	188 172
	210 329	221 180
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



John Langs, Président du conseil d'administration



John Rogers, Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 802 164 100	1 886 989 082	1 839 520 964
Activités et initiatives du RLISS			
Frais généraux et administratifs	4 189 100	4 188 182	4 077 803
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires	-	75 000	75 000
Initiative autochtone	10 000	10 000	345
Chef de service des urgences	75 000	72 000	72 000
Services de santé en français	106 000	102 769	96 354
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	63 000
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration	-	392 193	199 501
Stratégie de lutte contre le diabète	939 900	818 228	5 689
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	65 400	62 007	73 756
Total des activités et initiatives du RLISS	5 560 400	5 892 379	4 763 448
	1 807 724 500	1 892 881 461	1 844 284 412
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 802 164 100	1 886 989 082	1 839 520 964
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 189 100	4 188 182	4 077 803
Financement d'Urgences – ANS (note 10)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10)	-	75 000	75 000
Initiative autochtone (note 10)	10 000	10 000	345
Chef de service des urgences (note 10)	75 000	72 000	72 000
Services de santé en français (note 10)	106 000	102 769	96 354
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10)	75 000	72 000	63 000
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (note 10)	-	392 193	199 501
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10)	939 900	818 228	5 689
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	65 400	62 007	73 756
	1 807 724 500	1 892 881 461	1 844 284 412
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	27 999	94 188
Amortissement des immobilisations corporelles	(62 007)	(73 756)
Variation des autres actifs non financiers	23 157	13 351
(Diminution) augmentation de la dette nette	(10 851)	33 783
Dette nette au début	221 180	187 397
Dette nette à la fin	210 329	221 180

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(62 007)	(73 756)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	62 007	73 756
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(3 561 984)	(1 882 503)
Diminution (augmentation) des débiteurs	66 954	(122 757)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(31 624)	134 993
Augmentation du montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	1 884	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(454 602)	144 374
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 561 984	1 882 503
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	1 383	(98 795)
Augmentation des charges payées d'avance	(23 157)	(13 351)
	(439 162)	44 464
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(27 999)	(94 188)
Financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	27 999	94 188
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(439 162)	44 464
Trésorerie au début	827 473	783 009
Trésorerie à la fin	388 311	827 473

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé desservis par le RLISS ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de rendement, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Les montants des paiements de transfert à verser aux fournisseurs de services de santé sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les montants des paiements de transfert qui ne sont pas prévus dans l'entente de rendement conclue entre le Ministère et le RLISS ne sont pas inclus dans les états financiers du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apports de capital reportés et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations corporelles

Les charges supérieures à 3 000 \$ dont la durée de vie utile dépasse un an seront inscrites à l'actif et amorties. La valeur de l'actif est déterminée sur une base individuelle, par exemple pour chaque licence d'utilisation d'un logiciel, et non pas en fonction de la valeur totale de la facture. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des charges admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère s'établit comme suit :

			2014	2013
	Financement reçu	Produits comptabilisés	Montant remboursable	Montant remboursable
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 886 989 082	1 886 989 082	—	—
Activités du RLISS	4 188 467	4 188 182	285	14 995
Financement des programmes spéciaux	1 380 909	1 249 997	130 912	194 114
Technologies habilitantes	—	—	—	380 499
Autres recouvrements	—	—	3 809	—
	1 892 558 458	1 892 427 261	135 006	589 608

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit, les services de ressources humaines, les services de gestion et de développement des infrastructures de GI et de TI, et les services de gestion des données enregistrées. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR impayée en partie par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à verser au BSPR.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère).

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 436 018 \$ au BSPR et au PRLISS (390 710 \$ en 2013).

Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 392 193 \$ (néant en 2013).

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	188 172	167 740
Apports de capital au cours de l'exercice	27 999	94 188
Amortissement pour l'exercice	(62 007)	(73 756)
	154 164	188 172

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	\$	\$	\$
2015	291 912	2 413	294 325
2016	324 076	2 413	326 489
2017	307 960	1 005	308 965
2018	317 327	—	317 327
2019 et par la suite	355 985	—	355 985

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	2014			2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	449 299	317 634	131 665	148 483
Matériel informatique	20 030	20 030	—	2 813
Améliorations locatives	66 553	44 054	22 499	36 876
	535 882	381 718	154 164	188 172

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des activités financières afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	2014	2013
	\$	\$
Budget total du RLISS	1 807 659 100	1 812 133 000
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	(1 802 164 100)	(1 807 421 300)
Budget d'exploitation du RLISS b)	5 495 000	4 711 700

a) Budget des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 802 164 100
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	89 954 724
	1 892 118 824

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 129 402 800
Centres de soins de longue durée	331 258 800
Centres d'accès aux soins communautaires	258 423 700
Services de soutien communautaires	80 872 500
Centres de soins de santé communautaires	11 644 200
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	80 212 100
Initiatives	304 724
Budget total	1 892 118 824

b) Budget d'exploitation du RLISS

	\$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 495 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	494 537
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	(27 999)
Budget à la fin	5 961 538

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 1 886 989 082 \$ (1 839 520 964 \$ en 2013) aux secteurs suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 128 142 640	1 127 771 450
Centres de soins de longue durée	330 282 084	317 942 980
Centres d'accès aux soins communautaires	258 379 710	240 775 028
Services de soutien communautaires	80 252 415	72 281 825
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	78 343 289	71 939 565
Centres de soins de santé communautaires	11 588 944	8 810 116
	1 886 989 082	1 839 520 964

10. Activités du RLISS – financement des projets

Le RLISS a reçu un financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 102 269	390 803
Services professionnels	294 000	210 000
Services partagés	112 490	—
Charges locatives	53 179	5 689
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	11 377	2 493
Fournitures	10 126	—
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 349	1 240
Autres	57 400	1 664
	1 642 190	611 889

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2014	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	677 500	635 702	—
Autres	262 400	182 526	5 689
	939 900	818 228	5 689

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 940 484	2 875 270
Services partagés	413 218	390 710
Charges locatives	230 484	253 332
Fournitures	118 140	97 219
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	91 180	91 720
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	77 933	71 956
Services professionnels	61 897	28 822
Services-conseils	43 325	—
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	33 656	42 836
Autres	177 865	225 938
	4 188 182	4 077 803

Les charges du Conseil incluses dans les charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2014	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	27 300	31 500	29 900
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	38 400	22 700	21 200
Frais de gouvernance et de déplacement	25 500	36 980	40 620
	91 200	91 180	91 720

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 29 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 a totalisé 313 872 \$ (230 724 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats de 2014. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Harwood Plaza
314 Harwood Avenue South,
Suite 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Tel: 905 427-5497
Fax: 905 427-9659
Toll Free: 1 866 804-5446
www.centraleastlin.on.ca

Harwood Plaza
314, avenue Harwood Sud
Bureau 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Téléphone : 905 427-5497
Sans frais : 1 866 804-5446
Télécopieur : 905 427-9659
www.centraleastlin.on.ca

RLISS du Centre-Est

Le 31 mars 2014

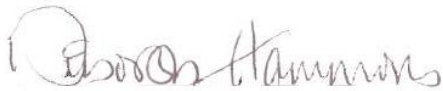
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Marco Aguila, CHRP
Gestionnaire, services de corporation



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

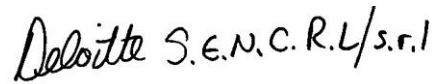
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	672 385	692 314
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	14 644 300	4 507 430
Débiteurs	46 133	45 680
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)	7 266	40 267
	15 370 084	5 285 691
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	533 612	541 153
Montant à verser au BSPR	1 464	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	14 644 300	4 507 430
Montant à verser au Ministère (note 3b)	44 335	268 988
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 3c)	172 238	-
Apports de capital reportés (note 5)	211 679	212 202
	15 607 628	5 529 773
Dette nette	(237 544)	(244 082)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	25 865	31 880
Immobilisations corporelles (note 7)	211 679	212 202
	237 544	244 082
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 084 259 282	2 207 469 168	2 163 791 335
Activités du RLISS	4 534 130	4 472 532	4 388 751
Chef de service des urgences (note 10a)		75 000	75 000
Interventions d'urgence – Autre niveau de soins			
Urgences – ANS (note 10b)		100 000	100 000
Planification autochtone (note 10c)		20 000	20 000
Services de cybersanté (note 10d)		802 027	580 000
Soins aux malades en phase critique (note 10e)		75 000	75 000
Services en français (note 10f)		106 000	106 000
Diabète et santé cardio-vasculaire (note 10g)		779 061	127 717
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardio-vasculaire (note 10g)		30 000	122 100
Financement au titre de la physiothérapie (note 10h)		27 344	-
Soins primaires (note 10i)		75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)		124 356	170 700
	2 088 793 412	2 214 155 488	2 169 631 603
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		(216 573)	(268 988)
	2 088 793 412	2 213 938 915	2 169 362 615
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 084 259 282	2 207 469 168	2 163 791 335
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 534 130	4 586 844	4 540 884
Chef de service des urgences (note 10a)		72 000	72 000
Urgences – ANS (note 10b)		91 753	75 955
Planification autochtone (note 10c)		11 489	1 525
Services de cybersanté (note 10d)		629 789	460 669
Soins aux malades en phase critique (note 10e)		72 000	72 000
Services en français (note 10f)		106 000	106 000
Diabète et santé cardio-vasculaire (note 10g)		767 528	78 357
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardio-vasculaire (note 10g)		30 000	88 890
Financement au titre de la physiothérapie (note 10h)		27 344	-
Soins primaires (note 10i)		75 000	75 000
	2 088 793 412	2 213 938 915	2 169 362 615
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(123 833)	(145 379)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	124 356	170 700
Variation des autres actifs non financiers	-	6 015	3 809
Diminution de la dette nette	-	6 538	29 130
Dette nette au début	-	(244 082)	(273 212)
Dette nette à la fin	-	(237 544)	(244 082)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	124 356	170 700
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(124 356)	(170 700)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère	(10 136 870)	(1 413 630)
(Augmentation) diminution des débiteurs	(453)	187 911
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)	33 001	-
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(7 541)	202 943
Augmentation du montant à verser au BSPR	1 464	-
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	10 136 870	1 413 630
Diminution du montant à verser au Ministère	(224 653)	(240 312)
Augmentation du montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	172 238	-
Diminution des charges payées d'avance	6 015	3 809
	(19 929)	154 351
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(123 833)	(145 379)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	123 833	145 379
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(19 929)	154 351
Trésorerie au début	692 314	537 963
Trésorerie à la fin	672 385	692 314

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLSS sont comptabilisés dans les états financiers du RLSS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLSS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 207 469 168	2 207 469 168	—	—
Activités du RLISS	4 596 888	4 586 844	10 044	18 567
Urgences – ANS	100 000	91 753	8 247	24 045
Chef de service des urgences	75 000	72 000	3 000	3 000
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Technologies habilitantes	—	—	—	119 331
Planification autochtone	20 000	11 489	8 511	18 475
Services en français	106 000	106 000	—	—
Diabète et santé cardio-vasculaire	779 061	767 528	11 533	49 360
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardio- vasculaire	30 000	30 000	—	33 210
Soutien en cas de troubles du comportement	27 344	27 344	—	—
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—	—
Montant directement remboursable au Ministère	2 213 353 461	2 213 309 126	44 335	268 988
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS du Centre-Ouest	802 027	629 789	172 238	—
	2 214 155 488	2 213 938 915	216 573	268 988

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	268 988	331 749
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(268 988)	(331 749)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	44 335	268 988
Montant à verser au Ministère à la fin	44 335	268 988

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

- c) En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2014	2013
	\$	\$
Produits	802 027	—
Charges	629 789	—
Surplus accumulé à verser au RLISS	172 238	—

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	212 202	237 523
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	123 833	145 379
Amortissement pour l'exercice	(124 356)	(170 700)
Solde à la fin	211 679	212 202

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location le 31 octobre 2020 s'établissent comme suit :

	\$
2015	250 361
2016	251 511
2017	254 721
2018	257 948
2019 et par la suite	677 433
	<u>1 691 974</u>

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2015	2 152 849 191
2016	<u>2 152 434 291</u>

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	741 340	556 600	184 740	150 382
Matériel informatique	317 847	300 325	17 522	11 107
Développement Web	36 100	28 507	7 593	7 593
Améliorations locatives	668 028	666 204	1 824	43 120
	<u>1 763 315</u>	<u>1 551 636</u>	<u>211 679</u>	<u>212 202</u>

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 207 469 168 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	2 084 259 282
Financement supplémentaire par suite d'annonces faites au cours de l'exercice	123 209 886
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	<u>2 207 469 168</u>

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation total révisé de 6 685 802 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des résultats	4 534 130
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Technologies habilitantes	802 027
Planification autochtone	20 000
Services en français	106 000
Diabète et santé cardio-vasculaire	871 301
Soins primaires	75 000
Financement au titre de la physiothérapie	27 344
Total du budget	6 685 802

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 207 469 168 \$ (2 163 791 335 \$ en 2013) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé		—
Gestion d'hôpitaux	1 260 843 365	1 263 345 821
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	279 675	281 250
Centres de soins de longue durée	428 323 700	414 237 631
Centres d'accès aux soins communautaires	252 697 822	241 514 062
Services de soutien communautaires	41 483 398	34 631 413
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	14 634 683	13 880 255
Centres de soins de santé communautaires	29 231 688	22 142 397
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	64 683 560	59 747 858
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	113 654 937	112 515 437
Lésion cérébrale acquise	1 610 915	1 469 786
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	25 425	25 425
Total	2 207 469 168	2 163 791 335

10. Financements distincts accordés au RLIS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets

a) Chef de service des urgences

Le RLIS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice comprennent un montant de 72 000 \$ en honoraires de services-conseils (72 000 \$ en 2013).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Financements distincts accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets (suite)

b) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 90 000 \$ en salaires et charges sociales (75 133 \$ en 2013) et des charges diverses de 1 753 \$ (822 \$ en 2013).

c) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2013) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient des charges diverses de 11 489 \$ (1 525 \$ en 2013).

d) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

Le RLISS a reçu un financement de 802 027 \$ (580 000 \$ en 2013) relativement au projet lié aux technologies habilitantes. Les charges relatives au projet lié aux technologies habilitantes engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Services-conseils	3 359	–
Salaires et charges sociales	308 260	315 773
Frais liés aux réunions	1 297	5 410
Fournitures et autres	316 874	139 486
	629 790	460 669

e) Soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement au projet de soins aux malades en phase critique. Les charges liées au projet de soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 72 000 \$ en honoraires de services-conseils (72 000 \$ en 2013).

f) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) relativement au projet de services en français. Les charges liées au projet de services en français engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 95 188 \$ en salaires et charges sociales (100 478 \$ en 2013) et des charges diverses de 10 812 \$ (5 523 \$ en 2013).

g) Diabète et santé cardio-vasculaire

Le RLISS a reçu un financement de base de 841 301 \$ (249 817 \$ en 2013) et un financement non récurrent de 30 000 \$. Une tranche de 809 061 \$ de ces montants est comprise dans l'état des résultats et une autre tranche de 62 240 \$ est incluse dans le poste Apports de capital reportés de l'état de la situation financière. Les charges de 797 528 \$ engagées sont incluses dans l'état des résultats et se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	539 126	57 051
Charges d'exploitation	228 402	21 306
Charges non récurrentes	30 000	88 890
	797 528	167 247

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Financements distincts accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets (suite)

g) Diabète et santé cardio-vasculaire (suite)

De plus, des achats d'immobilisations d'un montant de 62 240 \$ sont compris dans les immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière.

h) Physiothérapie

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu un financement de 27 344 \$ (néant en 2013) qui a servi à financer des ressources visant à soutenir l'initiative relative à la physiothérapie. Les charges liées au projet engagées au cours de l'exercice comprenaient des charges de services-conseils de 27 344 \$ (néant en 2013).

i) Soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux soins primaires. Les charges liées aux soins primaires engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 74 851 \$ en honoraires de services-conseils (75 000 \$ en 2013) et un montant de 149 \$ en Frais liés aux réunions (néant en 2013).

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 431 592	3 338 338
Charges locatives	254 138	175 397
Amortissement	124 356	170 700
Services partagés	406 019	429 020
Activités communautaires	12 048	15 352
Services-conseils	29 702	74 029
Fournitures	131 616	95 930
Charges des membres du Conseil	90 405	90 979
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 922	2 262
Autres	105 046	148 877
	4 586 844	4 540 884

Les charges des membres du Conseil incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	Budget 2014	2014	2013
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	74 000	30 100	28 110
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	50 000	36 525	46 067
Frais de gouvernance et de déplacement	20 000	23 780	16 802
Charges totales	144 000	90 405	90 979

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 329 175 \$ (276 327 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2

Tel: 905 455-1281

Toll Free: 1 866 370-5446

Fax: 905 455-0427

www.centralwestlin.on.ca

8, rue Nelson Ouest, bureau 300
Brampton, (Ontario) L6X 4J2

Téléphone : 905 455-1281

Sans frais : 1 866 370-5446

Télécopieur : 905 455-0427

www.rliisscentre-ouest.on.ca

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

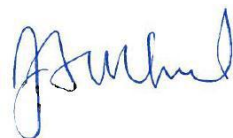
Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

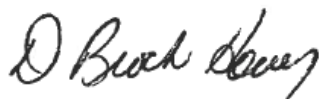
Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.



Scott McLeod
Directeur général



Brock Hovey
Directeur principal – performance du système de santé

Le 28 mai 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télééc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

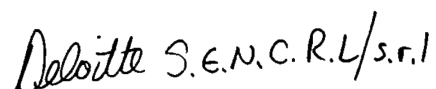
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



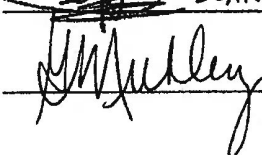
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	545 357	713 180
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
– fournisseurs de services de santé	2 807 196	4 926 008
Montant à recevoir d'autres RLISS – technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 3b)	230 414	-
Montant à recevoir d'autres RLISS	-	214 351
Autres	89 027	117 020
	3 671 994	5 970 559
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	496 537	518 910
Montant à verser au Ministère (note 3c)	412 446	524 722
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 807 196	4 926 008
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	958	13 276
Apports de capital reportés (note 5)	60 909	108 595
	3 778 046	6 091 511
Dettes nettes	(106 052)	(120 952)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	45 143	12 357
Immobilisations corporelles (note 7)	60 909	108 595
	106 052	120 952
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 **BOARD CHAIR**
 Administrateur

 Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	809 846 345	844 700 998	831 241 347
Activités du RLISS	4 181 828	4 172 928	4 126 215
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	-	397 401	580 000
Services en français (note 10b)	106 000	106 000	75 603
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	75 000	75 000
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	7 500	7 500	2 500
Chef des soins primaires (note 10f)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10h)	993 401	568 728	192 817
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie (note 10i)	-	27 344	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	56 585	62 288
	815 385 074	850 362 484	836 605 770
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(182 032)	(524 722)
	815 385 074	850 180 452	836 081 048
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	809 846 345	844 700 998	831 241 347
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 181 828	4 159 057	4 155 314
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	-	357 262	244 823
Services en français (note 10b)	106 000	78 367	65 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	72 367	72 327
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	7 500	1 718	-
Chef des soins primaires (note 10f)	-	72 295	72 558
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	75 000	72 000	72 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10h)	993 401	544 750	57 679
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie (note 10i)	-	21 638	-
	815 385 074	850 180 452	836 081 048
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 899)	(25 750)
Amortissement des immobilisations corporelles	56 585	62 288
Variation des autres actifs non financiers	(32 786)	12 664
Diminution de la dette nette	14 900	49 202
Dette nette au début	(120 952)	(170 154)
Dette nette à la fin	(106 052)	(120 952)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(56 585)	(62 288)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	56 585	62 288
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Ministère	2 118 812	(3 956 608)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(112 276)	88 431
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(2 118 812)	3 956 608
Augmentation du montant à recevoir des autres RLIS	(16 063)	-
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	27 993	(218 490)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(32 786)	12 664
(Diminution) augmentation des créditeurs	(22 373)	136 210
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(12 318)	12 220
	(167 823)	31 035
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	8 899	25 750
Financement		
Apports de capital reportés (note 5)	(8 899)	(25 750)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(167 823)	31 035
Trésorerie au début	713 180	682 145
Trésorerie à la fin	545 357	713 180

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLIS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLIS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2014		2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	844 700 998	844 700 998	—
Activités du RLISS (note 11)	4 172 928	4 102 472	70 456
Apports de capital (note 11)	56 585	56 585	—
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	397 401	357 262	40 139
Services en français (note 10b)	106 000	78 367	27 633
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	—
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	72 367	2 633
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	7 500	1 718	5 782
Chef des soins primaires (note 10f)	75 000	72 295	2 705
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	75 000	72 000	3 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10h)	568 728	544 750	23 978
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie (note 10i)	27 344	21 638	5 706
	850 362 484	850 180 452	182 032
			524 722

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration

En date du 1^{er} avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'est chiffré à 3 416 000 \$ (déduction faite du recouvrement de 64 000 \$ pour l'exercice), moins le montant de 397 401 \$ utilisé par le RLISS du Centre-Ouest, ce qui représente un apport total de 3 018 599 \$.

Le surplus provenant des autres RLISS s'établit comme suit :

	2014		2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
RLISS du Centre	394 077	392 193	1 884
RLISS du Centre-Est	802 026	629 789	172 237
RLISS de Toronto-Centre	580 000	580 000	—
RLISS de Mississauga Halton	676 453	620 160	56 293
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	566 043	566 043	—
	3 018 599	2 788 185	230 414

c) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	524 722	289 216
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(524 722)	(289 216)
Montant du financement remboursé au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	182 032	524 722
aux activités de l'exercice visé (note 3b)	230 414	—
Montant à verser au Ministère à la fin	412 446	524 722

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	108 595	145 133
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	8 899	25 750
Amortissement pour l'exercice	(56 585)	(62 288)
Solde à la fin	60 909	108 595

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2017. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	269 758
2016	100 488
2017	2 334

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2014. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2014 s'établissent comme suit :

	\$
2015	832 440 843
2016	832 440 843

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	284 229	274 811	9 418	18 835
Matériel informatique	60 177	51 594	8 583	17 167
Améliorations locatives	712 468	669 560	42 908	72 593
	1 056 874	995 965	60 909	108 595

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget final au 30 avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 844 700 998 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	809 846 345
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	34 854 653
Budget total du financement des fournisseurs de services de santé	844 700 998

Le budget final d'exploitation, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 181 828
Financement des soins de santé aux autochtones	7 500
Services en français	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	993 401
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(424 673)
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration	3 480 000
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(64 000)
Chef des soins primaires	75 000
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie	27 344
Montant traité à titre d'apports de capital au cours de l'exercice	56 585
Budget final	8 688 985

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	525 342 510	531 748 267
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	96 975	99 450
Centres de soins de longue durée	150 094 501	148 870 896
Centres d'accès aux soins communautaires	104 175 929	93 211 762
Services de soutien communautaires	12 383 568	9 331 737
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	8 182 096	6 585 023
Centres de soins de santé communautaires	12 099 866	10 138 849
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	32 325 553	31 255 363
	844 700 998	831 241 347

10. Initiatives précises

Des financements distincts ont été accordés au RLISS du Centre-Ouest par le Ministère relativement à certains projets.

a) Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration

Le RLISS a reçu un financement de 397 401 \$ (580 000 \$ en 2013) relativement au soutien du bureau de gestion de projet des services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	223 987	225 083
Frais de déplacement du personnel	4 991	2 436
Frais de communication	1 792	1 831
Services-conseils	120 000	–
Hébergement	1 807	5 895
Formation du personnel	1 561	253
Frais liés aux réunions	1 839	142
Recrutement	529	–
Fournitures	756	9 183
	357 262	244 823

Le financement reçu pour les technologies habilitantes aux fins de l'intégration à l'égard des services de cybersanté est distribué selon les modalités de l'entente du groupement pour laquelle le RLISS du Centre-Ouest agit à titre de responsable des projets. Se reporter à la note 3b pour plus d'information.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Initiatives précises (suite)

b) *Services en français*

Le RLISS a reçu un financement de base de 106 000 \$ (en 2013 : 106 000 \$ moins un recouvrement non récurrent de 30 397 \$, soit un montant de 75 603 \$). Les charges de 78 367 \$ engagées au cours de l'exercice (65 000 \$ en 2013) sont liées à l'exécution du programme.

c) *Chef de la performance du projet Urgences – ANS*

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées aux salaires et aux charges sociales engagées relativement au projet Urgences – ANS au cours de l'exercice s'établissent à 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013).

d) *Chef de service des urgences*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences de 72 367 \$ (72 327 \$ en 2013) comprenaient un montant de 72 000 \$ (72 000 \$ en 2013) en honoraires pour des services médicaux ainsi qu'un montant de 367 \$ (327 \$ en 2013) en frais de formation et de déplacement.

e) *Soins de santé aux autochtones*

Le RLISS a reçu un financement de base de 7 500 \$ (en 2013 : 7 500 \$ moins un recouvrement non récurrent de 5 000 \$, soit un montant de 2 500 \$) relativement à la planification des soins de santé aux autochtones. Les charges de 1 718 \$ liées à la planification des soins de santé aux autochtones engagées au cours de l'exercice (néant en 2013) se composaient de frais de déplacement et de frais liés aux réunions.

f) *Chef des soins primaires*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement à l'initiative liée au chef des soins primaires. Les charges liées au chef des soins primaires s'élèvent à 72 295 \$ (72 558 \$ en 2013) et sont composées d'un montant de 72 000 \$ (72 000 \$ en 2013) en honoraires pour des services médicaux et d'un montant de 295 \$ (558 \$ en 2013) lié aux frais de déplacement.

g) *Chef des soins aux malades en phase critique*

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement au projet du chef des soins aux malades en phase critique. Les charges connexes engagées au cours de l'exercice comprennent un montant de 72 000 \$ en honoraires pour des services médicaux (72 000 \$ en 2013).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Initiatives précises (suite)

h) Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de 993 401 \$ (192 817 \$ en 2013) pour le centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Ce financement a été réduit d'un recouvrement non récurrent de 424 673 \$ au cours de l'exercice, ce qui représente des produits révisés totalisant 568 728 \$. Les charges liées à ce centre qui ont été engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	389 156	21 765
Frais de déplacement du personnel	2 202	246
Frais de communication	5 153	21 503
Hébergement	34 152	5 350
Formation du personnel	1 867	150
Frais liés aux réunions	—	1 690
Services-conseils	73 340	—
Recrutement	13 934	—
Services partagés	10 150	—
Frais d'impression et de traduction	5 182	—
Fournitures	9 614	6 975
	544 750	57 679

i) Financement pour la planification au titre de la physiothérapie

Le RLISS a reçu un financement de 27 344 \$ (néant en 2013). Les charges liées à la planification au titre de la physiothérapie engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 21 638 \$ (néant en 2013).

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 703 485	2 692 303
Charges locatives	239 782	240 118
Amortissement	56 585	62 288
Services partagés	434 607	411 520
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Services-conseils	171 375	148 237
Honoraires	26 286	25 115
Fournitures	66 829	77 617
Rémunération du président du Conseil	66 850	69 125
Rémunération des membres du Conseil	67 225	76 050
Charges des membres du Conseil	59 014	44 980
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	65 222	61 697
Autres	154 297	198 764
	4 159 057	4 155 314

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 306 497 \$ (266 578 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

RLISS de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

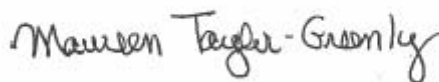
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Chantale LeClerc
Chef de la direction



Maureen Taylor-Greenly
*Directrice principale
de la performance du système de santé*

Le 28 mai 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.É.N.C. R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	387 222	904 583
Débiteurs		
Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	8 769 918	2 159 012
Autres	243 290	69 680
	9 400 430	3 133 275
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	497 777	865 556
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	8 769 918	2 159 012
Montant à verser au Ministère (note 3b)	184 880	118 181
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	4 532	10 908
Apports de capital reportés (note 5)	187 690	253 686
	9 644 797	3 407 343
Dette nette	(244 367)	(274 068)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	56 677	20 382
Immobilisations corporelles (note 6)	187 690	253 686
	244 367	274 068
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



D^r Wilbert Keon, président du conseil d'administration



Marie Biron, présidente du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 7)	2014 Montant réel	2013 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 554 712 000	2 540 467 597	2 498 991 902
Activités du RLISS	5 131 790	5 125 843	4 905 076
Technologies habilitantes (note 10)	-	573 856	580 000
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	272 000	232 000	204 000
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	65 000	75 000
Engagement autochtone (note 12)	35 000	35 000	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	106 000	106 000
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	993 837	993 837
Carrefour de santé d'Orléans (note 12)	-	-	217 200
Chef des soins primaires du RLISS (note 12)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12)	75 000	75 000	75 000
Physiothérapie (note 12)	-	27 333	-
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	841 301	435 143	127 717
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	124 245	124 508
	2 562 341 928	2 548 435 854	2 506 610 240
Financement remboursable au Ministère (notes 3b et 3c)	-	(81 006)	(118 181)
	2 562 341 928	2 548 354 848	2 506 492 059
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 554 712 000	2 540 467 597	2 498 991 902
Activités du RLISS (note 9)	5 131 790	5 119 575	4 903 321
Technologies habilitantes (note 10)	-	560 410	580 000
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	272 000	223 608	204 000
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	61 628	75 000
Engagement autochtone (note 12)	35 000	30 131	14 058
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	106 000	97 140
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	987 608	965 443
Carrefour de santé d'Orléans (note 12)	-	-	198 542
Chef des soins primaires du RLISS (note 12)	-	72 117	74 665
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12)	75 000	73 255	74 776
Physiothérapie (note 12)	-	27 333	-
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	841 301	401 341	88 704
Amortissement	-	124 245	124 508
	2 562 341 928	2 548 354 848	2 506 492 059
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 249)	(226 714)
Amortissement des immobilisations corporelles	124 245	124 508
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	(36 295)	(12 276)
Diminution (augmentation) de la dette nette	29 701	(114 482)
Dette nette au début	(274 068)	(159 586)
Dette nette à la fin	(244 367)	(274 068)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	124 245	124 508
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(124 245)	(124 508)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(6 610 906)	960 485
(Augmentation) diminution des débiteurs - Autres	(173 610)	127 315
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(218 724)	286 776
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	6 610 906	(960 485)
Diminution du montant à verser à cyberSanté Ontario	-	(104 224)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	66 699	(216 658)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(6 376)	219
Augmentation des charges payées d'avance	(36 295)	(12 276)
	(368 306)	81 152
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(207 304)	(23 564)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	58 249	226 714
Variation nette de la trésorerie	(517 361)	284 302
Trésorerie au début	904 583	620 281
Trésorerie à la fin	387 222	904 583

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainhin.on.ca.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est également constatée à titre d'apports de capital reportés et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs			
de services de santé	2 540 467 597	2 540 467 597	–
Activités du RLISS	5 125 843	5 119 575	6 268
Amortissement	124 245	124 245	–
Technologies habilitantes	573 856	560 410	13 446
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins, harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins	232 000	223 608	8 392
Médecin chef de service des urgences	65 000	61 628	3 372
Engagement auprès des autochtones	35 000	30 131	4 869
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	–
Services en français	106 000	106 000	–
Réseau des services de santé en français	993 837	987 608	6 229
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	72 117	2 883
Responsable des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	73 255	1 745
Physiothérapie	27 333	27 333	–
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	435 143	401 341	33 802
	2 548 435 854	2 548 354 848	81 006

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	118 181	334 839
Montant recouvré au cours de l'exercice	(118 181)	(334 839)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	81 006	118 181
Montant du financement remboursable au Ministère au nom du groupement de RLISS aux fins des technologies habilitantes (les autres RLISS)	103 874	—
Montant à verser au Ministère à la fin	184 880	118 181

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer. Le montant de l'apport fourni au BSPR par le RLISS pour l'exercice 2014 s'est établi à 351 662 \$ (343 210 \$ en 2013). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS, le programme de technologies habilitantes et le programme du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète pour l'exercice 2014.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. La PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Au cours du premier exercice d'activités, le PRLISS a été financé par les RLISS avec le soutien du Ministère. Le PRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le montant de l'apport fourni au PRLISS par le RLISS pour l'exercice 2014 s'est établi à 54 357 \$ (47 500 \$ en 2013). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS, le programme de technologies habilitantes et le programme du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète pour l'exercice 2014.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	253 686	151 480
Apports de capital du Ministère	58 249	226 714
Amortissement pour l'exercice	(124 245)	(124 508)
Solde à la fin	187 690	253 686

Pour l'exercice 2014, des apports de capital reportés ont été comptabilisés au titre des activités du RLIS (5 947 \$), du programme de technologies habilitantes (6 144 \$) et du programme du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (46 158 \$) pour l'achat d'immobilisations corporelles et pour les améliorations locatives.

6. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	128 202	125 864	2 338	5 928
Logiciels	33 762	33 762	—	—
Matériel de bureau	227 755	178 704	49 051	46 789
Mobilier et agencements	423 989	399 387	24 602	31 864
Améliorations locatives	1 351 908	1 240 209	111 698	169 105
	2 165 616	1 977 926	187 690	253 686

7. Budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Budget initial	Annonces	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 554 712 000	(14 244 403)	2 540 467 597	2 498 991 902
Activités du RLIS	5 131 790	—	5 131 790	5 029 584
Programmes liés aux technologies habilitantes	—	580 000	580 000	580 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	841 301	(360 000)	481 301	127 717
Autres programmes	1 656 837	52 333	1 709 170	1 881 037
	2 562 341 928	(13 972 070)	2 548 369 858	2 506 610 240

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2014 et 2013 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 680 502 054	1 681 528 785
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	355 650
Centres de soins de longue durée	331 778 452	320 082 110
Centres d'accès aux soins communautaires	220 375 673	205 168 199
Services de soutien communautaires	38 265 548	34 904 981
Lésion cérébrale acquise	2 321 035	1 887 557
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	19 257 280	15 485 039
Centres de soins de santé communautaires	59 780 127	54 508 258
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	64 235 201	62 096 093
Programmes de toxicomanie	23 064 339	22 797 974
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	98 973 012	97 311 412
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 538 936 796	2 496 154 483
Règlements de l'exercice précédent relativement aux centres de soins de longue durée	1 530 801	2 837 419
	2 540 467 597	2 498 991 902

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et le Partenariat des RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 987 898	3 617 302
Consultation et projets relatifs au RLISS	17 771	80 477
Coûts des autres programmes	215 351	245 997
	4 221 020	3 943 776
Charges locatives	330 055	355 572
Bureau des services partagés des RLISS	276 266	343 210
Partenariat des RLISS	42 703	47 500
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	99 188	73 836
Matériel et fournitures de bureau	108 433	76 463
Autres	41 910	62 964
	5 119 575	4 903 321
Amortissement	112 035	124 508
	5 231 610	5 027 829

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	33 863	30 713
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	65 325	43 123
Autres	48 530	49 660
	147 718	123 496

10. Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration et programmes connexes

Technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration et programmes connexes (suite)

Technologies habilitantes (suite)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère en ce qui a trait aux technologies habilitantes de 580 000 \$ pour l'exercice 2014. Un montant de 6 144 \$ a été transféré aux apports de capital reportés. Le montant total du financement reçu par le groupement au cours de l'exercice 2014 s'est chiffré à 2 320 000 \$. Le Ministère a remis ce montant au RLISS de Champlain qui l'a reçu au nom du groupement. Le financement a été réparti équitablement entre les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest et de Champlain. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS de Champlain, en tant que RLISS responsable des projets, de remettre ces fonds au Ministère. Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2014	2013
	Total pour le	Part du
	groupement	RLISS
	\$	\$
Produits	2 320 000	580 000
Charges	2 202 680	580 000
Surplus accumulé	117 320	–

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	472 522	411 393
Services-conseils	–	159 419
Autres coûts liés au programme	87 889	9 188
	560 410	580 000
Amortissement	1 313	–
	561 723	580 000

Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins

L'harmonisation des ressources et l'aiguillage sont effectués au moyen d'un système d'information électronique et d'aiguillage qui harmonise les patients ou les clients au service le plus rapidement disponible et qui répond le mieux à leurs besoins individuels. L'harmonisation des ressources et l'aiguillage améliorent l'expérience du patient ou du client et sont conçus pour assurer que tous les individus ont un accès équitable à des services sécuritaires et de haute qualité. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	204 564	197 362
Services-conseils	(2 300)	2 300
Autres coûts liés au programme	21 344	4 338
	223 608	204 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

En 2009, le Ministère a créé un centre régional de coordination de la lutte contre le diabète dans chaque RLISS afin de soutenir les objectifs de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète. Ces objectifs comprennent la détermination des besoins en matière de services à l'échelle locale et régionale, l'engagement de fournisseurs de services de soins primaires et d'autres services liés au diabète dans la région afin de favoriser l'adoption de normes et des meilleures pratiques, ainsi que la coordination des services régionaux offerts aux adultes qui sont diabétiques ou qui risquent de le devenir dans le but de soutenir un système plus intégré. En février 2013, le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement liés à la mise en œuvre de ce programme ont été transférés au RLISS. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	291 835	75 888
Autres coûts liés au programme	109 506	12 816
	401 341	88 704
Amortissement	10 896	–
	412 237	88 704

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Champlain a reçu un financement non récurrent de 127 500 \$ (127 500 \$ en 2013) pour régler les coûts de transition liés au centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Ce financement a été attribué aux activités du RLISS de Champlain et utilisé tel qu'il a été demandé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

12. Autres programmes

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le Aboriginal Health Circle Forum ainsi que les activités liées à l'engagement auprès des communautés afin d'améliorer la santé des autochtones dans la région.

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences, ainsi que pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français vise à améliorer l'accès aux services de santé de qualité pour les francophones de la région de Champlain, ainsi qu'à aider le RLISS à respecter ses obligations juridiques (en vertu de la *Loi sur les services en français* [la LSF] et de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* [la LISSL]) et à mettre en œuvre les priorités provinciales à l'égard des services de santé en français à l'échelle régionale et locale.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Autres programmes (suite)

Réseau des services de santé en français

À la suite de l'adoption de la LISSL en 2006, le Ministère a nommé le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. En mars 2011, une entente de financement et de responsabilité de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau. Cette entente définit le rôle et les responsabilités des trois parties à l'égard de la prestation de conseils par l'entité au sujet de l'engagement de la communauté francophone en matière de planification et d'intégration de services de santé qui reflètent les besoins et les priorités des communautés francophones en matière de santé.

Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

L'initiative des soins de santé aux malades en phase critique, qui a été mise en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Cette initiative comprend un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et CritiCall. Jusqu'à maintenant, nous avons mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extra-muros, la politique de vie ou de mort, y compris le rapatriement, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

Physiothérapie

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu un financement non récurrent pour soutenir la mise en œuvre d'une initiative régionale relative à la physiothérapie. Ces fonds ont été affectés à des ressources supplémentaires en personnel aux fins de la planification et de la mise en œuvre du programme.

Les autres charges relatives au programme se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	253 972	209 316
Services-conseils	201 000	399 606
Autres coûts liés au programme	1 003 100	990 702
	1 458 072	1 599 624

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 42 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 a totalisé 372 528 \$ (348 762 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2011. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2014

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2016 et en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2018. Les contrats seront très probablement renouvelés. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2018 actuellement. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

	\$
2015	462 945
2016	233 751
2017	6 629
2018	5 167
	<u>708 492</u>

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. L'engagement minimal envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établit comme suit :

	\$
2015	2 466 989 778
2016	758 252 626
2017	<u>425 486 476</u>

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain avait conclu des ententes avec des hôpitaux, lesquelles ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2014, et des ententes avec des fournisseurs du secteur communautaire arrivant à échéance le 31 mars 2017. Les ententes conclues avec les fournisseurs de soins de longue durée ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2016. Les ententes de responsabilité devraient être renouvelées. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2017 actuellement.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Erie St. Clair

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Erie St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.



M. Gary Switzer
Directeur général



M. Matthew Little, CPA, CMA, MBA
Directeur général des finances

Le 27 mai 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.É.N.C. R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	835 963	624 974
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 8)	240 400	28 500
Débiteurs	71 105	53 316
	1 147 468	706 790
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	786 005	672 469
Montant à verser au Ministère (note 11b)	150 645	6 305
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 8)	240 400	28 500
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	291	3 398
Apports de capital reportés (note 5)	518 670	336 404
	1 696 011	1 047 076
Dette nette	(548 543)	(340 286)
Engagements (note 14)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	29 873	3 882
Immobilisations corporelles (note 6)	518 670	336 404
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 Administrateur

 Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 7)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	1 080 197 506	1 123 759 065	1 101 919 942
Activités du RLISS	5 483 100	5 213 821	4 231 879
Chef de service des urgences (note 10a)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10b)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires (note 10c)	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 10d)	425 500	425 533	425 533
Technologies habilitantes (note 10e)	580 000	852 000	784 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	157 161	72 062
	1 086 911 106	1 130 632 580	1 107 658 416
Financement remboursable au Ministère (note 11)	-	(150 645)	(69 945)
	1 086 911 106	1 130 481 935	1 107 588 471
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	1 080 197 506	1 123 759 065	1 101 919 942
Frais généraux et administratifs (note 9)	5 483 100	5 220 904	4 303 941
Chef de service des urgences (note 10a)	75 000	74 433	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10b)	75 000	75 000	68 695
Chef des soins primaires (note 10c)	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 10d)	425 500	425 533	425 533
Technologies habilitantes (note 10e)	580 000	852 000	720 360
	1 086 911 106	1 130 481 935	1 107 588 471
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 7)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice			-
Charges payées d'avance engagées	-	(29 873)	(3 882)
Charges payées d'avance arrivées à échéance	-	3 882	12 513
Acquisition d'immobilisations corporelles	(350 000)	(339 427)	(374 977)
Amortissement des immobilisations corporelles	150 000	157 161	72 062
Augmentation de la dette nette	(200 000)	(208 257)	(294 284)
Dette nette au début	(340 286)	(340 286)	(46 002)
Dette nette à la fin	(540 286)	(548 543)	(340 286)

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	(157 161)	72 062
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	157 161	(72 062)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère	(211 900)	1 435 200
(Augmentation) diminution des débiteurs	(17 789)	164 882
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	2 729
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	113 536	(29 478)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	144 340	(18 900)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	211 900	(1,435,200)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(3 107)	3 398
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(25 991)	8 631
	210 989	131 262
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(339 427)	(374 977)
Financement		
(Diminution) augmentation des apports de capital reportés (note 5)	339 427	374 977
Augmentation nette de la trésorerie	210 989	131 262
Trésorerie au début	624 974	493 712
Trésorerie à la fin	835 963	624 974

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Révisions d'estimations comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Une modification a été apportée à la politique relative aux immobilisations au sujet de l'amortissement des améliorations locatives afin qu'elle tienne compte d'une période de cinq ans. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	336 404	33 489
Apports de capital au cours de l'exercice	339 427	374 977
Amortissement pour l'exercice	(157 161)	(72 062)
Solde à la fin	518 670	336 404

6. Immobilisations corporelles

	2014	2013
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Matériel de bureau	778 010	539 802
Matériel informatique	210 259	176 169
Améliorations locatives	903 609	657 237
	1 891 878	1 373 208
	518 670	336 404

7. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 123 022 919 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 080 197 506
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	43 561 559
	1 123 759 065

Le budget final du RLISS de 6 716 354 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 713 600
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	456 739
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	(339 427)
	6 830 912

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement de 1 123 759 065 \$ (1 101 919 942 \$ en 2013) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	689 900 515	697 996 636
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	172 500	167 625
Centres de soins de longue durée	195 821 372	184 146 983
Centres d'accès aux soins communautaires	130 322 363	122 251 743
Services de soutien communautaires	20 743 340	18 352 826
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	9 460 183	8 326 183
Centres de soins de santé communautaires	31 630 431	25 903 474
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	11 637 690	10 921 946
Programmes communautaires de soins de santé mentale	34 070 671	33 852 526
	1 123 759 065	1 101 919 942

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, un montant de 240 000 \$ (28 500 \$ en 2013) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

9. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 709 410	2 950 868
Charges locatives	382 300	286 711
Amortissement	157 161	72 062
Services partagés	351 662	393 210
Relations publiques	27 958	62 775
Services-conseils	56 223	25 144
Fournitures	39 123	29 334
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	15 375	22 600
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	47 600	37 375
Charges des membres du Conseil	48 346	58 762
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	77 280	68 578
Frais liés au Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Autres	260 966	249 022
	5 220 904	4 303 941

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Frais généraux et administratifs (suite)

Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de base de 888 328 \$ (106 800 \$ en 2013) et un financement non récurrent de 246 800 \$ (126 555 \$ en 2013), qui est inclus dans les charges opérationnelles du RLISS, relativement à la réalisation de livrables liés aux plans de travail pour la planification de la gestion du diabète et des maladies chroniques qui sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2013. Des dépenses engagées de 867 054 \$ (106 800 \$ en 2013) sont comprises dans les frais généraux et administratifs dans l'état des résultats, et des achats d'immobilisations de 121 909 \$ (126 555 \$ en 2013) sont compris dans les frais généraux et administratifs dans l'état des résultats ainsi que dans les immobilisations corporelles. Ces éléments se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	665 210	52 400
Charges d'exploitation	201 844	54 400
Frais généraux et administratifs	867 054	106 800
Charges non récurrentes – achats d'immobilisations	121 909	126 555
	988 963	233 355

Les fonds inutilisés de 146 165 \$ sont remboursables au Ministère (se reporter à la note 11a).

10. Programmes

a) *Chef de service des urgences*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le représentant a engagé un total de 74 433 \$ (75 000 \$ en 2013) en charges liées à des services-conseils professionnels et en frais de déplacement; un montant de 567 \$ a été comptabilisé au titre des montants à rembourser au Ministère.

b) *Chef des soins aux malades en phase critique*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification des soins aux malades en phase critique. Le représentant a engagé un total de 75 000 \$ (68 695 \$ en 2013) en charges liées à des services-conseils professionnels et en frais de déplacement.

c) *Chef des soins primaires*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification des soins primaires. Le représentant a engagé un total de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) en charges liées à des services-conseils professionnels et en frais de déplacement.

d) *Entité de planification des services de santé en français*

Le Ministère a octroyé un montant de 425 533 \$ (425 533 \$ en 2013) au RLISS pour que celui-ci puisse continuer de financer l'entité de planification des services en français au nom des RLISS du Sud-Ouest et d'Érié St-Clair. Tous les fonds ont été dépensés par l'Entité de planification des services de santé en français Érié St-Clair/Sud-Ouest.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Programmes (suite)

e) Technologies habilitantes

En date du 1^{er} février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érie St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 852 000 \$ (784 000 \$ en 2013). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Services Organization (« TSSO ») au cours de 2014 et du Service d'information sur la santé à l'intention des consommateurs (« SISC ») au cours de 2013. Le SISC est devenu une division de la TSSO en date du 1^{er} janvier 2013. Tous les fonds ont été dépensés.

11. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 123 759 065	1 123 759 065	—	—
Activités du RLISS	5 213 821	5 063 743	150 078	—
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	425 533	—	—
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	74 433	567	6 305
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	—	—
Chef de service des urgences	75 000	75 000	—	—
Technologies habilitantes	852 000	852 000	—	63 640
	1 130 475 419	1 130 324 774	150 645	69 945

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	6 305	25 205
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	150 645	69 945
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(6 305)	(88 845)
Montant à verser au Ministère à la fin	150 645	6 305

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 262 561 \$ (212 520 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2014, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2015	46 001 969
2016	46 001 969
2017	46 001 969

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2014

14. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	365 873
2016	356 199
2017	339 175
2018	327 175
2019	327 175

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tél: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Télec : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2014

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Donna Cripps
Directrice générale



Derek Bodden
Directeur des finances



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

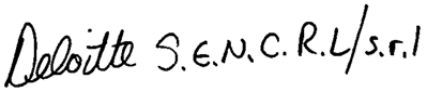
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	756 953	521 790
Montant à recevoir au titre de la TVH	32 205	20 926
Débiteurs – Autres	942	16 627
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	49 450 245	11 936 000
	50 240 345	12 495 343
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	367 510	223 768
Montant à verser au Ministère (note 3b)	428 415	361 391
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	49 450 245	11 936 000
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	2 107	9 196
Apports de capital reportés (note 5)	69 170	19 088
	50 317 447	12 549 443
Engagements (note 6)		
Dette nette	(77 102)	(54 100)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7 932	35 012
Immobilisations corporelles (note 7)	69 170	19 088
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	2014 Montant réel	2013 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 808 565 700	2 836 986 207	2 737 118 195
Activités du RLISS	4 916 172	4 855 909	4 916 172
Technologies habilitantes (note 10a)	580 000	580 000	580 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10b)	-	100 000	100 000
Services en français (note 10c)	-	76 266	106 000
Entité de planification des services en français (note 10c)	-	411 693	411 693
Chef de service des urgences du RLISS (note 10d)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10e)	-	75 000	75 000
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 500	37 500
Chef des soins primaires du RLISS (note 10f)	-	75 000	75 000
Formation en matière de diabète (note 10h)	-	841 301	140 396
Physiothérapie (note 10i)	-	27 344	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	10 093	40 181	153 534
	2 814 109 465	2 844 181 401	2 743 788 490
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		(428 415)	(328 956)
	2 814 109 465	2 843 752 986	2 743 459 534
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 808 565 700	2 836 986 207	2 737 118 195
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 926 265	4 469 987	4 803 000
Technologies habilitantes (note 10a)	580 000	580 000	580 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10b)	-	100 000	100 000
Services en français (note 10c)	-	76 266	101 432
Entité de planification des services en français (note 10c)	-	411 693	446 113
Chef de service des urgences du RLISS (note 10d)	-	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10e)	-	72 688	73 025
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 500	37 500
Chef des soins primaires du RLISS (note 10f)	-	75 000	68 750
Formation en matière de diabète (note 10h)	-	841 301	56 519
Physiothérapie (note 10i)	-	27 344	-
	2 814 109 465	2 843 752 986	2 743 459 534
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

		2014	2013
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	27 080	(8 564)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(90 263)	(17 321)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	40 181	153 534
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(23 002)	127 649
Dette nette au début	-	(54 100)	(181 749)
Dette nette à la fin	-	(77 102)	(54 100)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	40 181	156 666
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(40 181)	(156 666)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution des débiteurs – autres	15 685	76 364
Diminution des débiteurs – Ministère/services de cybersanté	-	200 000
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre de la TVH	(11 279)	11 372
(Augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(37 514 245)	(6 643 560)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	143 742	(629 442)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	67 024	(274 097)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère	37 514 245	6 643 560
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(7 089)	9 196
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	27 080	(8 564)
	235 163	(615 171)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(90 263)	(17 321)
Financement		
Apports de capital reçus	90 263	17 321
Variation nette de la trésorerie	235 163	(615 171)
Trésorerie au début	521 790	1 136 961
Trésorerie à la fin	756 953	521 790

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLIS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert le 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 787 535 962	2 787 535 962	—	—
Activités du RLISS	4 896 091	4 465 053	426 103	266 706
THI du RLISS	580 000	580 000	—	—
Entité de planification des services en français	411 693	411 693	—	(34 420)
Services en français	76 266	76 266	—	4 568
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	—	—
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	—	—
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	72 688	2 312	1 975
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—	6 250
Planification autochtone	37 500	37 500	—	—
Formation en matière de diabète	841 301	841 301	—	—
Physiothérapie	27 344	27 344	—	83 877
	2 794 731 157	2 794 297 807	428 415	328 956

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars 2014 se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	361 391	635 488
Fonds accordés lors de l'exercice précédent au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario qui n'ont pas été dépensés	–	32 435
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	428 215	328 956
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(361 391)	(635 488)
Montant à verser au Ministère à la fin	428 215	361 391

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	19 088	155 301
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	90 263	17 321
Amortissement pour l'exercice	(40 181)	(153 534)
Solde à la fin	69 170	19 088

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	172 786
2016	172 786
2017	172 786
2018	172 786
2019	120 383

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	471 438	468 217	3 221	–
Matériel informatique	237 165	171 216	65 949	17 989
Améliorations locatives	572 444	572 444	–	1 099
	1 281 047	1 211 877	69 170	19 088

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP.

Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 836 986 207 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	2 808 565 700
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	28 420 507
Budget final	2 836 986 207

Le budget des frais généraux et administratifs final de 7 217 666 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	4 916 172
THI du RLISS	580 000
Planification autochtone	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Entité de planification des services en français	411 693
Coordonnateur des services en français	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Formation en matière de diabète	841 301
Budget final	7 217 666

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 836 986 207 \$ (2 737 118 195 \$ en 2013) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert.

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 892 233 026	1 850 871 086
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	464 025	464 025
Centres de soins de longue durée	460 634 986	441 245 153
Centres d'accès aux soins communautaires	302 761 326	272 408 894
Services de soutien communautaires	45 063 756	42 928 049
Lésion cérébrale acquise	6 987 746	6 654 450
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	30 250 506	28 557 365
Centres de soins de santé communautaires	25 416 149	23 311 898
Programme communautaire de soins de santé mentale et de toxicomanie	73 174 687	70 677 275
	2 836 986 207	2 737 118 195

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, le RLISS devait verser un montant de 49 450 245 \$ (11 936 000 \$ en 2013) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les résultats du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. Autres initiatives de financement

a) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, d'Érie St-Clair et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2014	2013
	Partie attribuable au RLISS	Partie attribuable au RLISS
	Total	
	\$	\$
Produits	2 320 000	580 000
Charges	1 951 019	580 000
Surplus accumulé	368 981	–

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Autres initiatives de financement (suite)

b) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

c) Services en français

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 487 959 \$ (517 693 \$ en 2013). Une tranche de 76 266 \$ de ce montant a servi à soutenir le rôle de coordonnateur des services en français (106 000 \$ en 2013), et un montant de 411 693 \$ (411 693 \$ en 2013) a été alloué initialement pour l'entité de planification des services en français.

d) Chef de service des urgences du RLISS

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef de service des urgences du RLISS.

e) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS.

f) Chef des soins primaires du RLISS

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins primaires du RLISS.

g) Planification autochtone

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 37 500 \$ (37 500 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

h) Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un montant de 841 301 \$ (157 717 \$ en 2013) relativement à l'élaboration d'un cadre de travail et d'objectifs visant la planification de la gestion du diabète et de maladies chroniques avec prise d'effet le 1^{er} février 2013. Au cours de l'exercice, des charges de 841 301 \$ (56 519 \$ en 2013) et des achats d'immobilisations de 30 000 \$ (17 321 \$ en 2013) ont été comptabilisés au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Les charges suivantes ont été engagées :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires	700 109	54 829
Charges d'exploitation	141 192	1 690
Frais généraux et administratifs	841 301	56 519
Charges non récurrentes – achats d'immobilisations	30 000	17 321
Total	871 301	73 840

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Autres initiatives de financement (suite)

i) Physiothérapie

En juillet 2013, le Ministère a octroyé un financement d'exploitation non récurrent de 27 344 \$ au RLIS afin de lui permettre de mener des activités qui soutiennent la mise en œuvre d'une réforme en matière de physiothérapie. Ces fonds ont été affectés à la rémunération de ressources supplémentaires en personnel agissant à titre de responsables des activités qui soutiennent la mise en œuvre de la réforme en matière de physiothérapie pour les volets relatifs à la promotion de l'exercice physique et de prévention des chutes et aux cliniques communautaires à domicile.

11. Charges classées par objet

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 258 641	3 325 055
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	29 621	18 239
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	30 875	33 956
Charges du Conseil	10 393	6 159
Frais de déplacement	26 087	32 734
Services-conseils	168 140	281 905
Consultations publiques et communications	46 092	65 795
Fournitures, matériel, entretien et autres	88 645	71 788
Frais d'hébergement	244 752	296 355
Amortissement	40 181	153 534
Services partagés	526 559	517 480
Frais généraux et administratifs	4 469 987	4 803 000
Salaires et charges sociales	986 210	260 207
Frais de déplacement	8 554	5 063
Services impartis	1 170 613	1 251 312
Consultations publiques et communications	28 992	19 682
Fournitures, matériel, entretien et autres	21 032	385
Frais d'hébergement	30 391	—
Services partagés	51 000	1 690
Autres charges relatives aux initiatives de financement	2 296 792	1 538 339
	6 766 779	6 341 339

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte de 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 289 995 \$ (276 088 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2014

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

700 Dorval Drive, Suite 500
Oakville, ON L6K 3V3
Tel: 905 337-7131
Toll Free: 1 866 371-5446
Fax: 905 337-8330
www.mississaugahaltonlin.on.ca

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlin.on.ca

RLISS de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

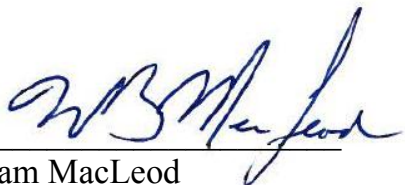
Le 31 mars 2014

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

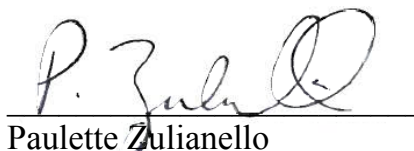
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Chef de la Direction



Paulette Zulianello
Directrice principale, Finance et Gestion des risques



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

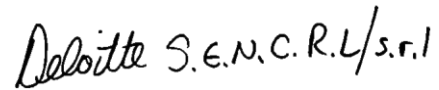
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.E.N.C. R.L./s.r.l.".

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 juin 2014

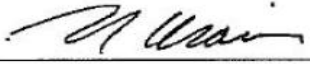
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	735 688	594 426
Débiteurs	43 234	85 860
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	5 375 200	2 500 800
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	-	59 362
	6 154 122	3 240 448
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	540 344	356 490
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	5 375 200	2 500 800
Montant à verser au Ministère (note 4b)	211 400	413 339
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 5)	5 884	-
Montant à verser aux autres RLIS (note 5)	56 294	-
Apports de capital reportés (note 6)	99 920	97 420
	6 289 042	3 368 049
Dette nette	(134 920)	(127 601)
Engagements (note 7)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	35 000	30 181
Immobilisations corporelles (note 8)	99 920	97 420
	134 920	127 601
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil


Graeme Goebelle, FCPA, FCA
Président


Ron Haines, FCPA, FCA
Vice-président

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 9)	2014 Montant réel	2013 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 317 462 641	1 373 184 623	1 353 622 725
Activités du RLISS	4 115 693	4 140 530	4 086 874
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11a)	1 347 626	1 311 310	150 718
Chef de service des urgences (note 11b)	75 000	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11c)	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français (note 11d)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 11e)	75 000	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 11f)	5 000	5 000	5 000
Chef des soins primaires (note 11g)	-	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS (BGP THI) (note 11h)	-	620 159	580 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	36 314	40 268
	1 323 286 960	1 379 728 936	1 358 916 585
Financement remboursable au Ministère (note 4a)	-	(211 400)	(416 840)
	1 323 286 960	1 379 517 536	1 358 499 745
Charges (note 10)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 317 462 641	1 373 184 623	1 353 622 725
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10)	4 115 693	4 103 818	4 087 518
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11a)	1 347 626	1 185 648	136 500
Chef de service des urgences (note 11b)	75 000	72 403	72 845
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11c)	100 000	99 817	99 817
Services de santé en français (note 11d)	106 000	104 764	104 358
Chef des soins aux malades en phase critique (note 11e)	75 000	72 126	72 217
Engagement autochtone (note 11f)	5 000	1 706	4 991
Chef des soins primaires (note 11g)	-	72 472	73 094
BGP THI du RLISS (note 11h)	-	620 159	225 680
	1 323 286 960	1 379 517 536	1 358 499 745
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 9)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	(4 819)	(27 529)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(38 814)	(116 302)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	36 314	40 268
Augmentation de la dette nette	-	(7 319)	(103 563)
Dette nette au début	-	(127 601)	(24 038)
Dette nette à la fin	-	(134 920)	(127 601)

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	36 314	40 268
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(36 314)	(40 268)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	42 626	(23 770)
Variation du montant à verser à d'autres RLISS ou à recevoir d'autres RLISS	56 294	60 000
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	59 362	(59 362)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(2 874 400)	(1 371 371)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	183 854	(68 572)
Augmentation du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 874 400	1 371 371
Diminution du montant à verser au Ministère	(201 939)	(24 123)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	5 884	(2 537)
Augmentation des charges payées d'avance	(4 819)	(27 529)
	141 262	(145 893)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 814)	(116 302)
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	38 814	116 302
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	141 262	(145 893)
Trésorerie au début	594 426	740 319
Trésorerie à la fin	735 688	594 426

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à leur valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS avait l'autorisation d'accorder un financement de 1 373 184 623 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	918 430 770	924 813 636
Centres de soins de longue durée	192 474 886	186 403 556
Centres d'accès aux soins communautaires	147 342 163	138 197 671
Services de soutien communautaires	40 798 191	32 077 723
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	32 360 360	30 812 120
Programmes communautaires de soins de santé mentale	29 778 571	29 603 697
Lésion cérébrale acquise	6 018 966	6 134 923
Programme de toxicomanie	5 980 716	5 579 399
	1 373 184 623	1 353 622 725

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, le montant à recevoir du Ministère s'établissait à 5 375 200 \$ (2 500 800 \$ en 2013) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé s'établissait à 5 375 200 \$ (2 500 800 \$ en 2013). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses priorités du Ministère comme des investissements dans les soins à domicile, des services communautaires pour assister les aînés, favoriser la réduction du temps d'attente aux urgences, ainsi que d'autres niveaux de soins et les mesures visant à prévenir les réadmissions à l'hôpital sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2014		2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 373 184 623	1 373 184 623	–
Activités du RLISS	4 176 844	4 103 818	73 026
Financement spécial relatif aux activités du RLISS			
Programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 311 310	1 185 648	125 662
Chef de service des urgences	75 000	72 403	2 597
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 817	183
Services de santé en français	106 000	104 764	1 236
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 126	2 874
Engagement autochtone	5 000	1 706	3 294
Chef des soins primaires	75 000	72 472	2 528
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS	620 159	620 159	–
	2 367 469	2 229 095	138 374
	1 379 728 936	1 379 517 536	211 400

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	413 339	437 462
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(413 339)	(437 462)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	211 400	416 840
Surplus de l'exercice remboursé au Ministère	–	(3 501)
Montant à verser au Ministère à la fin	211 400	413 339

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Convention des services partagés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est devenu une division du RLISS de Toronto-Centre au cours de l'exercice 2010. Le PRLISS a été créé afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et pour soutenir une intégration du système de soin de santé menée en collaboration avec tous les RLISS. Le PRLISS est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et le RLISS de Toronto-Centre.

En date du 1^{er} février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

6. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	97 420	21 386
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	38 814	116 302
Amortissement pour l'exercice	(36 314)	(40 268)
Solde à la fin	99 920	97 420

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Le contrat de location de locaux en cours du RLISS a été renégocié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2015	347 086
2016	312 388
2017	252 894
2018	342 097
2019	333 684
Par la suite	578 254
	2 166 403

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	289 644	198 808	90 836	97 420
Améliorations locatives	887 343	881 598	5 745	—
Matériel informatique	41 683	38 344	3 339	—
Développement Web	68 160	68 160	—	—
	1 286 830	1 186 910	99 920	97 420

9. Chiffres du budget*Fournisseurs de services de santé*

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013 approuvé par le Conseil du RLIS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 373 184 623 \$ au 31 mars 2014 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1 ^{er} avril 2013	1 317 462 641
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	55 721 982
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	1 373 184 623

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Chiffres du budget (suite)

Activités du RLISS

Le budget final d'exploitation du Ministère de 6 546 822 \$ au 31 mars 2014 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial au 1 ^{er} avril 2013	
Activités du RLISS	4 115 693
Programme du Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 347 626
Services en français	106 000
Engagement autochtone	5 000
Chef de service des urgences	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants :	
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS	620 159
Activités du RLISS	27 344
Chef des soins primaires	75 000
Budget final	6 546 822

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Charges classées par objet

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 070 876	3 044 240
Services partagés	336 951	336 951
Partenariat des RLIS	47 500	47 500
Frais de déplacement du personnel	23 317	18 964
Communication	30 233	28 139
Hébergement	218 946	174 628
Publicité	2 717	30 788
Honoraires et services professionnels médicaux	22 756	34 430
Honoraires de services-conseils	5 332	27 633
Location de matériel	20 882	20 932
Assurance	7 209	6 288
Autres frais liés aux réunions	25 277	22 058
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	39 025	40 950
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	28 796	25 950
Autres frais liés à la gouvernance et frais liés au personnel	40 513	33 819
Impression et traduction	8 706	38 040
Formation du personnel	56 697	33 409
Matériel de technologies de l'information	8 183	2 976
Autres fournitures et matériel acheté	40 181	59 736
Amortissement	36 314	40 268
Autres services	33 407	19 819
	4 103 818	4 087 518

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les initiatives de financement spécial relatif aux activités du RLIS par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 182 728	443 767
Services partagés	14 711	6 259
Frais de déplacement du personnel	5 363	4 385
Communication	4 531	1 342
Hébergement	58 569	5 895
Publicité	2 646	800
Honoraires et services professionnels médicaux	469 000	216 000
Services-conseils	107 433	—
Location de matériel	2 911	2 911
Autres frais liés aux réunions	14 247	10 105
Impression et traduction	—	250
Formation du personnel	1 005	1 780
Matériel de technologies de l'information	44 789	23 034
Autres fournitures et matériel acheté	40 935	26 893
Autres services	280 227	46 081
	2 229 095	789 502

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Autres initiatives de financement

a) Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu du financement pour le programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, qui s'est établi à 1 347 626 \$ (238 202 \$ en 2013) duquel un montant de 1 311 310 \$ (150 718 \$ en 2013) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 36 316 \$ (87 484 \$ en 2013) a été comptabilisé en tant qu'apports de capital pour l'exercice. Le RLISS est responsable de la gestion régionale des soins relatifs au diabète, de la planification et de la coordination des services liés au diabète à compter du 1^{er} février 2013. Des charges de 1 185 648 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (136 500 \$ en 2013). Les fonds ont été utilisés pour assumer les charges suivantes : les salaires et les charges sociales de 756 583 \$ (68 843 \$ en 2013) et d'autres charges opérationnelles de 429 065 \$ (67 657 \$ en 2013).

b) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) afin de financer la rémunération du chef de service des urgences du RLISS ainsi que d'autres honoraires divers engagés par le RLISS. Des charges de 72 403 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (72 845 \$ en 2013).

c) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) relativement au chef de la performance du projet Urgences – ANS du RLISS. Ce financement non récurrent avait pour objectif d'aider le RLISS à mener à terme son projet Urgences – ANS et de faire progresser l'implantation d'une approche de gestion de la performance normalisée relativement au projet Urgences – ANS afin que le RLISS et le Ministère puissent vérifier les progrès sur une base régulière. Des charges de 99 817 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (99 817 \$ en 2013).

d) Services de santé en français

Le Ministère a octroyé un financement de base de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) afin de soutenir les besoins de la communauté francophone desservie par le RLISS. Des charges de 104 764 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (104 358 \$ en 2013).

e) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) afin de financer la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique ainsi que d'autres honoraires divers. Le financement permettra de faire progresser l'implantation d'une stratégie exhaustive en matière de soins aux malades en phase critique, laquelle permettra d'améliorer l'accès, la qualité et l'intégration des systèmes. Des charges de 72 126 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (72 217 \$ en 2013).

f) Engagement autochtone

Le Ministère a octroyé un financement d'exploitation de base d'un montant de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2013) relativement à l'engagement du RLISS de Mississauga Halton auprès de la population et des organismes autochtones. Des charges de 1 706 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (4 991 \$ en 2013).

g) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un financement pour soutenir le projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS. Le rôle du chef des soins primaires est de gérer les services des soins primaires afin d'assurer l'accessibilité à des soins primaires efficaces en temps opportun et d'éviter les visites inutiles aux services des urgences. Le financement pour l'exercice 2014 s'est établi à 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Des charges de 72 472 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (73 094 \$ en 2013).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Autres initiatives de financement (suite)

h) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS (BGP THI)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration aux dépenses connexes (note 5). Le Ministère a versé au RLISS un financement total de 3 480 000 \$.

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 620 159 \$ (580 000 \$ en 2013) pour couvrir les charges d'exploitation et des projets liées aux activités des technologies habilitantes d'intégration du RLISS. Des charges de 620 159 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (225 680 \$ en 2013).

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 36 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 338 423 \$ (279 883 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872
Toll Free: 1 866 906-5446
Fax: 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3^e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.rliissne.on.ca

RLISS du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2014

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Kathleen A. Fyfe, CPA CA
Directrice générale par intérim



Marc Demers
Contrôleur



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

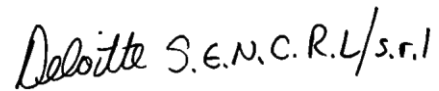
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.E.N.C. R.L./s.r.l.".

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 4 juin 2014

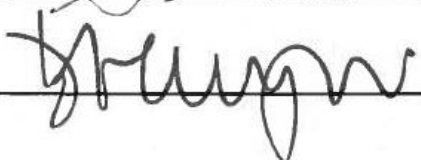
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	947 565	891 035
Débiteurs	1 223	7 692
Montant à recevoir au titre de la TVH	63 318	70 904
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé (note 7)	4 869 191	1 537 653
	5 881 297	2 507 284
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 010 911	743 020
Montant à verser au Ministère (note 10b)	15 090	219 907
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	4 955	28 155
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	4 869 191	1 537 653
Apports de capital reportés (note 4)	304 807	232 212
	6 204 954	2 760 947
Dette nette	(323 657)	(253 663)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	18 850	21 451
Immobilisations corporelles (note 5)	304 807	232 212
	323 657	253 663
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 Administrateur

 Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 6)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 440 977 600	1 466 699 913	1 420 730 615
Activités du RLISS	4 752 782	4 539 109	4 746 290
Technologies habilitantes (note 9a)	-	580 000	580 000
Services de santé en français (note 9b)	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9c)	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences (note 9d)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9e)	75 000	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 9f)	100 000	100 000	100 000
Interventions d'urgence - Autre niveau de soins (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9h)	-	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9i)	1 087 560	1 097 990	393 346
Chefs des RLISS pour la réforme en matière de physiothérapie (note 9j)	-	27 344	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	76 078	130 648	88 600
	1 448 336 979	1 474 592 963	1 428 056 810
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	(15 090)	(219 907)
	1 448 336 979	1 474 577 873	1 427 836 903
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 440 977 600	1 466 699 913	1 420 730 615
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 752 782	4 534 449	4 746 290
Technologies habilitantes (note 9a)	-	580 000	580 000
Services de santé en français (note 9b)	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9c)	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences (note 9d)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9e)	75 000	75 000	73 003
Engagement autochtone (note 9f)	100 000	100 000	100 000
Interventions d'urgence - Autre niveau de soins (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9h)	-	75 000	65 280
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9i)	1 087 560	1 087 560	185 156
Chefs des RLISS pour la réforme en matière de physiothérapie (note 9j)	-	27 344	-
Amortissement des immobilisations corporelles	76 078	130 648	88 600
	1 448 336 979	1 474 577 873	1 427 836 903
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget	2014	2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 000)	(203 243)	(155 346)
Amortissement des immobilisations corporelles	85 234	130 648	88 600
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance, montant net	-	2 601	(3 920)
Diminution (augmentation) de la dette nette	76 234	(69 994)	(70 666)
Dette nette au début	(253 663)	(253 663)	(182 997)
Dette nette à la fin	(177 429)	(323 657)	(253 663)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	130 648	88 600
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(130 648)	(88 600)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	466
Diminution des débiteurs	6 469	8 739
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la TVH	7 586	(31 037)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé	(3 331 538)	6 455 282
Augmentation des créditeurs et charges à payer	221 741	232 409
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(204 817)	143 003
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(23 200)	28 155
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 331 538	(6 455 282)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	2 601	(3 920)
	10 380	377 815
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(157 093)	(2 822)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	203 243	155 346
Augmentation nette de la trésorerie	56 530	530 339
Trésorerie au début	891 035	360 696
Trésorerie à la fin	947 565	891 035

(Se reporter à la note 5 pour plus d'information.)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou du PRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou du PRLISS (à verser au BSPR ou au PRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et le PRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	232 212	165 466
Apports de capital reçus	203 243	155 346
Amortissement	(130 648)	(88 600)
Solde à la fin	304 807	232 212

5. Immobilisations corporelles

	2014		2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	202 850	141 652	61 198
Matériel informatique	186 984	141 869	45 115
Améliorations locatives	1 185 245	986 751	198 494
	1 575 079	1 270 272	304 807

Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 203 243 \$ (155 346 \$ en 2013), dont une tranche de 198 674 \$ (152 524 \$ en 2013) et une tranche de 4 569 \$ (2 822 \$ en 2013) ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 466 699 913 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	1 440 977 600
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	25 722 313
	1 466 699 913

Le budget d'exploitation total de 7 838 635 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	7 283 301
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	682 344
Montant considéré comme un apport en capital	(203 243)
Budget total	7 762 402

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 466 699 913 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	971 964 798	953 579 910
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	240 300	239 625
Centres de soins de longue durée	213 745 487	206 007 661
Centres d'accès aux soins communautaires	132 507 757	119 827 431
Services de soutien communautaires	30 498 707	27 192 174
Lésion cérébrale acquise	2 687 549	2 675 799
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	18 887 538	17 079 979
Centres de soins de santé communautaires	18 718 830	17 733 603
Programmes communautaires de soins de santé mentale	55 364 627	54 037 471
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	22 084 320	22 356 962
	1 466 699 913	1 420 730 615

Le RLIS reçoit du Ministère un financement qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, un montant de 4 869 191 \$ (1 537 653 \$ en 2013) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLIS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 894 828	2 997 634
HOOPP	253 264	280 940
Autres avantages sociaux	335 962	316 553
Frais de déplacement du personnel	149 568	133 817
Frais de déplacement des membres du Conseil	10 629	9 214
Communications	83 962	86 888
Frais d'hébergement	237 377	207 443
Publicité	8 460	24 979
Honoraires de services-conseils	150 611	58 907
Location de matériel	10 895	18 695
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	26 625	—
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	8 350	4 100
Assurances	6 137	5 977
Bureau des services partagés des RLISS	138 886	341 520
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Autres charges liées aux réunions	22 234	47 908
Autres charges liées au Conseil	8 615	8 185
Frais d'impression et de traduction	61 439	70 799
Formation du personnel	21 334	22 695
Matériel de technologies de l'information	28 458	14 794
Fournitures et matériel de bureau	24 462	30 182
Autres	4 853	17 560
	4 534 449	4 746 290

9. Programmes

a) Technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Sud-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère en ce qui a trait aux technologies habilitantes, soit un montant de 580 000 \$ pour l'exercice 2014. Le montant total du financement reçu par le groupement au cours de l'exercice 2014 s'est chiffré à 2 320 000 \$. Le Ministère a remis ce montant au RLISS de Champlain qui l'a reçu au nom du groupement. Le financement a été réparti équitablement entre les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest et de Champlain. Le RLISS du Nord-Est est tenu de comptabiliser tous les surplus liés à ce projet au poste Montant à verser au RLISS de Champlain. Il incombe au RLISS de Champlain, en tant que RLISS responsable des projets, de remettre ces fonds au Ministère au nom du groupement.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Programmes (suite)

a) Technologies habilitantes (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	432 658	424 178
Charges d'exploitation	147 342	155 822
	580 000	580 000

b) Services de santé en français

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 296 800 \$ aux fins des programmes Services de santé en français. Ces fonds ont permis au RLISS d'embaucher trois membres du personnel à temps plein pour travailler sur ce dossier. En outre, les fonds ont été utilisés pour couvrir les frais de déplacement et les autres charges liées au personnel. Le montant total des charges engagées relativement aux services de santé en français s'est établi à 296 800 \$.

c) Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 796 159 \$ afin de financer l'exploitation du Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario. Ces fonds ont été dépensés.

d) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef de service des urgences du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef de service des urgences et lui a versé un montant total de 75 000 \$ pour l'exercice 2013-2014.

e) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef des soins aux malades en phase critique du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins aux malades en phase critique et lui a versé un montant total de 75 000 \$ pour l'exercice 2013-2014.

f) Engagement autochtone

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 \$ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 103 825 \$. Les charges excédant 100 000 \$ ont été financées à même les activités du RLISS.

g) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (ANS)

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 100 000 \$ afin d'aider le RLISS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 101 591 \$. Les charges excédant 100 000 \$ ont été financées à même les activités du RLISS.

h) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef des soins primaires du RLISS dans le cadre du programme lié au chef des soins primaires du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins primaires et lui a versé un montant total de 75 000 \$ pour l'exercice 2013-2014.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Programmes (suite)

i) Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent de 1 087 560 \$ au RLISS afin d'aider celui-ci à atteindre les objectifs du programme du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Au cours de l'exercice, des charges de 1 087 560 \$ ont été engagées. En outre, un montant de 10 430 \$ au titre des apports de capital reportés de l'exercice précédent a été contrepassé au cours de l'exercice considéré et devra par la suite être versé au Ministère.

j) Chefs des RLISS pour la réforme en matière de physiothérapie

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent de 27 344 \$ au RLISS pour soutenir la mise en œuvre d'une réforme en matière de physiothérapie. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 27 344 \$.

k) Les charges engagées au titre des autres programmes se présentent comme suit, par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 031 744	1 262 588
Services-conseils	57 000	96 390
Matériel et fournitures de bureau	41 917	28 655
Frais de déplacement	45 895	15 892
Autres	1 036 307	867 873
	3 212 863	2 271 398

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 466 699 913	1 466 699 913	—
Activités du RLISS	4 539 109	4 534 449	4 660
Amortissement des immobilisations	130 648	130 648	—
Technologies habilitantes	580 000	580 000	—
Services de santé en français	296 800	296 800	—
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	—
Chef de service des urgences	75 000	75 000	—
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	—
Engagement autochtone	100 000	100 000	—
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins	100 000	100 000	—
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 097 990	1 087 560	10 430
Réforme en matière de physiothérapie	27 344	27 344	—
	1 474 592 963	1 474 577 873	15 090

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

10 Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	219 907	16 355
Montant du financement remboursé au Ministère	(219 907)	(16 355)
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	15 090	219 907
Solde à la fin	15 090	219 907

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLSS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 54 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 384 580 \$ (358 749 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLSS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLSS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLSS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLSS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

	\$
2015	256 275
2016	132 661
2017	89 500
2018	63 417
2019	68 000
Par la suite	260 667
	870 520

Le RLSS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2014, le RLSS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les organismes communautaires. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLSS par le Ministère.

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Tel: 807 684-9425 • Fax: 807 684-9533
Toll Free: 1 866 907-5446
www.northwestlin.on.ca

975, promenade Alloy, bureau 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Téléphone : 807 684-9425
Sans frais : 1 866 907-5446
Télécopieur : 807 684-9533
www.northwestlin.on.ca

RLISS du Nord-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction

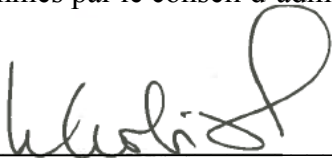
Le 31 mars 2014

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski
Directrice Générale



Chris Weislo
Contrôleur



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	657 412	675 600
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Palements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 527 739	6 009 913
Débiteurs	54 201	55 826
	3 239 352	6 741 339
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	413 665	379 189
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 527 739	6 009 913
Montant à verser au Ministère (note 3)	291 334	340 689
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	6 614	11 548
Apports de capital reportés (note 5)	178 805	270 854
	3 418 157	7 012 193
Dette nette	(178 805)	(270 854)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	178 805	270 854
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	607 504 400	636 139 370	626 111 646
Activités du RLISS	4 779 592	4 771 864	4 724 868
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	75 000	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 14)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	75 000	75 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 063 570	1 063 570	436 821
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (note 12)	-	580 000	580 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	127 121	132 845
	613 863 562	643 272 925	632 577 180
Financement remboursable au Ministère (note 3)	-	(291 334)	(440 689)
	613 863 562	642 981 591	632 136 491
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	607 504 400	636 139 370	626 111 646
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 779 592	4 821 735	4 845 042
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	143 479	124 304
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (note 12)	-	480 742	462 808
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	75 000	75 000	74 449
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	75 000	72 425	73 924
Chef de la performance du projet Interventions – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 14)	100 000	100 000	92 485
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	73 396	73 449
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 063 570	969 444	172 384
	613 863 562	642 981 591	632 136 491
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice		-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 072)	(102 603)
Amortissement des immobilisations corporelles	127 121	132 845
Diminution de la dette nette	92 049	30 242
Dette nette au début	(270 854)	(301 096)
Dette nette à la fin	(178 805)	(270 854)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	127 121	132 845
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(127 121)	(132 845)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé au titre des paiements de transfert	3 482 174	(5 016 239)
Diminution des débiteurs	1 625	48 009
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	34 476	(138 403)
(Diminution) augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(3 482 174)	5 016 239
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(49 355)	222
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(4 934)	(4 844)
	(18 188)	(95 016)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 072)	(102 603)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	35 072	102 603
Diminution nette de la trésorerie	(18 188)	(95 016)
Trésorerie au début	675 600	770 616
Trésorerie à la fin	657 412	675 600

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé *Présentation des états financiers*, le chapitre 2601, intitulé *Conversion de devises*, le chapitre 3410, intitulé *Paiements de transfert*, et le chapitre 3450, intitulé *Instruments financiers*, du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	636 139 370	636 139 370	—	—
Activités du RLISS	4 898 985	4 821 735	77 250	12 670
Engagement auprès de la communauté				
autochtone	160 000	143 479	16 521	35 696
Services de cybersanté	580 000	480 742	99 258	117 192
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	—	551
Chef des soins aux malades en phase				
critique du RLISS	75 000	72 425	2 575	1 077
Chef de la performance du projet				
Urgences – ANS	100 000	100 000	—	7 515
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	73 396	1 604	1 551
Services de santé en français	106 000	106 000	—	—
Éducation sur le diabète	1 063 570	969 444	94 126	264 437
	643 272 925	642 981 591	291 334	440 689

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	340 689	340 467
Montant du financement remboursé au Ministère	(340 689)	(340 467)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	291 334	440 689
Surplus remboursé au Ministère au cours de l'exercice	—	(100 000)
Montant à verser au Ministère à la fin	291 334	340 689

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	270 854	301 096
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	35 072	102 603
Amortissement pour l'exercice	(127 121)	(132 845)
Solde à la fin	178 805	270 854

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2016 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	312 868
2016	98 232
2017	19 332
2018	6 088
2019	3 993
	440 513

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour chacun des cinq prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2015	309 533 730
2016	197 576 730
2017	128 022 114
	635 132 574

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	376 135	319 257	56 878	76 884
Matériel informatique	139 488	127 550	11 938	23 875
Améliorations locatives	727 067	617 078	109 989	170 095
Développement Web	7 250	7 250	—	—
	1 249 940	1 071 135	178 805	270 854

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 636 216 943 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	607 504 400
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	28 634 970
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	636 139 370

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 7 006 434 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 359 162
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	580 000
Chef des soins primaires	75 000
Activités du RLISS – physiothérapie	27 344
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(35 072)
Budget final	7 006 434

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 636 216 943 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	434 144 678	430 592 371
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	105 375	105 375
Centres de soins de longue durée	69 857 609	68 994 752
Centres d'accès aux soins communautaires	52 178 133	49 289 693
Services de soutien communautaires	14 566 428	14 047 377
Lésion cérébrale acquise	1 817 346	1 817 347
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	9 042 001	8 502 520
Centres de soins de santé communautaires	9 653 216	8 580 270
Programmes communautaires de soins de santé mentale	30 219 856	30 527 514
Programme de toxicomanie	14 554 728	13 654 427
	636 139 370	626 111 646

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 2 527 739 \$ (6 009 913 \$ en 2013) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 2 527 739 \$ (6 009 913 \$ en 2013). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 333 357	3 398 182
Charges locatives	211 801	240 174
Amortissement	127 121	132 845
Matériel et entretien	51 838	41 926
Services partagés	341 662	361 520
Relations et consultations publiques	15 255	27 727
Honoraires	14 800	14 800
Frais de déplacement	115 017	110 807
Perfectionnement et recrutement du personnel	159 290	106 810
Services-conseils	72 942	27 352
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	81 900	98 501
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	61 428	58 336
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	23 800	25 200
Autres frais de gouvernance et de déplacement	97 738	86 943
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	66 286	66 419
	4 821 735	4 845 042

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 \$ (160 000 \$ en 2013) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLISS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 143 479 \$ ont été engagées au cours de 2014 (124 304 \$ en 2013).

12. Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 580 000 \$ (580 000 \$ en 2013) qui se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	403 946	401 645
Charges d'exploitation	76 796	61 163
	480 742	462 808

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

13. Chef de service des urgences du RLISS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) pour couvrir la rémunération du chef de service des urgences du RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 75 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (74 449 \$ en 2013).

14. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour l'exercice 2013-2014. Des charges de 100 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (92 485 \$ en 2013).

15. Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) afin de soutenir le RLISS dans ses activités de services de santé en français. Des charges de 106 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (106 000 \$ en 2013).

16. Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) pour couvrir la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS pour l'exercice 2013-2014. Des charges de 72 425 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (73 923 \$ en 2013).

17. Chef des soins primaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) pour couvrir la rémunération du chef des soins primaires du RLISS pour l'exercice 2013-2014. Des charges de 73 396 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (73 449 \$ en 2013).

18. Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement de base d'un montant de 1 063 570 \$ (484 700 \$ en 2013) pour couvrir la rémunération relative au centre régional de coordination de la lutte contre le diabète du RLISS pour l'exercice 2013-2014. Pour l'exercice, des dépenses engagées de 969 444 \$ (220 263 \$ en 2013) sont comprises dans les frais généraux et administratifs dans l'état des résultats, et des achats d'immobilisations de néant (47 879 \$ en 2013) sont compris dans les immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ces éléments se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	814 487	113 026
Charges d'exploitation	154 957	59 358
Frais généraux et administratifs	969 444	172 384
Charges non récurrentes – achats d'immobilisations	–	47 879
	969 444	220 263

19. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 37 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 356 413 \$ (321 703 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

20. Garanties

Le RLISS est assujetti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

210 Memorial Avenue
Suites 127-130
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750
Toll Free: 1 866 903-5446
Fax: 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

210, avenue Memorial
Bureaux 127 à 130
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392
www.nsmhlin.on.ca

RLISS de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

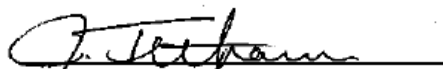
Le 31 mars 2014.

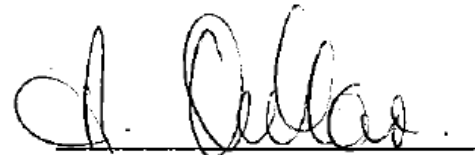
La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

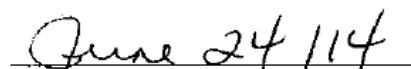
La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

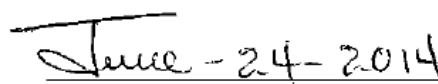
La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L/ s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.


Jill Tettmann
Chef de la direction


Archibald Outar
Contrôleur


Date


Date



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

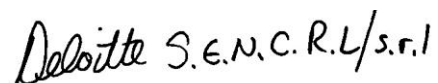
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink, reading "Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l." in a cursive script.

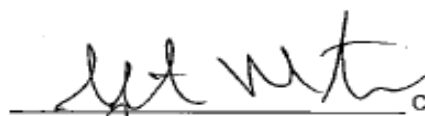
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	687 163	872 550
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	6 648 800	810 741
Montant à recevoir au titre de la TVH et autres montants	107 902	146 384
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	32 613
	7 443 865	1 862 288
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	769 141	986 308
Montant à verser au Ministère (note 3b)	89 307	70 389
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	6 648 800	810 741
Produits reportés	9 960	16 991
Apports de capital reportés (note 5)	441 919	302 903
	(7 959 127)	(2 187 332)
Dette nette	(515 262)	(325 044)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	73 343	22 141
Immobilisations corporelles (note 7)	441 919	302 903
	515 262	325 044
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 Chair

 Vice-Chair

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	840 301 798	840 288 389	816 854 624
Activités du RLISS	5 163 330	4 931 485	4 142 654
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 3a)	1 695 060	1 675 924	2 542 061
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	165 334	96 722
	847 160 188	847 061 132	823 636 061
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(141 650)	(140 649)
	847 160 188	846 919 482	823 495 412
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	840 301 798	840 288 389	816 854 624
Charges d'exploitation générales (note 10)	5 163 330	5 021 942	4 233 741
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (notes 3a) et 10)	1 695 060	1 609 151	2 407 047
	847 160 188	846 919 482	823 495 412
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(304 350)	(217 074)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	165 334	96 722
Variation des autres actifs non financiers	-	(51 202)	(7 167)
Augmentation de la dette nette	-	(190 218)	(127 519)
Dette nette au début	-	(325 044)	(197 525)
Dette nette à la fin	-	(515 262)	(325 044)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	165 334	96 722
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(165 334)	(96 722)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance	(51 202)	(7 167)
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(5 838 059)	(545 941)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	32 613	(25 113)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la TVH	38 482	(10 681)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(217 167)	(93 066)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	18 918	(274 553)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	5 838 059	545 941
Diminution des produits reportés	(7 031)	(7 031)
	(185 387)	(417 611)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(304 350)	(217 074)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	304 350	217 074
Diminution nette de la trésorerie	(185 387)	(417 611)
Trésorerie au début	872 550	1 290 161
Trésorerie à la fin	687 163	872 550

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Activités générales du RLISS	4 931 485	4 856 608	74 877	5 635
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Planification autochtone	30 000	30 000	—	—
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation	—	—	—	42 903
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	54 000	21 000	2 052
Technologies habilitantes	560 864	560 864	—	9 498
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	54 866	20 134	28 682
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest	654 060	654 060	—	51 511
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	—	—
Services de santé en français	106 000	85 732	20 268	—
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	69 629	5 371	368
Total du financement spécial relatif aux activités du RLISS	1 675 924	1 609 151	66 773	135 014
	6 607 409	6 465 759	141 650	140 649

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	70 389	344 942
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	(122 732)	(415 202)
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	141 650	140 649
Montant à verser au Ministère à la fin	89 307	70 389

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. Le PRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	302 903	182 551
Apports de capital au cours de l'exercice	304 350	217 074
Amortissement pour l'exercice	(165 334)	(96 722)
Solde à la fin	441 919	302 903

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à échéance à des dates allant jusqu'en 2016 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

	\$
2015	239 467
2016	99 778

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Engagements (suite)

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2014, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2015	808 001

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	2014		2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	797 936	543 244	254 692
Matériel informatique	151 240	151 240	—
Améliorations locatives	1 180 907	993 680	187 227
	2 130 083	1 688 164	441 919
			235 845
			—
			67 058
			302 903

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 840 288 389 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	784 067 791
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	56 220 598
	840 288 389

Le budget d'exploitation total révisé de 6 555 113 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget d'exploitation initial présenté à l'état des résultats	6 885 734
Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice	
Technologies habilitantes	(19 136)
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(52 343)
Montant affecté aux dépenses en immobilisations	(259 142)
Budget d'exploitation révisé	6 555 113

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS a l'autorisation d'accorder un financement total de 840 288 389 \$ (816 854 624 \$ en 2013) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	434 567 460	436 888 472
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	137 304 554	129 901 118
Centres d'accès aux soins communautaires	94 917 093	86 700 423
Services de soutien communautaires	13 743 709	13 192 051
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	7 210 957	6 364 053
Centres de soins de santé communautaires	10 348 273	9 359 831
Programmes communautaires de soins de santé mentale	24 208 852	23 585 845
Programmes de lutte contre la toxicomanie	4 828 543	4 640 537
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	111 895 509	104 960 017
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 162 414	1 161 252
	840 288 389	816 854 624

10. Charges d'exploitation générales

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les charges d'exploitation générales par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 261 522	2 890 905
Charges locatives	273 514	167 404
Amortissement	165 334	96 722
Services partagés	402 189	440 710
Publicité et relations publiques	45 764	11 141
Services-conseils	148 402	88 184
Autres services	188 185	170 703
Fournitures, matériel et permis	46 855	43 697
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	57 425	51 705
Charge au titre des indemnités quotidiennes des membres du Conseil	43 875	63 950
Charges du Conseil	31 130	37 061
Frais de déplacement	80 082	63 373
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	277 665	108 186
	5 021 942	4 233 741

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Charges d'exploitation générales (suite)

Le RLISS a reçu un financement de 1 011 628 \$ relativement à l'élaboration d'un cadre de travail et d'objectifs visant la planification de la gestion du diabète et de maladies chroniques avec prise d'effet le 1^{er} février 2013. Un montant de 823 081 \$ au titre des charges est inclus dans les charges d'exploitation générales. Un montant supplémentaire de 156 800 \$ a été utilisé pour effectuer l'acquisition d'immobilisations corporelles. Un montant inutilisé de 31 747 \$ est compris au poste Montant à verser au Ministère.

	\$
Salaires et charges sociales	448 827
Charges d'exploitation	374 254
Immobilisations corporelles	156 800
	979 881

11. Financement spécial relatif aux activités du RLISS

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les initiatives de financement spécial relatif aux activités du RLISS par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	532 392	946 292
Charges locatives	31 048	65 580
Services partagés	103 647	92 508
Publicité et relations publiques		35 648
Services-conseils	123 629	143 812
Autres services	38 890	225 401
Fournitures, matériel et permis	47 923	46 799
Services médicaux professionnels	53 958	193 898
Frais de déplacement	10 135	17 042
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	13 469	37 516
Dépenses liées à des projets spéciaux	654 060	602 551
	1 609 151	2 407 047

Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Toronto-Centre et de Mississauga Halton (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 560 864 \$ (550 279 \$ en 2013).

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 241 768 \$ (239 374 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlin.on.ca

71, rue Adam
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.southeastlin.on.ca

RLISS du Sud-Est

Le 31 mars 2014

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras
Directeur général



Paula Heinemann
Chef des services administratifs et
contrôleuse



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

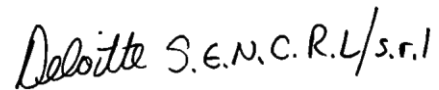
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.".

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 mai 2014

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

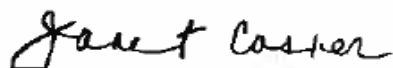
État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	841 489	1 087 305
Débiteurs (note 3)	48 061	54 990
	889 550	1 142 295
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	613 718	596 707
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5b)	68 929	318 212
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 7)	4 640	9 792
Montant à verser au RLSS de Champlain (note 5c)	4 346	-
Apports de capital reportés (note 8)	294 971	393 052
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16)	236 150	264 038
	1 222 754	1 581 801
Dette nette	(333 204)	(439 506)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	38 233	46 454
Immobilisations corporelles (note 9)	294 971	393 052
	333 204	439 506
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Donna Segal, présidente du conseil d'administration



Janet Cosier, présidente du comité des finances et d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 10)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1 051 759 886	1 114 231 259	1 099 257 331
Activités des RLISS (note 5)	4 543 169	4 524 204	4 534 906
Technologies habilitantes (note 6a)	-	580 000	580 000
Service des urgences (note 6b)	-	75 000	75 000
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	75 000	75 000
Soins primaires (note 6g)	-	75 000	75 000
Gestion des maladies chroniques (note 6h)	-	948 254	329 119
Physiothérapie (note 6i)	-	27 344	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	-	117 046	120 796
	1 056 424 055	1 120 874 107	1 105 268 152
Financement remboursable au Ministère (note 5a)	-	(73 275)	(318 212)
	1 056 424 055	1 120 800 832	1 104 949 940
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1 051 759 886	1 114 231 259	1 099 257 331
Frais généraux et administratifs (note 12)	4 543 169	4 627 946	4 655 665
Technologies habilitantes (note 6a)	-	575 654	489 773
Service des urgences (note 6b)	-	47 179	51 425
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	106 000	96 835
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	72 000	72 000
Soins primaires (note 6g)	-	74 667	75 000
Gestion des maladies chroniques (note 6h)	-	923 783	136 911
Physiothérapie (note 6i)	-	27 344	-
	1 056 424 055	1 120 800 832	1 104 949 940
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 965)	(8 263)
Amortissement des immobilisations corporelles	117 046	120 796
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance, montant net	8 221	(18 109)
Diminution de la dette nette	106 302	94 424
Dette nette au début	(439 506)	(533 930)
Dette nette à la fin	(333 204)	(439 506)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	117 046	120 796
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	(117 046)	(120 796)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution des débiteurs	6 929	2 011
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	8 221	(18 109)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	17 011	(525 035)
Diminution du montant à verser au Ministère	(249 283)	(29 532)
Augmentation du montant à verser au RLISS de Champlain	4 346	-
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(5 152)	9 792
	(217 928)	(560 873)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 965)	(8 263)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 8)	18 965	8 263
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition	(27 888)	(26 530)
	(8 923)	(18 267)
Variation nette de la trésorerie	(245 816)	(587 403)
Trésorerie au début	1 087 305	1 674 708
Trésorerie à la fin	841 489	1 087 305

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de rendement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie en fonction du lieu où les résidents reçoivent principalement des soins (98 % des résidents de la région géographique couverte par le RLISS du Sud-Est reçoivent des soins de la part des fournisseurs de services de santé locaux). Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée.

Le RLISS dessert plus de 500 000 personnes et couvre une région géographique d'une superficie de 19 473 kilomètres carrés. Le RLISS du Sud-Est occupe le quatrième rang en ce qui a trait à la superficie des régions géographiques couvertes. Le RLISS dessert environ 3,8 % des Ontariens qui vivent, en proportions presque égales, dans diverses zones urbaines en bordure de l'autoroute 401 ou dans de petites collectivités rurales de la région. Le RLISS couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox et les comtés d'Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations liées aux activités qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

Au 31 mars 2014, le RLISS avait des débiteurs de 48 061 \$ (54 990 \$ en 2013), qui représentent la TVH à recevoir pour le dernier trimestre de l'exercice.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars 2014, les crédoiteurs et charges à payer du RLISS s'établissaient à 613 718 \$ (596 707 \$ en 2013), soit des crédoiteurs (dettes fournisseurs) de 218 334 \$ (157 875 \$ en 2013) et des charges à payer de 395 384 \$ (438 832 \$ en 2013).

5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la méthode comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits (« financement reçu ») l'amortissement des apports de capital reportés de 117 046 \$ (120 796 \$ en 2013) et les produits reportés tirés des apports de capital de 2014 de 18 965 \$ (8 263 \$ en 2013), ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté à la note 5a) ci-après.

	2014	2013
	\$	\$
Financement de base des activités du RLISS	4 543 169	4 543 169
Moins : produits reportés tirés des apports de capital	(18 965)	(8 263)
Produits d'exploitation du RLISS (état des résultats)	4 524 204	4 534 906
Plus : produits reportés tirés des apports de capital	117 046	120 796
Financement des activités du RLISS (note 5a)	4 641 250	4 655 702

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Financement remboursable au Ministère (suite)

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2014		2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 114 231 259	1 114 231 259	–
Activités du RLISS	4 641 250	4 627 946	13 304
Technologies habilitantes	–	–	90 227
Projet de service des urgences	75 000	47 179	27 821
Initiative autochtone	15 000	15 000	–
Projet Urgences – ANS	100 000	100 000	–
Services de santé en français	106 000	106 000	9 165
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000
Soins primaires	75 000	74 667	333
Gestion des maladies chroniques	948 254	923 783	24 471
Physiothérapie	27 344	27 344	–
Montant directement remboursable au Ministère	1 120 294 107	1 120 225 178	68 929
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS de Champlain	580 000	575 654	4 346
	1 120 874 107	1 120 800 832	73 275

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Solde d'ouverture	318 212	317 651
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	(318 212)	(317 651)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	55 625	318 175
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	13 304	37
Solde de clôture	68 929	318 212

c) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant du financement non récurrent à rembourser au RLISS de Champlain	4 346	–

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Initiatives de financement

a) Initiative liée aux technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Les états financiers du RLISS reflètent sa partie du financement fourni par le Ministère au titre des technologies habilitantes de 580 000 \$ pour l'exercice 2014. Le montant total du financement reçu par le groupement au cours de l'exercice 2014 s'est chiffré à 2 320 000 \$. Le Ministère a remis ce montant au RLISS de Champlain qui l'a reçu au nom du groupement. Le financement a été réparti équitablement entre les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est, du Nord-Ouest et de Champlain. Le RLISS du Sud-Est est tenu de comptabiliser tous les surplus liés à ce projet au poste Montant à verser au RLISS de Champlain. Il incombe au RLISS de Champlain, en tant que RLISS responsable des projets, de remettre ces fonds au Ministère au nom du groupement.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	463 754	302 157
Frais de déplacement	17 435	21 908
Frais liés aux réunions	550	5 270
Autres	93 915	160 438
	575 654	489 773

b) Projet de service des urgences

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 27 821 \$ (23 575 \$ en 2013) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	45 600	49 500
Frais de déplacement et autres	1 579	1 925
	47 179	51 425

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Initiatives de financement (suite)

c) Initiative autochtone

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 15 000 \$ (15 000\$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification, y compris l'aide liée au sondage sur la santé des Métis, et de mobilisation auprès de la communauté autochtone, y compris le comité autochtone récemment constitué au centre de soins de santé communautaires de Napanee, en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Autres	15 000	15 000

d) Projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à soutenir le projet Urgences – ANS.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	100 000	99 387
Frais de déplacement	–	613
	100 000	100 000

e) Services de santé en français

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à soutenir la stratégie de services de santé en français.

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées aux Services de santé en français ont dépassé le financement de 106 000 \$ reçu du Ministère. Les charges réelles totalisent 111 880 \$. Le surplus de 5 880 \$ a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS.

	Montant couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS	Financement direct	Total pour 2014	Total pour 2013
	\$	\$	\$	\$
Charges				
Salaires et charges sociales	5 880	82 713	88 593	76 379
Frais de déplacement	–	6 351	6 351	3 724
Frais liés aux réunions	–	–	–	128
Autres	–	16 936	16 936	16 604
	5 880	106 000	111 880	96 835

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Initiatives de financement (suite)

f) Soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à soutenir le projet de soins aux malades en phase critique. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 3 000 \$ (3 000 \$ en 2013) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	72 000	72 000

g) Soins primaires

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à soutenir la planification et l'engagement auprès de fournisseurs de services de santé primaires dans le cadre du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 333 \$ (néant en 2013) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	72 000	72 000
Frais de déplacement	2 612	2 480
Frais liés aux réunions	55	480
Autres	—	40
	74 667	75 000

h) Gestion des maladies chroniques

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 948 254 \$ (329 119 \$ en 2013). Ces fonds ont servi à financer des ressources visant à améliorer la gestion des maladies chroniques et la Stratégie de lutte contre le diabète de la province d'Ontario dans le cadre du plan d'intégration des services de santé. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 24 471 \$ (192 208 \$ en 2013) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	777 805	59 867
Frais de déplacement	24 675	1 329
Autres	121 303	75 715
	923 783	136 911

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Initiatives de financement (suite)

i) Physiothérapie

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a reçu un financement de 27 344 \$ (néant en 2013) qui a servi à financer des ressources visant à soutenir l'initiative relative à la physiothérapie.

	2014	2013
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	27 344	—

7. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Partenariat des RLISS (« PRLISS »)

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires;
- Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le PRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

8. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	393 052	505 585
Apports de capital au cours de l'exercice	18 965	8 263
Amortissement pour l'exercice	(117 046)	(120 796)
Solde à la fin	294 971	393 052

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Immobilisations corporelles

			2014	2013
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable nette	comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	408 007	344 270	63 737	135 512
Matériel informatique	149 635	133 319	16 316	6 802
Améliorations locatives	358 197	143 279	214 918	250 738
	915 839	620 868	294 971	393 052

10. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 114 231 259 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 051 759 886
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	62 471 373
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 114 231 259

Le budget d'exploitation total de 4 453 169 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 543 169
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	—
Budget total	4 543 169

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 114 231 259 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	690 025 790	721 433 597
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	190 725	190 725
Centres de soins de longue durée	176 939 060	170 990 709
Centres d'accès aux soins communautaires	117 582 573	108 497 833
Services de soutien communautaires	31 604 448	30 132 287
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 048 566	2 048 566
Centres de soins de santé communautaires	28 049 843	23 054 049
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	67 790 254	42 909 565
	1 114 231 259	1 099 257 331

12. Frais généraux et administratifs

a) Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires	3 306 308	3 321 827
Consultation et projets relatifs au RLISS	28 110	135 185
	3 334 418	3 457 012
Services partagés	378 674	294 616
Partenariat	54 357	47 500
Autres (note 12b)	216 670	218 153
Charges locatives	192 172	214 889
Matériel et fournitures de bureau	136 321	133 310
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	69 075	68 700
Relations publiques	67 053	49 412
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	62 160	51 277
	4 510 900	4 534 869
Amortissement	117 046	120 796
	4 627 946	4 655 665

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Frais généraux et administratifs (suite)

- b) Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste Autres dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Formation et développement	83 023	86 827
Frais de déplacement	120 852	114 430
Recrutement	5 656	10 709
Assurances	6 883	6 634
Autres frais divers	256	(447)
	216 670	218 153

- c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12a) ci-dessus :

	2014	2013
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	26 075	31 500
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	43 000	37 200
Total des indemnités quotidiennes	69 075	68 700
Autres frais administratifs	57 095	42 559
Total des coûts liés à la gouvernance	126 170	111 259
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	156 688	154 417
Charges totales liées à la gouvernance	282 858	265 676

- d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés ont été déduits des charges réelles présentées à la note 12a) en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 293 150 \$ (274 129 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

	\$
2015	224 064
2016	224 064
2017	224 064
2018	224 064
2019	224 064
Par la suite	429 456
	<u>1 549 776</u>

Le RLISS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2014, le RLISS avait conclu des ententes de rendement avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat est inclus dans le matériel, et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à échéance en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	\$
2015	40 456
2016	40 456
2017	40 456
2018	40 456
2019	40 456
Par la suite	77 540
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	279 820
Déduire : montant représentant les intérêts	(43 670)
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	<u>236 150</u>

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2014

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements en capital liés à cette dette à long terme qui sont exigés pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2015	29 314
2016	30 814
2017	32 390
2018	34 048
2019	35 790
Par la suite	73 794
	236 150

201, avenue Queens, bureau 700
London, ON N6A 1J1
Téléphone : 519 672-0445
Sans frais : 1 866 294-5446
Télécopieur : 519 672-6562
www.southwestlh.on.ca

RLISS du Sud-Ouest

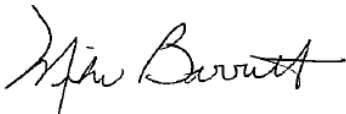
Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett
Chef de la direction



Lisa M Johnson
Contrôleuse/Le directeur d'entreprise entretient

le 30 mai 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.É.N.C. R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 20 mai 2014

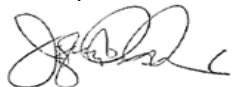
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière

au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	848 079	892 912
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	11 537 917	8 505 822
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	-	17 190
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	59 791	79 069
Débiteurs	-	3 879
	12 445 787	9 498 872
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	422 393	795 784
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	11 537 917	8 505 822
Montant à verser au Ministère (note 3b)	537 813	176 111
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	-	52 319
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	3 316	-
Apports de capital reportés (note 5)	140 632	262 387
	12 642 071	9 792 423
Dette nette	(196 284)	(293 551)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	55 652	31 164
Immobilisations corporelles (note 7)	140 632	262 387
	196 284	293 551
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 151 445 002	2 215 597 061	2 190 349 994
Activités du RLISS	4 895 719	4 909 473	4 873 561
Planification autochtone (note 10a)	35 000	35 000	35 000
Services en français (note 10b)	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	75 000	75 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	68 220	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10e)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10f)	75 000	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10g)	580 000	580 000	578 560
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète (note 10h)	1 200 620	946 212	206 632
Projets SPIRE et cSWO des services de cybersanté (note 10i)	187 739	187 739	773 833
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	139 890	139 890	162 000
	2 158 914 970	2 222 819 595	2 197 410 580
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3a)	-	-	(34 865)
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(237 813)	(176 111)
	2 158 914 970	2 222 581 782	2 197 199 604
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 151 445 002	2 215 597 061	2 190 349 994
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 035 609	5 048 519	4 981 477
Planification autochtone (note 10a)	35 000	30 203	32 760
Services en français (note 10b)	106 000	93 908	93 198
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	72 613	74 508
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	67 655	73 944
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10e)	100 000	84 386	98 245
Chef des soins primaires (note 10f)	75 000	72 052	74 889
Technologies habilitantes (note 10g)	580 000	511 019	512 356
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète (note 10h)	1 200 620	816 627	169 265
Projets SPIRE et cSWO des services de cybersanté (note 10i)	187 739	187 739	738 968
	2 158 914 970	2 222 581 782	2 197 199 604
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	(24 488)	7 506
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 135)	(156 633)
Amortissement des immobilisations corporelles	139 890	162 000
Diminution de la dette nette	97 267	12 873
Dette nette au début	(293 551)	(306 424)
Dette nette à la fin	(196 284)	(293 551)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	139 890	162 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(139 890)	(162 000)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé au titre des paiements de transfert	(3 032 095)	(6 479 929)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	17 190	(17 190)
Diminution des débiteurs	3 879	12 611
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	19 278	(33 714)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(373 391)	487 766
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 032 095	6 479 929
Augmentation du montant à verser au Ministère	361 702	128 029
Diminution du montant à verser à cyberSanté Ontario	(52 319)	(10 472)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	3 316	(7 440)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(24 488)	7 506
	(44 833)	567 096
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(18 135)	(156 633)
Financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	18 135	156 633
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(44 833)	567 096
Trésorerie au début	892 912	325 816
Trésorerie à la fin	848 079	892 912

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « *RLISS* »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

- a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2014		2013	
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 215 597 061	2 215 597 061	—	—
Activités du RLISS	4 909 473	4 908 629	844	54 084
Planification autochtone	35 000	30 203	4 797	2 240
Services en français	106 000	93 908	12 092	12 802
Technologies habilitantes	580 000	511 019	68 981	66 204
Projet SPIRE des services de cybersanté	187 739	187 739	—	34 865
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 613	2 387	492
Chef de service des urgences	68 220	67 655	565	1 056
Chef des soins primaires	75 000	72 052	2 948	111
Chef du projet Urgences – ANS	100 000	84 386	15 614	1 755
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	946 212	816 627	129 585	37 367
	2 222 679 705	2 222 441 892	237 813	210 976

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	176 111	48 082
Montant du financement remboursé au Ministère	(176 111)	(48 082)
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	237 813	176 111
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du groupement pour l'exercice visé (note 10g)	300 000	—
Montant à verser au Ministère à la fin	537 813	176 111

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	52 319	62 791
Montant versé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	(52 319)	(45 337)
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	—	34 865
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	—	52 319

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. La PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	262 387	267 754
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8)	18 135	156 633
Amortissement pour l'exercice	(139 890)	(162 000)
Solde à la fin	140 632	262 387

6. Engagements

Le RLIS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2019 et qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	294 254
2016	109 682
2017	4 789
2018	4 014
2019	191

Le RLIS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2015	2 149 388 354

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLIS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	2014	2013
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	
Matériel informatique	212 709	170 709
Améliorations locatives	1 588 789	1 506 773
Matériel, mobilier et agencements de bureau	218 003	201 387
	2 019 501	1 878 869
	140 632	262 387

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 215 597 061 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	2 151 445 002
Ajustement en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	64 152 059
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	2 215 597 061

Le budget final du RLISS de 7 082 644 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	5 036 719
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	2 064 060
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	18 135
Budget d'exploitation final du RLISS	7 082 644

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement de 2 215 597 061 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 551 196 371	1 566 756 371
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	451 500	451 500
Centres de soins de longue durée	313 729 659	299 613 261
Centres d'accès aux soins communautaires	205 929 789	188 487 125
Services de soutien communautaires	42 588 870	39 092 788
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	17 999 245	17 490 024
Centres de soins de santé communautaires	18 679 068	16 979 597
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	65 022 559	61 479 328
	2 215 597 061	2 190 349 994

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, un montant de 11 537 917 \$ (8 505 822 \$ en 2013) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Programmes

a) Planification autochtone

Le Ministère a octroyé un montant de 35 000 \$ (35 000 \$ en 2013) au RLISS relativement à la planification autochtone. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 30 203 \$ (32 760 \$ en 2013). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 4 797 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Services-conseils	20 311	30 000
Fournitures, matériel et licences	13	31
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	655	943
Autres	9 224	1 786
	30 203	32 760

b) Services en français

Le Ministère a octroyé un montant de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) au RLISS relativement au financement des services en français. Le RLISS a engagé des charges de services-conseils totalisant 93 908 \$ (93 198 \$ en 2013). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 12 092 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Programmes (suite)

c) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS relativement au financement des soins aux malades en phase critique. Le RLISS a engagé des charges de services-conseils totalisant 72 613 \$ (74 508 \$ en 2013). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 2 387 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

d) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS relativement au service des urgences. Le RLISS a engagé des charges de services-conseils totalisant 67 655 \$ (73 944 \$ en 2013). Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 6 780 \$ au cours de l'exercice. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 565 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

e) Chef du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion des urgences. Le RLISS a engagé des charges de services-conseils totalisant 84 386 \$ (98 245 \$ en 2013). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 15 614 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

f) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) au RLISS relativement aux soins primaires. Le RLISS a engagé des charges de services-conseils totalisant 72 052 \$ (74 889 \$ en 2013). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 2 948 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

g) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2014		2013
	Total	Partie attribuable au RLISS	Partie attribuable au RLISS
	\$	\$	\$
Produits	2 320 000	580 000	578 560
Charges	1 951 019	511 019	512 356
Surplus accumulé	368 981	68 981	66 204

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Programmes (suite)

g) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (suite)

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	360 023	445 663
Charges locatives	23 877	19 664
Services-conseils	100 000	—
Fournitures, matériel et licences	1 377	3 360
Frais de déplacement	1 464	8 872
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	2 668	7 704
Autres	21 610	27 093
	511 019	512 356

Le Ministère a octroyé un montant de 2 320 000 \$ (580 000 \$ en 2013) au RLISS relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 511 019 \$ (512 356 \$ en 2013) et des dépenses en immobilisations de néant (1 440 \$ en 2013) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a fourni un apport en trésorerie de 1 440 000 \$ aux autres RLISS. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 368 981 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

h) Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 1 200 620 \$ (338 228 \$ en 2013) au RLISS relativement aux initiatives liées aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation de 816 627 \$ (169 265 \$ en 2013) et des dépenses en immobilisations de 4 545 \$ (131 596 \$ en 2013) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le Ministère a recouvré auprès du RLISS un montant de 249 863 \$ au cours de l'exercice. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 129 585 \$ à titre de montant à verser au Ministère. Les charges engagées se détaillent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires	742 683	34 205
Charges opérationnelles	70 239	4 792
Charges non récurrentes	8 250	261 864
Total	821 172	300 861

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Programmes (suite)

i) cyberSanté Ontario – Projets SPIRE et cSWO

Le RLISS a conclu une entente de paiement de transfert avec cyberSanté Ontario, qui fournit un montant de 187 739 \$ (775 272 \$ en 2013) au RLISS relativement à Southwest Physicians Interface with Regional EMRs (SPIRE). Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 187 739 \$ (738 968 \$ en 2013) et des dépenses en immobilisations de néant (1 439 \$ en 2013) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés.

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	100 164	417 321
Charges locatives	9 949	19 664
Services-conseils	65 000	244 960
Fournitures, matériel et licences	84	2 807
Frais de déplacement	2 034	12 391
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	2 708	6 758
Autres	7 800	35 067
	187 739	738 968

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 450 665	3 385 331
Charges locatives	224 980	206 682
Amortissement	139 890	162 000
Services partagés	341 521	341 520
Partenariat des RLISS	54 357	47 500
Relations publiques	87 185	90 192
Services-conseils et charges liées au projet	219 451	178 194
Fournitures	20 983	25 901
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	44 145	52 805
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	64 623	38 490
Charges des membres du Conseil	55 832	47 101
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	61 992	84 711
Autres	282 895	321 050
	5 048 519	4 981 477

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 330 642 \$ (287 905 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. Le régime était entièrement capitalisé à cette date.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

23 Juin, 2014

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Camille Orridge
Directrice générale



Raj Krishnapillai
Directeur principal et directeur des finances,
finances, services internes et services
partagés



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télééc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

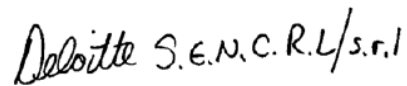
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



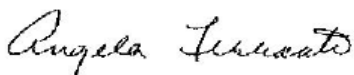
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 18 juin 2014

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 320 686	1 307 144
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	20 687	42 230
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	40 825 415	30 147 046
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	566 371	442 966
	42 733 159	31 939 386
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 969 287	1 715 591
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	40 825 415	30 147 046
Montant à verser au Ministère (note 4b)	13 607	145 816
Apports de capital reportés (note 5)	2 503 058	1 801 524
	45 311 367	33 809 977
Dette nette	2 578 208	1 870 591
Engagements (note 27)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	75 150	69 067
Immobilisations corporelles (note 6)	2 503 058	1 801 524
	2 578 208	1 870 591
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget	2014	2013
		Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	5 535 121	5 181 549	5 288 433
Financement fourni par le Ministère au Partenariat des RLISS (le « PRLISS »)	670 000	670 000	670 000
Financement fourni par le Ministère au Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »)	740 000	740 000	740 000
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 7 et 8)	4 503 277 685	4 715 109 989	4 639 988 705
Technologies habilitantes (note 9)	580 000	580 000	580 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	20 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 14)	483 000	626 000	483 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	421 475
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 267 521	1 267 521	21 566
Dépistage précoce du diabète (note 19)	-	50 000	-
Réforme en matière de physiothérapie (note 20)	-	27 341	-
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 21)	-	69 083	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	871 994	740 573
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le PRLISS	816 250	701 849	355 647
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le BSPR	4 923 296	3 807 011	4 758 177
	4 519 312 586	4 730 722 050	4 654 498 576
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a)	-	(13 607)	(1 578)
	4 519 312 586	4 730 708 443	4 654 496 998
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)		4 715 109 989	4 639 988 705
Frais généraux et administratifs (note 22)	5 535 121	5 512 605	5 431 373
Bureau des services partagés des RLISS (note 23)	5 663 296	5 015 229	6 094 232
Partenariat des RLISS (note 24)	1 486 250	1 430 962	1 025 647
Technologies habilitantes (note 9)	580 000	580 000	580 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	20 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 14)	483 000	626 000	483 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	421 475
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 267 521	1 267 521	21 566
Dépistage précoce du diabète (note 19)	-	50 000	-
Réforme en matière de physiothérapie (note 20)	-	27 341	-
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 21)	-	69 083	-
	16 034 901	4 730 708 443	4 654 496 998
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	4 503 277 685	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 573 528)	(901 371)
Amortissement des immobilisations corporelles	871 994	740 573
Augmentation des charges payées d'avance	(75 150)	(69 067)
Utilisation de charges payées d'avance	69 067	115 878
Augmentation de la dette nette	(707 617)	(113 987)
Dette nette au début	(1 870 591)	(1 756 604)
Dette nette à la fin	(2 578 208)	(1 870 591)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	871 994	740 573
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(871 994)	(740 573)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution du montant à recevoir des RLIS	21 543	259 606
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	(123 405)	131 657
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(10 678 369)	(16 609 412)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	253 696	332 376
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	10 678 369	16 609 412
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(132 209)	144 519
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(6 083)	46 811
	13 542	914 969
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 573 528)	(901 371)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	1 573 528	901 371
Variation nette de la trésorerie	13 542	914 969
Trésorerie au début	1 307 144	392 175
Trésorerie à la fin	1 320 686	1 307 144

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de rendement liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé aux fins du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, en vertu de l'entente de rendement entre le Ministère et le RLISS. Le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète ont été transférés au RLISS au cours de l'exercice 2012-2013.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est initialement constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLIS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLIS (le « BSPR ») et le partenariat des RLIS (le « PRLIS »). Des états de la situation financière et des résultats distincts sont présentés pour le BSPR et la PRLIS dans les annexes jointes aux états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Il incombe au PRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation du PRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du PRLISS (à verser au PRLISS), conformément à la convention entre le PRLISS et tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs				
de services de santé	4 715 109 989	4 715 109 989	—	—
Activités du RLISS	5 514 665	5 512 605	2 060	1 578
PRLISS	670 000	658 453	11 547	—
BSPR	740 000	740 000	—	—
Services de cybersanté	580 000	580 000	—	—
Chefs de service des urgences	75 000	75 000	—	—
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	—	—
Urgences – ANS	100 000	100 000	—	—
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	—	—
Harmonisation des ressources – ANS	626 000	626 000	—	—
Services de santé en français	106 000	106 000	—	—
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	—	—
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—	—
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 267 521	1 267 521	—	—
Dépistage précoce du diabète	50 000	50 000	—	—
Réforme en matière de physiothérapie	27 341	27 341	—	—
Jeux panaméricains et parapanaméricains	69 083	69 083	—	—
	4 725 674 312	4 725 660 705	13 607	1 578

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 568 713 \$ (note 16) (421 475 \$ en 2013) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le total du montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

- b) Le montant à verser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé et aux entités de planification des services de santé en français aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	(145 816)	(1 297)
Païement au Ministère	145 816	1 297
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(13 607)	(1 578)
Autre montant du financement remboursable au Ministère	–	(147 238)
Autre montant du financement à recevoir du Ministère	–	3 000
Montant à verser au Ministère à la fin	(13 607)	(145 816)

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	1 801 524	1 640 726
Apports de capital au cours de l'exercice	1 573 528	901 371
Amortissement pour l'exercice	(871 994)	(740 573)
Solde à la fin	2 503 058	1 801 524

6. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	546 822	328 155	218 667	223 804
Matériel informatique	5 089 433	3 339 079	1 750 354	834 800
Améliorations locatives	2 070 954	1 536 917	534 037	742 920
	7 707 209	5 204 151	2 503 058	1 801 524

7. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Chiffres du budget (suite)

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 4 715 109 989 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	4 503 277 685
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	211 832 304
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	4 715 109 989

Le budget d'exploitation total, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se chiffre à 8 885 355 \$.

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 4 715 109 989 \$ (4 639 988 705 \$ en 2013) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	3 581 113 829	3 571 050 075
Centres de soins de longue durée	262 005 072	254 883 071
Centres d'accès aux soins communautaires	232 956 277	215 484 412
Services de soutien communautaires	84 357 083	77 900 940
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	49 625 351	45 521 932
Centres de soins de santé communautaires	92 931 485	85 845 744
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	118 555 888	107 741 801
Programmes de toxicomanie	34 698 561	29 268 187
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	258 866 443	252 292 543
	4 715 109 989	4 639 988 705

9. Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 1^{er} avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (suite)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 580 000 \$ par l'intermédiaire du RLISS du Centre-Ouest. Le RLISS a reçu du Ministère un financement de 580 000 \$ au cours de l'exercice précédent. Les charges liées aux technologies habilitantes engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	414 812	512 727
Services professionnels	—	1 628
Autres	165 188	65 645
	580 000	580 000

10. Chefs de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions des chefs de service des urgences. Les charges liées aux fonctions des chefs de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	—	3 000
Services médicaux professionnels	72 000	72 000
Autres	3 000	—
	75 000	75 000

11. Planification de la transition pour la santé des autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2013) relativement au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones. Les charges liées au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	19 471	19 191
Autres	529	809
	20 000	20 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	100 000	95 387
Autres	–	4 613
	100 000	100 000

13. Chefs des soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique. Les charges liées aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	–	–
Services médicaux professionnels	75 000	75 000
Autres	–	–
	75 000	75 000

14. Harmonisation des ressources et aiguillage

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 626 000 \$ (483 000 \$ en 2013) relativement au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage. Les charges liées au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	502 796	430 921
Autres	123 204	52 079
	626 000	483 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

15. Services de santé en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) relativement au programme Services de santé en français. Les charges liées au projet Services de santé en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	92 320	87 952
Services de traduction	11 386	16 181
Autres	2 294	1 867
	106 000	106 000

16. Entités de planification des services en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 568 713 \$ (421 475 \$ en 2013) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le total du montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre.

	2014	2013
	\$	\$
Total du financement reçu	568 713	568 713
Total du financement transféré	(568 713)	(421 475)
Montant du financement des exercices précédents remboursable au Ministère	—	(147 238)
	—	—

17. Chef des soins primaires

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement au programme lié au chef des soins primaires. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	—	3 611
Services professionnels	—	407
Services médicaux professionnels	52 917	53 958
Autres	22 083	17 024
	75 000	75 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

18. Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de base de 1 129 301 \$ (21 566 \$ en 2013) ainsi qu'un financement non récurrent de 138 220 \$ (néant en 2013) aux fins du Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	919 048	10 083
Autres	348 473	11 483
Total des charges d'exploitation	1 267 521	21 566

19. Dépistage précoce du diabète

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 50 000 \$ (néant en 2013) relativement au programme de dépistage précoce du diabète. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	10 724	—
Services-conseils	39 276	—
Total des charges d'exploitation	50 000	—

20. Réforme en matière de physiothérapie

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 27 341 \$ (néant en 2013) relativement au programme de réforme en matière de physiothérapie. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	27 341	—
Autres	—	—
Total des charges d'exploitation	27 341	—

21. Jeux panaméricains et parapanaméricains

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 69 083 \$ (néant en 2013) relativement au programme des Jeux panaméricains et parapanaméricains. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	27 983	—
Autres	41 100	—
Total des charges d'exploitation	69 083	—

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

22. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 878 810	4 173 053
Charges locatives	259 113	302 545
Amortissement	333 116	144 518
Services partagés	371 494	406 652
PRLISS	47 500	87 861
Services-conseils	192 167	19 409
Services de traduction	19 250	43 445
Services professionnels	12 560	15 675
Fournitures	25 753	10 889
Frais liés à l'informatique	40 172	13 878
Frais de gouvernance	57 679	34 762
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	102 326	38 708
Autres	172 665	139 978
	5 512 605	5 431 373

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacement et de formation qui sont inclus dans les frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

		2014	2013
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	30 900	21 000	11 550
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	69 100	35 575	23 000
Frais de déplacement et frais de formation des membres du Conseil	—	1 104	212
	100 000	57 679	34 762

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

23. Bureau des services partagés des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Bureau des services partagés des RLISS pour l'exercice :

Bureau des services partagés des RLISS**État de la situation financière****Au 31 mars 2014**

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	340 350	502 439
Montant à recevoir des RLISS	20 687	38 230
Montant à recevoir du RLISS de Toronto-Centre*	98 715	56 897
Montant à verser au PRLISS*	36 674	—
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	416 649	295 284
	913 075	892 850
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	978 647	952 305
Apports de capital reportés	1 630 410	890 323
	2 609 057	1 842 628
Dette nette	1 695 982	949 778
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	65 572	59 455
Immobilisations corporelles	1 630 410	890 323
	1 695 982	949 778
Surplus accumulé	—	—

*Les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre et au PRLISS sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

23. Bureau des services partagés des RLISS (suite)**Bureau des services partagés des RLISS****État des résultats****Pour l'exercice clos le 31 mars 2014**

		2014	2013
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	4 923 296	4 505 758	5 239 912
Financement fourni par le Ministère	740 000	740 000	740 000
Amortissement des apports de capital reportés	—	468 218	596 055
	5 663 296	5 713 976	6 575 967
Charges**			
Salaires	1 878 077	1 430 609	1 538 204
Charges sociales	206 568	184 322	145 021
Fournitures	40 283	27 632	23 651
Télécommunications	24 180	4 531	11 535
Recrutement et perfectionnement des employés	5 840	6 845	3 773
Frais liés à l'informatique	357 706	596 139	677 680
Services-conseils	15 000	9 035	4 025
Services professionnels	21 500	19 500	23 500
Frais liés aux réunions	7 479	15	3 925
Amortissement	—	468 218	596 055
Charges locatives	181 185	167 750	161 306
Autres	33 600	18 790	14 722
Externalisation de services	2 891 878	2 780 590	3 372 570
Total des charges liées aux services communs du RLISS	5 663 296	5 713 976	6 575 967
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation***		(698 747)	(481 735)
	—	5 015 229	6 094 232

** Le total des charges ci-dessus comprend des frais juridiques de 536 968 \$, dont une tranche de 406 672 \$ est liée à des salaires et à des charges sociales du Ministère.

*** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 698 747 \$ (481 735 \$ en 2013) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

24. Partenariat des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Partenariat des RLISS pour l'exercice :

Partenariat des RLISS
État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	188 068	(20 975)
Montant à recevoir du RLISS de Toronto-Centre*	—	109 655
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	9 597	44 234
	197 665	132 914
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	150 320	133 910
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	36 674	—
Apports de capital reportés	202 843	261 853
Montant à verser au Ministère (note 4a)	11 547	—
	401 384	395 763
Dette nette	203 719	262 849
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	876	996
Immobilisations corporelles	202 843	261 853
	203 719	262 849
Surplus accumulé	—	—

*Les montants à recevoir du BSPR et les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

24. Partenariat des RLISS (suite)

Partenariat des RLISS État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014		2013
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	816 250	749 349	443 508
Financement fourni par le Ministère	670 000	670 000	670 000
Amortissement des apports de capital reportés	—	70 660	—
	1 486 250	1 490 009	1 113 508
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités	—	(11 547)	—
	1 486 250	1 478 462	1 113 508
Charges**			
Salaires	1 006 060	936 208	722 427
Charges sociales	204 590	210 169	149 184
Fournitures	18 844	6 074	8 867
Télécommunications	29 000	1 090	2 125
Recrutement et perfectionnement des employés	20 522	5 318	3 794
Frais liés à l'informatique	8 200	13 448	6 442
Services-conseils	35 500	68 873	72 436
Frais liés aux réunions	5 000	9 941	2 452
Amortissement	—	70 660	—
Charges locatives	102 600	99 454	95 434
Autres	11 534	9 727	2 847
Services partagés	44 400	47 500	47 500
	1 486 250	1 478 462	1 113 508
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation	—	(47 500)	(87 861)
	—	1 430 962	1 025 647

** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 47 500 \$ (87 861 \$ en 2013) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Une tranche de 30 000 \$ du financement de 670 000 \$ reçu du Ministère (néant en 2013) a été affectée au réseau provincial de soins en fin de vie. De cette tranche, un montant de 13 607 \$ a servi au remboursement du financement reçu du Ministère (note 4a). De plus, une tranche de 95 999 \$ du montant de 749 349 \$ recouvré ou recouvrable auprès des RLISS a été reçue dans le cadre des communications communes du PRLISS.

25. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 71 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 520 651 \$ (463 986 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2014

26. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

27. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	865 279
2016	440 342
2017	500
	1 306 121

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour les exercices 2015 et 2016. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I
au 31 mars 2014

	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Toronto-Centre		Bureau des services partagés		Partenariat des RLISS		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Trésorerie	792 268	825 680	340 350	502 439	188 068	(20 975)	1 320 686	1 307 144
Montant à recevoir du BSPR, du PRLISS et du RLISS de Toronto-Centre*	-	-	135 389	56 897	-	109 655	135 389	166 552
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	-	4 000	20 687	38 230	-	-	20 687	42 230
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	40 825 415	30 147 046	-	-	-	-	40 825 415	30 147 046
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	140 125	103 448	416 649	295 284	9 597	44 234	566 371	442 966
	41 757 808	31 080 174	913 075	892 850	197 665	132 914	42 868 548	32 105 938
Passifs								
Créditeurs et charges à payer	840 320	629 376	978 647	952 305	150 320	133 910	1 969 287	1 715 591
Montant à verser au BSPR, au PRLISS et au RLISS de Toronto-Centre*	98 715	166 552	-	-	36 674	-	135 389	166 552
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	40 825 415	30 147 046	-	-	-	-	40 825 415	30 147 046
Apports de capital reportés	669 805	649 348	1 630 410	890 323	202 843	261 853	2 503 058	1 801 524
Montant à verser au Ministère	2 060	145 816	-	-	11 547	-	13 607	145 816
	42 436 315	31 738 138	2 609 057	1 842 628	401 384	395 763	45 446 756	33 976 529
Dette nette	678 507	657 964	1 695 982	949 778	203 719	262 849	2 578 208	1 870 591
Actifs non financiers								
Charges payées d'avance	8 702	8 616	65 572	59 455	876	996	75 150	69 067
Immobilisations corporelles	669 805	649 348	1 630 410	890 323	202 843	261 853	2 503 058	1 801 524
	678 507	657 964	1 695 982	949 778	203 719	262 849	2 578 208	1 870 591
Surplus accumulé	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir du/à verser au PRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014			2013			2014			2013			2014			2013		
	Toronto-Centre			Bureau des services partagés			Partenariat des RLISS			Total			Total					
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Total		Total			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits																		
Montants recouverts ou recouvrables auprès des RLISS	-	-	-	4 923 296	4 505 758	5 239 912	816 250	749 349	443 508	5 255 107	5 683 420							
Financement fourni par le Ministère	5 535 121	5 181 549	5 288 433	740 000	740 000	740 000	670 000	670 000	670 000	6 591 549	6 698 433							
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 503 277 685	4 715 109 989	4 639 988 705	-	-	-	-	-	-	4 715 109 989	4 639 988 705							
Financement lié aux technologies habilitantes (note 9)	580 000	580 000	580 000	-	-	-	-	-	-	580 000	580 000							
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000							
Projet Interventions d'urgence – Autre																		
niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000							
Chef des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	483 000	626 000	483 000	-	-	-	-	-	-	626 000	483 000							
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000							
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	421 475	-	-	-	-	-	-	568 713	421 475							
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 267 521	1 267 521	21 566	-	-	-	-	-	-	1 267 521	21 566							
Dépistage précoce du diabète (note 19)	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000	-							
Réforme en matière de physiothérapie (note 20)	-	27 341	-	-	-	-	-	-	-	27 341	-							
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 21)	-	69 083	-	-	-	-	-	-	-	69 083	-							
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	333 116	144 518	-	468 218	596 055	-	70 660	-	871 994	740 573							
	4 512 163 040	4 724 264 312	4 647 378 697	5 663 296	5 713 976	6 575 967	1 486 250	1 490 009	1 113 508	4 731 468 297	4 655 068 172							
Surplus de financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a)	-	(2 060)	(1 578)	-	-	-	-	(11 547)	-	(13 607)	(1 578)							
	4 512 163 040	4 724 262 252	4 647 377 119	5 663 296	5 713 976	6 575 967	1 486 250	1 478 462	1 113 508	4 731 454 690	4 655 066 594							
Charges																		
Frais généraux et administratifs (note 22)	5 535 121	5 512 605	5 431 373	-	-	-	-	-	-	5 512 605	5 431 373							
Services partagés des RLISS* (note 23)	-	-	-	5 663 296	5 713 976	6 575 967	-	-	-	5 713 976	6 575 967							
Partenariat des RLISS** (note 24)	-	-	-	-	-	-	1 486 250	1 478 462	1 113 508	1 478 462	1 113 508							
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 503 277 685	4 715 109 989	4 639 988 705	-	-	-	-	-	-	4 715 109 989	4 639 988 705							
Technologies habilitantes (note 9)	580 000	580 000	580 000	-	-	-	-	-	-	580 000	580 000							
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000							
Projet Interventions d'urgence – Autre																		
niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000							
Chef des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	483 000	626 000	483 000	-	-	-	-	-	-	626 000	483 000							
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000							
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	568 713	421 475	-	-	-	-	-	-	568 713	421 475							
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000							
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	1 267 521	1 267 521	21 566	-	-	-	-	-	-	1 267 521	21 566							
Dépistage précoce du diabète (note 19)	-	50 000	-	-	-	-	-	-	-	50 000	-							
Réforme en matière de physiothérapie (note 20)	-	27 341	-	-	-	-	-	-	-	27 341	-							
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 21)	-	69 083	-	-	-	-	-	-	-	69 083	-							
	4 512 163 040	4 724 262 252	4 647 377 119	5 663 296	5 713 976	6 575 967	1 486 250	1 478 462	1 113 508	4 731 454 690	4 655 066 594							
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							

* Ces montants seront ajustés de 698 747 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le BSPP a effectuées au nom des 14 RLISS (note 23).

** Ces montants seront ajustés de 47 500 \$ relativement aux opérations du RLISS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le PRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 24).

RLISS de Waterloo Wellington

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Waterloo Wellington de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.



M. Bruce Lauckner
Directeur général



M. Matthew Little, CPA, CMA, MBA
Directeur général des finances

Le 26 juin 2014



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

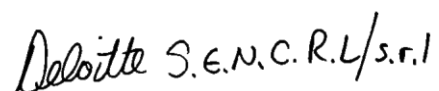
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.E.N.C. R.L./s.r.l.".

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2014

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	844 942	962 598
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 9)	2 378 472	-
Autres débiteurs	124 090	56 131
	3 347 504	1 018 729
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	667 663	673 075
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	334 506	369 847
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 378 472	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	89	35 450
Apports de capital reportés (note 5)	252 488	281 354
	3 633 218	1 359 726
Dette nette	(285 714)	(340 997)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	33 226	59 643
Immobilisations corporelles (note 7)	252 488	281 354
	285 714	340 997
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

, président du conseil d'administration

, président du comité des finances et de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	Montant réel 2014	Montant réel 2013
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 000 603 795	1 021 950 105	996 284 176
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	5 540 003	5 515 079	4 377 108
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10a)	-	280 000	580 000
Chef de service des urgences (note 10b)	75 000	75 000	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	5 000	5 000	5 000
Services en français (note 10e)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10f)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	75 000	81 134	88 663
	1 006 654 798	1 028 262 318	1 001 765 947
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	(478 506)	(369 847)
	1 006 654 798	1 027 783 812	1 001 396 100
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 000 603 795	1 021 950 105	996 284 176
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	5 615 003	5 241 802	4 396 348
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10a)	-	171 752	282 399
Chef de service des urgences (note 10b)	75 000	66 661	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	5 000	360	5 000
Services en français (note 10e)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10f)	75 000	72 132	72 435
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	75 000	74 742
	1 006 654 798	1 027 783 812	1 001 396 100
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	Budget (note 8)	2014	2013
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	35 000	26 417	(32 212)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 000)	(52 268)	(81 825)
Amortissement des immobilisations corporelles	75 000	81 134	88 663
Diminution (augmentation) de la dette nette	60 000	55 283	(25 374)
Dette nette au début	(340 997)	(340 997)	(315 623)
Dette nette à la fin	(280 997)	(285 714)	(340 997)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	81 134	88 663
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(81 134)	(88 663)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(2 378 472)	-
(Augmentation) diminution des autres débiteurs	(67 959)	192 209
Diminution des créditeurs et charges à payer	(5 412)	(61 541)
(Diminution) augmentation du montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(35 341)	268 368
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 378 472	-
Diminution du montant à verser à cyberSanté Ontario	-	(1 660)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	(35 361)	35 450
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	26 417	(32 212)
	(117 656)	400 614
Acquisition d'immobilisations corporelles	(52 268)	(81 825)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	52 268	81 825
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(117 656)	400 614
Trésorerie au début	962 598	561 984
Trésorerie à la fin	844 942	962 598

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et

agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLIS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2014	2013
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 021 950 105	1 021 950 105	—	—
Activités du RLIS	5 596 213	5 241 802	354 411	69 423
Technologies habilitantes	280 000	171 752	108 248	297 601
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 132	2 868	2 565
Chef de service des urgences	75 000	66 661	8 339	—
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	—	—
Planification autochtone	5 000	360	4 640	—
Services en français	106 000	106 000	—	—
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—	258
	1 028 262 318	1 027 783 812	478 506	369 847

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2014	2013
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	369 847	101 479
Paiement au Ministère au cours de l'exercice	(513 847)	(101 479)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	478 506	369 847
Montant à verser au Ministère à la fin	334 506	369 847

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

La PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

5. Apports de capital reportés

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début	281 354	288 192
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	52 268	81 825
Amortissement pour l'exercice	(81 134)	(88 663)
	252 488	281 354

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2015	535 237
2016	334 501
2017	311 380
2018	311 380
2019	311 380
Par la suite	389 225

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

7. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	358 356	301 878	56 478	82 690
Matériel informatique	82 117	78 678	3 439	6 878
Améliorations locatives	274 529	81 958	192 571	191 786
	715 002	462 514	252 488	281 354

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2013 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 021 950 105 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 000 603 795
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	21 346 310
Budget final	1 021 950 105

Le budget final des frais généraux et administratifs et des initiatives précises de 6 087 079 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 976 003
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	163 344
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(52 268)
Budget final	6 087 079

Aucun budget n'a été fixé en regard des éléments figurant à l'état de la variation de la dette nette.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice, le RLISS a pu accorder un financement de 1 021 950 105 \$ (997 730 993 \$ en 2013) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les ajustements de fin d'exercice effectués par le Ministère se sont traduits par une réduction des paiements de transfert de néant (1 446 757 \$ en 2013), portant ainsi le total des paiements de transfert comptabilisés à 1 021 950 105 \$ (996 284 176 \$ en 2013). Les paiements de transfert réels accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2014 :

	2014	2013
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	592 553 624	593 412 581
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	176 901 625	167 134 986
Centres d'accès aux soins communautaires	122 436 308	116 841 644
Services de soutien communautaires	25 334 972	20 925 843
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 923 778	5 871 978
Centres de soins de santé communautaires	20 799 606	17 275 279
Programmes communautaires de soins de santé mentale	36 660 812	33 617 670
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	30 642 050	30 642 050
Programmes de toxicomanie	10 538 105	10 402 920
	1 021 950 105	996 284 176

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2014, un montant de 2 378 472 \$ (néant en 2013) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets

a) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et du Sud-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Pour l'exercice 2014, le Ministère a octroyé un montant de 2 320 000 \$ au RLISS du Sud-Ouest relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS du Sud-Ouest a fourni un apport en trésorerie de 280 000 \$ au RLISS de Waterloo Wellington.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets (suite)

a) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (suite)

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

		2014	2013
	Total	Partie attribuable au RLISS	Partie attribuable au RLISS
	\$	\$	\$
Produits	2 320 000	280 000	580 000
Charges	1 951 019	171 752	282 399
Surplus accumulé	368 981	108 248	297 601

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	171 752	251 433
Autres	–	30 966
	171 752	282 399

Le RLISS de Waterloo Wellington a comptabilisé dans le montant à verser au Ministère les fonds non inutilisés de sa partie du financement, soit un montant de 108 248 \$. Ces fonds seront transférés au RLISS du Sud-Ouest qui sera chargé de rembourser ces montants au Ministère.

b) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	62 500	72 000
Autres	4 161	3 000
	66 661	75 000

c) Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2013) relativement aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges liées aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets (suite)

d) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2013) relativement à la planification autochtone. Les charges liées à la planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Engagement auprès de la communauté	360	5 000

e) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2013) relativement aux services en français. Les charges liées aux services en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	84 394	81 412
Autres	21 606	24 588
	106 000	106 000

f) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées au chef des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	72 000	72 000
Autres	132	435
	72 132	72 435

g) Chef des soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2013) relativement au chef des soins primaires. Les charges liées au chef des soins primaires engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	73 788	72 000
Autres	1 212	2 742
	75 000	74 742

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 636 724	2 986 664
Charges locatives	303 894	292 973
Amortissement	81 134	88 663
Services partagés	391 006	359 858
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Relations publiques	64 204	89 293
Services-conseils	148 791	89 377
Fournitures	48 721	35 018
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	66 500	73 475
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	34 925	39 175
Autres frais de gouvernance	36 247	57 913
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	42 628	45 274
Autres	339 528	191 165
	5 241 802	4 396 348

Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de 1 341 284 \$ (260 214 \$ en 2013), qui est inclus dans les charges d'exploitation du RLISS, relativement à la réalisation de livrables liés aux plans de travail pour la planification de la gestion du diabète et des maladies chroniques qui sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2013. Les charges engagées de 1 030 667 \$ (197 234 \$ en 2013) sont incluses dans les frais généraux et administratifs de l'état des résultats et se présentent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	799 082	87 579
Autres	199 052	109 655
Charge non récurrente	32 533	–
	1 030 667	197 234

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multi-employeurs, pour le compte d'environ 27 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2014 s'est établi à 276 881 \$ (265 207 \$ en 2013) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée le 31 décembre 2013. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2014

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société d'exploitation de la place de l'Ontario au 31 décembre 2013 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Responsabilité en matière de communication de l'information financière**

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 25 juin 2014.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

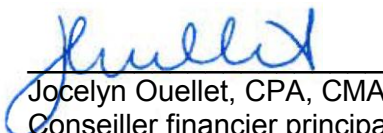
Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public*. Le rapport du vérificateur général décrit la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.



D. Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO



Susan E. Richichi, CPA C.A.
Chef (par intérim), Services financiers
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Conseiller financier principal (par intérim)
SGFPNO



Melanie Muncaster
Chef, Programme et services
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 25 juin 2014

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123
www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	237 926	215 501
Intérêts courus	1 488	883
Prêts en cours (note 4)	63 126	66 602
	<u>302 540</u>	<u>282 986</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 338	1 155
	<u>2 338</u>	<u>1 155</u>
Actif financier net	<u>300 202</u>	<u>281 831</u>
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	16	20
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>300 218</u>	<u>281 851</u>

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,



Coprésident



Coprésident



Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Revenus			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000	100 000	100 000
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 742	2 502	2 385
Intérêts sur les prêts en cours	1 934	2 873	2 788
Autres revenus (notes 6 et 7)	-	301	714
	<u>104 676</u>	<u>105 676</u>	<u>105 887</u>
Charges			
Contributions conditionnelles	88 060	69 751	75 649
Pertes sur créances après déduction des recouvrements (note 8)	6 190	11 367	11 792
Charges administratives (note 9)	8 913	6 191	6 446
	<u>103 163</u>	<u>87 309</u>	<u>93 887</u>
Excédent des revenus sur les charges	<u>1 513</u>	18 367	12 000
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		<u>281 851</u>	<u>269 851</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		<u>300 218</u>	<u>281 851</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	18 367	12 000
Amortissement des immobilisations corporelles	4	4
Augmentation de l'actif financier net	18 371	12 004
Actif financier net, en début d'exercice	281 831	269 827
Actif financier net, en fin d'exercice	300 202	281 831

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Décaissements relatifs aux prêts	(19 310)	(23 954)
Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts	12 018	9 189
Contributions conditionnelles	(68 278)	(75 611)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	2 076	1 876
Autres revenus	302	714
	<u>(73 192)</u>	<u>(87 786)</u>
Activités de financement		
Contributions en trésorerie de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
Activités de fonctionnement		
Amortissement	(4)	(4)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 097	2 869
Charges administratives	(6 476)	(6 205)
	<u>(4 383)</u>	<u>(3 340)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22 425	8 875
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en début d'exercice	215 501	206 626
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice	<u>237 926</u>	<u>215 501</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
31 mars 2014****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises, aux entrepreneurs et aux jeunes gens à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre sept programmes ciblés : Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord, Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario, Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'énergie pour le Nord, Programme de technologies émergentes, Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables qui ont été utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

(a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet de transactions réalisées dans des conditions de pleine concurrence sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, ces instruments financiers sont évalués selon l'une des méthodes suivantes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût amorti. La Société recourt à la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La Société recourt au coût amorti en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours ainsi que des créateurs et des charges à payer. L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté parce que ces renseignements sont évidents.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires****31 mars 2014**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**(e) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, y compris tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Véhicules automobiles	7 ans

(f) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, déduction faite des recouvrements de sommes radiées et amorties réalisés au cours d'exercices précédents, et les changements apportés aux provisions, figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats.

(g) Constatation des revenus

Les subventions du gouvernement sont constatées à leur encaissement. Les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et les prêts-subventions à leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers uniquement lorsque les bénéficiaires remplissent les conditions relatives au financement.

(i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif, des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Trésorerie	75 997	89 062
Placements à court terme	161 929	126 439
	237 926	215 501

Les placements à court terme sont composés de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 1,03 % (1,10 % en 2013). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. PRÊTS EN COURS

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Prêts courants	7 305	5 778
Prêts à long terme	83 679	88 611
Prêts en souffrance	15 592	5 200
Provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts particuliers	(43 002)	(31 941)
Écart d'actualisation des prêts	(448)	(1 046)
	63 126	66 602

En général, les prêts portent intérêt à taux fixe variant de 0 % à 8,75 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts particuliers se détaille comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	31 941	20 396
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(125)	(247)
Variation de la provision pour prêts	11 186	11 792
Solde, en fin d'exercice	43 002	31 941

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 mars 2014

4. PRÊTS EN COURS (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	1 046	1 823
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges	2	38
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(600)	(815)
Solde, en fin d'exercice	<u>448</u>	<u>1 046</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Coût		
Ouverture	26	26
Ajouts	-	-
Clôture	<u>26</u>	<u>26</u>
Amortissement cumulé		
Ouverture	6	2
Amortissement	4	4
Clôture	<u>10</u>	<u>6</u>
Valeur comptable nette, en fin d'exercice	<u>16</u>	<u>20</u>

6. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds a pour but de venir en aide aux collectivités qui ont éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. Il incombe à la Société de traiter les demandes d'aide financière en tenant compte des critères de financement établis.

Tous les projets sont maintenant terminés. Le solde non versé du Fonds est constaté au poste « Autres revenus » dans l'état des résultats de 2013 étant donné qu'il n'est pas obligatoire de rembourser les fonds non déboursés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION (suite)

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	-	-
Sommes versées aux collectivités	-	(56)
Résultats nets pour l'exercice	-	(56)
Solde non versé constaté au poste « Autres revenus »	-	(418)
Solde du Fonds, en début d'exercice	-	474
Solde du Fonds, en fin d'exercice	-	-

7. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés le 15 juillet 2005 par la société Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy. Le Fonds a pour but de venir en aide au Nord de l'Ontario grâce à l'octroi de fonds à l'appui de projets de formation professionnelle proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du Programme de technologies émergentes de la SGFPNO. Il incombe à la Société de traiter les demandes d'aide financière en tenant compte de l'avis de la société Duke Energy et des critères de financement établis.

Tous les projets sont maintenant terminés. Le solde non versé du Fonds est constaté au poste « Autres revenus » dans l'état des résultats de 2013 étant donné qu'il n'est pas obligatoire de rembourser les fonds non déboursés.

Les activités du fonds se détaillent comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	-	-
Résultats nets pour l'exercice	-	-
Solde non versé constaté au poste « Autres revenus »	-	(240)
Solde du Fonds, en début d'exercice	-	240
Solde du Fonds, en fin d'exercice	-	-

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Radiations de prêts au cours de l'exercice	306	247
Moins: montants provisionnés au cours des exercices précédents	(125)	(247)
	181	-
Variation de la provision pour prêts en cours	11 446	11 792
Variation de la provision pour prêts	11 627	11 792
Moins les recouvrements	(260)	-
Pertes sur créances, après déduction des recouvrements	11 367	11 792

9. CHARGES ADMINISTRATIVES

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

	Budget (en milliers de dollars)	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 815	1 688	1 776
Transports et communications	217	371	181
Services	4 472	1 623	2 030
Frais de gestion	2 338	2 303	2 159
Marketing	-	120	5
Fournitures et matériel	67	60	47
Système d'information financière	-	22	244
Amortissement des immobilisations corporelles	4	4	4
	8 913	6 191	6 446

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la SGFPNO en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont toutes deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et d'autres prestations après-retraite non liées à la retraite accordées aux salariés admissibles sont acquittés par le Ministère, mais ils ne figurent pas dans les présents états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Les fonds engagés mais non versés au 31 mars 2014 totalisent 222 988 339 \$ (191 381 160 \$ en 2013).

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires****31 mars 2014**

11. MONTANTS BUDGÉTÉS

Les montants budgétés approuvés par le conseil d'administration de la Société ont été fournis à des fins de comparaison.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du *Manuel du secteur public* 3450 *Instruments financiers*. En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à leur coût ou à leur coût amorti. La norme comprend des exigences exhaustives relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation des instruments financiers et aux informations à fournir connexes. Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts en cours ainsi que les créditeurs et les charges à payer. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, la Société présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible car la trésorerie et les équivalents de trésorerie excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de caisse et les décaissements escomptés.

Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société ne conclut pas de transactions importantes en devises. Les prêts en cours consentis par la Société portent intérêt à taux fixe. Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande est proche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.



Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le 25 juin 2014

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation ("la Société") est la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif créé par les Comptables Professionnels Agréés du Canada (CPA Canada). Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La Direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada, s.r.l., les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la société.



Président et PDG



Directeur général des Finances



Tél. : 905 270 7700
Télec. : 905 270 7915
Tél. sans frais : 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1, City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des revenus et dépenses, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Toronto Waterfront Revitalization Corporation au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 25 juin 2014

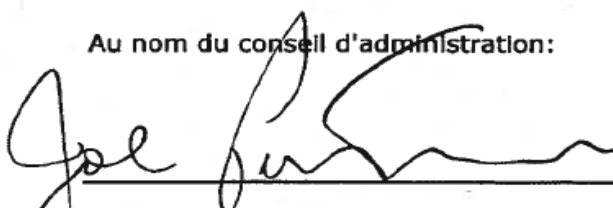
Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État de la situation financière
au 31 mars 2014

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	8 673 954	6 603 334
Placements à court terme	63 817 965	33 018 279
Contributions à recevoir (Note 3)	-	15 920 635
TVH à recevoir	889 461	586 723
Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 4)	10 024 704	8 490 189
	83 406 084	64 619 160
Encaisse affectée (Note 5)	7 385 064	8 987 394
Actifs en développement (Note 6)	297 723 741	236 976 694
Immobilisations corporelles (Note 7)	112 652 795	114 557 753
Autres actifs (Note 8)	389 673	343 455
	501 557 357	425 484 456
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (Note 9)	17 911 692	26 529 606
Contributions reportées et subventions (Note 10)	74 061 090	50 525 363
Autres passifs et obligations futurs (Note 11)	257 574	523 320
	92 230 356	77 578 289
Autres passifs et obligations futurs (Note 11)	2 527 204	3 912 082
	94 757 560	81 490 371
Actifs nets (Note 12)	406 799 797	343 994 085
	501 557 357	425 484 456

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:




Administrateur

Administrateur

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Revenus		
Province de l'Ontario	58 911 600	60 068 101
Ville de Toronto	57 893 132	36 093 140
Gouvernement du Canada	-	10 557 005
Organisations non gouvernementales	3 701 380	1 498 803
	120 506 112	108 217 049
Moins: Contributions gouvernementales pour acquisition de terrains et/ou actifs en développement	(60 747 047)	(58 542 300)
Augmentation des contributions reportées pour la continuité des opérations reliées aux exercices futurs	(23 535 727)	(470 228)
	36 223 338	49 204 521
 Dépenses (Note 13)		
Projet initiatives Waterfront-wide	29 022 637	35 361 555
Projet Port Lands	2 740 076	4 110 688
Projet East Bayfront	2 060 532	3 915 687
Projet West Don Lands	1 597 764	3 197 956
Projet Central Waterfront	992 733	1 802 161
	36 413 742	48 388 047
 Excédent des (dépenses sur les revenus)/ revenus sur les dépenses avant autres revenus	(190 404)	816 474
Autres revenus nets (Note 16)	2 210 374	1 303 029
 Excédent des revenus sur les dépenses	2 019 970	2 119 503

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Gains de réévaluation accumulés, début de l'exercice	85 955	-
Gains non-réalisés attribuables à:		
Placements à court terme	38 695	85 955
Gains de réévaluation nets de l'exercice	38 695	85 955
Gains de réévaluation accumulés, fin de l'exercice	124 650	85 955

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Actifs nets, début de l'exercice	343 994 085	287 099 458
Augmentation: Excédent des revenus sur les dépenses	2 019 970	2 119 503
Augmentation: Gains de réévaluation non-réalisés	38 695	85 955
Diminution: Transferts des actifs en développement terminés aux gouvernements	-	(3 853 131)
Augmentation: Contributions gouvernementales pour acquisition des actifs en développement	60 747 047	58 542 300
Actifs nets, fin de l'exercice	406 799 797	343 994 085

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds:		
Contributions gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	71 712 073	32 391 395
Contributions non-gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	2 174 403	3 573 182
Revenus de placement reçus liés aux activités de fonctionnement	239 550	209 464
Rabais taxe de vente	6 762 332	7 738 503
	80 888 358	43 912 544
Sorties de fonds:		
Dépenses de planification et de mise en œuvre	(29 146 773)	(22 440 073)
Dépenses support aux projets	(7 716 197)	(7 498 313)
Paielements de transfert	(29 618 341)	(35 756 061)
	(66 481 311)	(65 694 447)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	14 407 047	(21 781 903)
Flux de trésorerie liés aux activités de capital		
Rentrées de fonds de contributions gouvernementales pour des actifs en développement	60 747 047	58 542 300
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'immobilisations corporelles	(365 404)	(250 593)
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'actifs en développement	(42 287 332)	(53 503 370)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de capital	18 094 311	4 788 337
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rentrées de fonds des rachats de placements à court terme	12 569 292	30 694 629
Sorties de fonds pour achat additionnel de placements en valeur mobilière	(43 000 030)	(12 282 881)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(30 430 738)	18 411 748
Augmentation nette de la trésorerie	2 070 620	1 418 182
Trésorerie, au début de l'exercice	6 603 334	5 185 152
Trésorerie, à la fin de l'exercice	8 673 954	6 603 334

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

1. Nature des opérations

Toronto Waterfront Revitalization Corporation (la "société" ou "TWRC") a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario avec la Province de l'Ontario, qui est l'unique actionnaire.

En vertu de la loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, le 15 mai 2003, la société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions. La société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la loi sur les organismes de la Couronne.

En vertu de la loi, les objectifs de la société sont:

- (a) de mettre en œuvre un plan qui améliore la valeur économique, sociale et culturelle du secteur désigné riverain et de créer un secteur riverain accessible et actif pour fin d'habitation, de travail et de loisirs et de le faire d'une façon responsable financièrement et écologiquement;
- (b) de s'assurer que le développement du secteur désigné riverain puisse continuer d'une façon financièrement autosuffisante;
- (c) de promouvoir et encourager la participation du secteur privé dans le développement du secteur désigné riverain;
- (d) d'encourager la participation du public dans le développement du secteur désigné riverain; et
- (e) de s'engager dans d'autres activités qui peuvent être prescrites selon les réglementations.

2. Principales méthodes comptables

(a) *Référentiel comptable*

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif incluant les séries de standards 4200 inclus dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

(b) *Constatation des produits*

La société suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées. En vertu de cette méthode, les contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus de l'année où les charges connexes sont engagées. Les contributions affectées pour lesquelles les restrictions demeurent incomplètes sont comptabilisées comme contributions reportées.

Les contributions utilisées pour l'achat des immobilisations corporelles amorties sont reportées et amorties dans le revenu à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles connexes. Les contributions pour l'achat d'immobilisations non amorties telles qu'un terrain, sont reconnues comme une contribution directe dans l'actif net.

Selon les ententes de contributions, les contributions gouvernementales peuvent seulement être appliquées contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet, telles que définies dans les ententes de contributions. Les contributions non affectées, telles que d'autres éléments d'exploitation, sont comptabilisées dans les revenus de la période courante.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) *Instruments financiers*

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût, à l'exception des contributions comptabilisées à la juste valeur. Ultérieurement, les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, avec tous gains et pertes non-réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, si applicable. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la société comptabilise les coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont classifiés comme niveau 1 à 3, basé sur le degré d'observation de la juste valeur:

L'évaluation de la juste valeur au niveau 1 est basée sur les prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour actifs ou passifs identiques, en utilisant la dernière soumission;

L'évaluation de la juste valeur au niveau 2 est basée sur les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. prix) ou indirectement (ex. basé sur les prix); et

L'évaluation de la juste valeur au niveau 3 est basée sur l'évaluation technique qui inclue les données pour les actifs et passifs qui ne sont pas observés sur des données du marché (données non-observables).

Les placements à court terme incluent des certificats de placement garanti (CPG) et des obligations encaissables à court terme entre avril 2014 et novembre 2015. Les CPG sont classifiés comme niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur les prix cotés sur un marché actif pour actifs identiques. Les obligations encaissables sont classifiées comme niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif soit directement ou indirectement. Il n'y a eu aucun mouvement du niveau 1 au niveau 2 ou niveau 3.

(d) *Paiements de transfert et subventions*

La société a conclu des ententes avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont enregistrées dans les états financiers de la société selon la méthode de la comptabilité d'exercice basée sur les demandes de financement et les demandes de financement estimées soumises par les bénéficiaires admissibles conformément aux plans de travail approuvés du projet. Selon les termes des ententes, la société n'assume pas la propriété ou les responsabilités opérationnelles à l'achèvement du projet.

(e) *Répartition des frais de soutien généraux*

La société a un certain nombre de frais de soutien généraux qui sont communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les zones fonctionnelles de la construction et de la mise en œuvre, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projet. Les dépenses sont allouées à l'aide d'un taux fondé sur une proportion des frais directs de main-d'œuvre.

(f) *Impôts sur le revenu*

La société est exonérée des impôts sur le revenu selon le paragraphe 149 (1) (d.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et est éligible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'article 123 (1) (b) de la Loi sur la taxe d'accise.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

(g) *Actifs en développement*

Les actifs en développement représentent les investissements en actifs que la société a été demandée de développer sous un entente. La société a titre de propriété réel ou bénéfique durant la phase de développement. Les terrains sous cette catégorie représentent tout les coûts liés à la préparation d'un terrain pour le développement, incluant les coûts liés à contracter un développeur, le rezonage, et la gestion et traitement du sol.

Suite à l'achèvement substantiel, ces actifs sont soit transférés à un gouvernement respectif qui prend possession et assume les responsabilités opérationnelles, soit transférés comme immobilisation dans la société ou soit vendus à un tiers. Ces actifs transférés à un gouvernement respectif sont considérés une transaction entre apparentée et la différence entre le coût et le produit de disposition et comptabilisés dans les actifs nets. Les gains ou pertes sur les actifs vendus à un tiers sont enregistrés dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs en développement sont évalués au coût, ne sont pas amortis et inclus les coûts directs du projet ainsi que les coûts variables directement attribuables à l'actif en développement.

(h) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception du terrain qui n'est pas amortissable, l'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire ci-dessous :

Stationnement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les améliorations, qui étendent la durée de vie estimée de l'actif incluant le terrain, sont capitalisées. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés dans les dépenses.

(i) *Plan de pension exécutif*

La société a comptabilisé les obligations sous le plan de pension exécutif (le "plan") et les coûts reliés, nette des actifs du plan en date du 31 décembre 2013. La société a adopté les méthodes suivantes:

- Le coût des prestations de retraite gagnées est déterminé en fonction de la valeur actuarielle en utilisant la méthode des unités de crédit projetées au prorata de service et la meilleure estimation par la direction attendue de la performance du plan, indexation des salaires et l'âge de la retraite de l'exécutif.
- Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

La société est dans le processus de transférer le plan à un tiers employeur effectif le 1er janvier 2014, afin de retirer la société de toute responsabilité future.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations à mesure que de l'information additionnelle devient disponible dans le futur. Les postes à estimations significatives sont les contributions à recevoir, l'amortissement des immobilisations corporelles, les frais courus, les contributions reportées et les subventions.

3. Contributions à recevoir

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Province de l'Ontario	-	15 920 635

4. Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Dépôts de construction	5 851 903	6 456 997
Frais de développement à recevoir, loyer et autres	3 731 934	1 727 895
Frais payés d'avance	408 400	272 830
Portion court des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 8)	32 467	32 467
	10 024 704	8 490 189

La société a fourni à la ville de Toronto (la "Ville") et à la société Hydro Toronto avec certains dépôts de construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes requis pour la construction des infrastructures municipales et électriques par la société. Les dépôts de construction seront libérés à Waterfront Toronto à l'expiration de certains critères de rendement et délais de garantie. Les dépôts de construction versés à la ville de 2 181 199 \$ (2013 - 2 181 199 \$) portant aucun intérêt, et les dépôts de construction à Hydro Toronto de 3 670 179 \$ (2013 - 4 275 273 \$), y compris les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada moins deux pourcent, seront retournés à Toronto Waterfront Revitalization Corporation.

5. Encaisse affectée

La société a 7 385 064 \$ (2013 - 8 987 394 \$) en espèces qui est soumises à des restrictions qui empêchent son utilisation à court terme. De ce solde, 4 728 290 \$ fait partie d'un fonds de sécurité mis en place avec la ville pour une initiative de développement. Selon les termes de l'entente, Toronto Waterfront Revitalization Corporation ne peut pas retirer de l'argent du fonds de sécurité sans l'autorisation de la ville, et la ville peut seulement retirer de l'argent du fonds de sécurité sous réserve de certaines conditions et doit fournir suffisamment de préavis à la société. Le solde de 2 656 774 \$ se rapporte à des fonds de dépôt requis pour satisfaire les obligations futures à un développeur.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

6. Actifs en développement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par catégorie:

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Chemins, domaine public et services publics	239 234 380	188 010 824
Parc	36 378 635	33 809 427
Terrain en développement	22 110 726	15 156 443
	297 723 741	236 976 694

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par secteur:

	East Bayfront	West Don Lands	Central Waterfront	Total
	\$	\$	\$	\$
Début de l'exercice, 31 mars 2013	101 144 001	95 912 180	39 920 513	236 976 694
Augmentation capital	13 663 507	5 261 766	33 411 567	52 336 840
Gestion de projets - Note 13	1 705 168	528 860	951 285	3 185 313
Dépenses générales et de soutien - Note 13	2 783 423	863 284	1 578 187	5 224 894
Fin de l'exercice, 31 mars 2014	119 296 099	102 566 090	75 861 552	297 723 741

7. Immobilisations corporelles

	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
Terrain	92 588 484	-	92 588 484	-
Stationnement	21 200 570	1 972 319	21 169 329	726 644
Matériel informatique	2 759 757	2 263 850	2 538 322	1 964 199
Énergie urbaine	-	-	6 971 690	6 513 071
Améliorations locatives	1 176 055	894 574	1 176 055	780 211
Matériel et équipement	659 867	647 008	655 884	632 429
Mobilier de bureau	308 580	262 767	308 580	234 037
	118 693 313	6 040 518	125 408 344	10 850 591
Coût moins amortissement cumulé		112 652 795		114 557 753

La société possède du terrain contenant une contamination de l'environnement. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront reconnus dans la période à laquelle la dépense aura lieu.

La société possède des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Étant donné que les immeubles n'ont aucun usage autre que sur une base de location temporaire et qu'ils vont tous finir par être démolis, ils ont été enregistrés à la valeur comptable de \$ Néant (2013 - \$ Néant).

Durant l'exercice, la société a vendu ses immobilisations d'énergie urbaine avec une valeur au livre nette de 458 619 \$ pour un produit de disposition de 106 900 \$. La perte sur disposition a été enregistrée dans l'état des revenus et dépenses.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

8. Autres actifs

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Frais payés d'avance	360 800	335 359
Loyer à recevoir	61 340	40 563
	422 140	375 922
Moins: portion court terme (Note 4)	32 467	32 467
	389 673	343 455

9. Crédoeurs et frais courus

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Frais courus	13 016 248	21 857 574
Fournisseurs	707 688	1 417 485
Retenues à payer	4 187 756	3 254 547
	17 911 692	26 529 606

10. Contributions reportées et subventions

Les contributions reportées et les subventions représentent des contributions de projets spécifiques des gouvernements et de tiers, qui n'ont pas été appliquées aux dépenses éligibles au 31 mars 2014, ainsi que des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Dépenses d'exercices futurs		
Solde, début de l'exercice	38 306 733	37 323 916
Plus: contributions additionnelles reçues ou à recevoir	59 961 024	48 824 873
Moins: montants comptabilisés comme revenus	(34 520 338)	(47 842 056)
Solde, fin de l'exercice	63 747 419	38 306 733
Contributions en capital		
Solde, début de l'exercice	12 218 630	12 731 219
Plus: contributions pour l'acquisition d'immobilisations et actifs en développement	60 545 087	59 392 176
Moins: contributions directes aux actifs nets	(60 747 047)	(58 542 300)
Moins: montants amortis aux revenus	(1 702 999)	(1 362 465)
Solde, fin de l'exercice	10 313 671	12 218 630
	74 061 090	50 525 363

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

11. Autres passifs et obligations futurs

Les autres passifs et obligations futurs au 31 mars 2014 sont de 2 784 778 \$ (2013 - 4 435 402 \$) et représentent principalement les dépôts de sécurité et des développeurs.

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Dépôts reçus	2 567 875	2 978 249
Obligations futurs pour la relocalisation d'entreprises	-	1 281 925
Passifs - prestations courus	216 903	175 228
Total des autres passifs	2 784 778	4 435 402
Moins: portion court terme	257 574	523 320
	2 527 204	3 912 082

12. Actifs nets

a) Les actifs nets enregistrés à l'état de la situation financière sont constitués des éléments suivants :

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Montants investis dans les immobilisations (net des apports de capital reportés)	102 339 124	102 339 124
Montants investis dans les actifs en développement	297 723 741	236 976 694
Surplus non affecté (Note 12b)	6 612 282	4 592 312
Gain de réévaluation accumulé	124 650	85 955
	406 799 797	343 994 085

b) Surplus non affecté

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Surplus non affecté, début de l'exercice	4 592 312	2 472 809
Excédent des revenus sur les dépenses	2 019 970	2 119 503
Surplus non affecté, fin de l'exercice	6 612 282	4 592 312

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

13. Dépenses par secteur et par fonction

	Waterfront Wide- Initiatives	Port Lands	East Bayfront	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Projets directs:</i>						
Paiements de transfert et subventions	25 035 943	-	397 932	(558 561)	-	24 875 314
Planification de projets et mise en oeuvre	2 821 806	1 430 177	-	1 845 733	435 312	6 533 028
Amortissement	-	-	1 245 675	-	-	1 245 675
Gestion de projets - salaires et bénéfices	436 617	490 969	1 838 658	638 210	1 157 012	4 561 466
moins gestion de projets - salaires et bénéfices reliés aux actifs en développement (Note 6)	-	-	(1 705 168)	(528 860)	(951 285)	(3 185 313)
	28 294 366	1 921 146	1 777 097	1 396 522	641 039	34 030 170
<i>Dépenses générales:</i>						
Salaires et bénéfices	456 938	513 820	1 924 233	667 914	1 210 862	4 773 767
Frais de bureau	154 002	173 173	648 524	225 107	408 097	1 608 902
Communications, publicité et relations gouvernementales	64 026	71 996	269 623	93 588	169 666	668 900
Technologie d'information	21 060	23 681	88 686	30 783	55 807	220 018
Amortissement	32 246	36 260	135 791	47 134	85 449	336 879
	728 271	818 930	3 066 858	1 064 526	1 929 881	7 608 466
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement (Note 6)	-	-	(2 783 423)	(863 284)	(1 578 187)	(5 224 894)
	29 022 637	2 740 076	2 060 532	1 597 764	992 733	36 413 742

Les dépenses générales et de soutien pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été allouées aux secteurs en utilisant un taux de 1.67 (1.81 en 2013) pour chaque 1\$ de la main-d'oeuvre directe (gestion de projets - salaires et bénéfices). Le total des salaires et bénéfices de la société s'élève à 9 335 233 \$ en 2014 (9 108 938 \$ en 2013) et inclus les frais de gestion de projets - salaires et bénéfices de 4 561 466 \$ (4 141 253 \$ - 2013) et les frais de soutien - salaires et bénéfices de 4 773 767 \$ (4 967 685 \$ - 2013).

Le secteur Waterfront-Wide inclus la deuxième plate-forme du Union Station, Mimico Parc et Port Union Waterfront Park. Le secteur Port Lands inclus Tommy Thompson Park et Lower Don Lands.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

13. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

	Waterfront Wide- Initiatives	Port Lands	East Bayfront	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Projets directs:</i>						
Paiements de transfert et subventions	34 492 698	-	632 647	869 962	-	35 995 307
Planification de projets et mise en oeuvre	-	2 268 110	2 466 174	1 314 165	1 725 301	7 773 750
Amortissement	-	-	726 644	-	-	726 644
Gestion de projets - salaires et bénéfices	308 532	654 302	1 104 766	993 632	1 080 021	4 141 253
moins gestion de projets - salaires et bénéfices reliés aux actifs en développement	-	-	(1 072 846)	(633 620)	(1 052 728)	(2 759 194)
	34 801 230	2 922 412	3 857 385	2 544 139	1 752 594	45 877 760
<i>Dépenses générales:</i>						
Salaires et bénéfices	370 103	784 875	1 325 234	1 191 922	1 295 551	4 967 685
Frais de bureau	104 348	221 290	373 641	336 055	365 272	1 400 606
Communications, publicité et relations gouvernementales	41 488	87 983	148 557	133 613	145 229	556 870
Technologie d'information	10 644	22 572	38 112	34 278	37 259	142 865
Amortissement	33 742	71 556	120 820	108 666	118 114	452 898
	560 325	1 188 276	2 006 364	1 804 534	1 961 425	7 520 924
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement	-	-	(1 948 062)	(1 150 717)	(1 911 858)	(5 010 637)
	35 361 555	4 110 688	3 915 687	3 197 956	1 802 161	48 388 047

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

14. Engagements contractuels

La société s'est engagée en vertu de contrats à l'achat d'équipement et d'espace de bureau venant à échéance en 2017 pour la somme de 1 145 450 \$. Les paiements annuels sont comme suit :

2015	673 899
2016	377 988
2017	93 563
	\$ 1 145 450

De plus, la société a d'autres engagements d'une valeur de 122 289 055 \$. Ces engagements représentent des contrats directement conclus entre la société et les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto.

15. Informations sur les risques

Risque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les placements à court terme détenus par les banques, les gouvernements et les autres débiteurs, incluant les comptes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit des contreparties est de prévenir des pertes sur les actifs financiers. La société évalue la qualité de crédit des partenaires financiers et des débiteurs, en tenant compte de leur situation financière, leur expérience passée et autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qui, en raison des besoins en trésorerie opérationnels, la société n'aura pas suffisamment de fonds pour régler une transaction à la date d'échéance; sera forcée à vendre des actifs financiers à un montant plus bas que le prix du marché; ou sera dans l'impossibilité de régler ou recouvrir un actif financier. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des fournisseurs et autres créditeurs, en mettant l'accent sur la collecte des créditeurs et en demandant le financement gouvernemental à l'avance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La société est exposée à ce risque pour ces placements à court terme. Au 31 mars 2014, si les taux d'intérêts en vigueur avaient augmentés ou diminués de 1,0%, avec toutes les autres variables demeurant constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses auraient augmenté ou diminué, respectivement, de 394 069 \$ (2013 - 341 000 \$).

16. Autres revenus nets

	31 mars 2014	31 mars 2013
	\$	\$
Revenus de location et autres revenus	4 043 461	3 433 903
Moins: frais de terrains	(3 408 587)	(3 274 278)
	634 874	159 625
Intérêts et autres revenus	1 575 635	1 133 352
Revenus de placements réalisés (pertes)	(135)	10 052
Autres revenus nets	2 210 374	1 303 029

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

17. Rémunération du cadre supérieur

Au 1er janvier 2014, le contrat d'emploi du président et PDG a été remplacé par un accord de consultation, dont le taux est basé sur l'historique des rémunérations et n'est pas prévu à une augmentation des coûts à la société. Les honoraires payés et/ou courus en vertu de cet accord de consultation pour la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014 s'élevaient à 104 864 \$.

18. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

19. Obligations conditionnelles

- (a) En vertu des termes et conditions des ententes de contributions, la société fournit un dédommagement à la ville, à la province de l'Ontario et au gouvernement du Canada et à leurs représentants, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, pertes, dommages, coûts, dépenses, actions et autres procédures liées à une blessure ou de la mort d'une personne ou de dommages ou de pertes de propriété, de la violation de droits ou de toute autre perte ou dommage, de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute négligence, omission ou délai de la part de la société, des dirigeants de la société, des directeurs, des employés, des sous-contractants, des agents ou des sous-traitants tiers, afin de réaliser un projet sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage a été causé par la ville, la province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs représentants, employés ou agents.

La société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la société de et contre toute responsabilité sur la même base décrit ci-dessus.

La société exige la plupart des tiers sous-traitants d'indemniser chaque niveau de gouvernement et la société, ses dirigeants, employés et agents contre toutes les réclamations, les obligations et les exigences à l'égard de toutes blessures aux personnes (y compris la mort), dommages à ou de perte ou de destruction à la propriété ou de la transgression des droits de l'homme causés par ou découlant directement de :

- (i) la rupture de l'une ou l'autre des conditions du contrat par le tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents; ou
 - (ii) toute omission ou toute atteinte méchante ou acte de négligence du tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents en ce qui concerne le projet.
- (b) En vertu de l'entente de livraison avec chaque bénéficiaire admissible respectivement, la société prévoit une indemnité pour le compte du bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et agents, de et contre toutes réclamations à l'égard de perte directe résultant de:
- (i) la rupture par la société de l'entente de livraison ou de documents ou certificats livrés en vertu de l'entente; ou
 - (ii) toutes actes de négligence ou omissions de la société, ses dirigeants, directeurs, employés ou agents, en relation avec le projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la société sous ces indemnisations par l'achat d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, la répartition des risques des bénéficiaires admissibles et des sous-traitants (décrites ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la société et des bénéficiaires admissibles, ainsi qu'une surveillance intense lorsqu'appropriée.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2014

19. Obligations conditionnelles (suite)

- (c) La société a conclu un certain nombre d'ententes de développement avec les tiers constructeurs en ce qui concerne les terrains situés dans les secteurs West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la société a fourni aux constructeurs certaines étapes de représentation basées sur des obligations particulières de la société en matière de développement. Les représentations se rapportent principalement aux délais. La responsabilité future maximale liée à la responsabilité de ces représentations est de 7,5 \$ millions au titre d'une entente de développement avec un constructeur. Bien que les montants ne sont pas déterminables dans le cadre des autres ententes de développement, la responsabilité est limitée au montant des dépenses encourues par le constructeur pour le développement. Aucun montant pour ces instances a été inscrit dans les états financiers. La direction vise à limiter l'exposition potentielle de la société en vertu de ces garanties dans les délais, les coûts et la portée pratiques de gestion.
- (d) La société a un passif éventuel lié à une entente d'accès municipale avec la ville de Toronto pour l'entretien continu et l'élimination potentielle de tuyaux d'énergie urbaine dans le secteur West Don Lands. La direction estime la responsabilité potentielle maximale à 1 600 000 \$. Ces coûts sont présentement pas financés.



55 promenade du Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | T 613-563-1984
F 613-563-7646

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Patrick Kelly
Président-directeur général

Dan Young, CMA
Vice-président, finance et administration

14 juillet 2014



Le 26 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

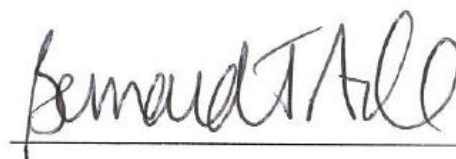
État de la situation financière

Au 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
Actif		
Court terme		
Trésorerie	1 422 935	1 695 939
Débiteurs	330 231	506 460
Frais payés d'avance	82 423	85 437
	<u>1 835 589</u>	<u>2 287 836</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>166 008 121</u>	<u>171 192 580</u>
	<u>167 843 710</u>	<u>173 480 416</u>
Passif et Actifs Nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 668 662	1 893 488
Revenus reportés et dépôts	1 767 626	1 953 218
Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	134 288	128 170
	<u>3 570 576</u>	<u>3 974 876</u>
Revenus reportés et dépôts	302 214	366 679
Dette à long terme (note 4)	44 972 690	43 195 094
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5)	113 461 773	116 674 704
	<u>162 307 253</u>	<u>164 211 353</u>
Actifs nets	<u>5 536 457</u>	<u>9 269 063</u>
	<u>167 843 710</u>	<u>173 480 416</u>

Engagements (note 9)

Approuvé par le Conseil,
 , administrateur

 , administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Nourriture et boissons	9 546 728	10 433 710
Location de salles	4 044 710	3 822 822
Commissions	1 469 330	1 547 795
Publicité	196 839	222 751
Autres	105 847	65 724
Intérêts gagnés	24 010	31 025
	<u>15 387 464</u>	<u>16 123 827</u>
Charges (note 6)		
Frais directs	6 966 624	7 582 551
Frais des installations	5 373 891	5 500 524
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 675 064	2 724 926
	<u>15 015 579</u>	<u>15 808 001</u>
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments ci-dessous	371 885	315 826
Intérêts sur la dette à long terme	(2 013 715)	(1 964 574)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 212 931	3 212 931
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 303 707)	(5 299 833)
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(3 732 606)</u>	<u>(3 735 650)</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	9 269 063	13 004 713
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(3 732 606)</u>	<u>(3 735 650)</u>
Actifs nets à la clôture de l'exercice	<u>5 536 457</u>	<u>9 269 063</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(3 732 606)	(3 735 650)
Éléments sans effet sur la trésorerie –		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 303 707	5 299 833
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 212 931)	(3 212 931)
Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme	1 911 885	1 085 440
	270 055	(563 308)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	(295 640)	(135 735)
	(25 585)	(699 043)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(119 248)	(555 443)
Diminution de la retenue de garantie sur les immobilisations corporelles en cours	–	(251 500)
	(119 248)	(806 943)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(128 171)	(122 331)
Diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	(273 004)	(1 628 317)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 695 939	3 324 256
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 422 935	1 695 939
Information supplémentaire		
Intérêts payés	102 327	1 976 469

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

1 Nature des activités

La Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (« le Centre ») a été constituée en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre reçoit du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'auraient pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans ces états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces montants sont

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

sujets à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, à l'exception de l'année d'acquisition où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre de son acquisition. L'amortissement se calcule comme suit :

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 78 027 \$ (73 788 \$ en 2013) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit :

Actif/passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

3 Immobilisations corporelles

	2014		
	Coût \$	Cumul des amortissements \$	Valeur comptable nette \$
Bâtiment	170 119 370	12 758 070	157 361 300
Logiciels	274 577	233 947	40 630
Mobilier, matériel et agencement	8 373 422	2 502 025	5 871 397
Réseau technologique	2 476 912	495 381	1 981 531
Terrain	753 263	—	753 263
	181 997 544	15 989 423	166 008 121
	2013		
	Coût \$	Cumul des amortissements \$	Valeur comptable nette \$
Bâtiment	170 101 708	8 505 085	161 596 623
Logiciels	274 577	184 270	90 307
Mobilier, matériel et agencement	8 271 836	1 666 107	6 605 729
Réseau technologique	2 476 912	330 254	2 146 658
Terrain	753 263	—	753 263
	181 878 296	10 685 716	171 192 580

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

4 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement. Suite à cette modification, le Centre ne sera pas tenu de payer les annuités d'intérêt ou de capital à l'égard de l'emprunt concerné pour une période allant jusqu'à cinq ans (« la période »), durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. À la discrétion de l'Office ontarien de financement et au plus tard en septembre 2018, le Centre doit recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté qui sera fourni par l'Office ontarien de financement à la fin de la période. Cet emprunt a été présenté comme un passif à long terme sur l'hypothèse que l'Office ontarien de financement ne demandera aucun remboursement anticipé.

	2014 \$	2013 \$
Emprunt à l'Office ontarien de financement, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2013), les intérêts étant calculés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 2 997 325 \$ (1 085 440 \$ en 2013). Au 31 mars 2014, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2013).	42 997 325	41 085 440
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2013) d'avril 2011 à mars 2026.	2 109 653	2 237 824
	45 106 978	43 323 264
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	134 288	128 170
	44 972 690	43 195 094

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

Les emprunts à long terme, à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement, viennent à échéance au cours des cinq prochaines années, comme suit :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2015	134 288
2016	140 698
2017	147 414
2018	154 451
2019	161 824

5 Apports reportés

	2014 \$	2013 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	116 674 704	119 887 635
Amortissement	(3 212 931)	(3 212 931)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>113 461 773</u>	<u>116 674 704</u>

6 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction :

	2014 \$	2013 \$
Frais directs	6 966 624	7 582 551
Frais des installations	10 677 598	10 800 357
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 675 064	2 724 926
Frais de financement	2 013 715	1 964 574
	<u>22 333 001</u>	<u>23 072 408</u>

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

7 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Débiteurs	176 229	791 108
Frais payés d'avance	3 014	2 001
Créditeurs et charges à payer	(224 826)	(1 380 431)
Revenus reportés et dépôts – court terme	(185 592)	351 381
Revenus reportés et dépôts – long terme	(64 465)	100 206
	<u>(295 640)</u>	<u>(135 735)</u>

8 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données fondées sur le marché autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révise régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

Au 31 mars 2014, selon la date de facturation, les débiteurs suivants étaient en souffrance mais n'étaient pas considérés comme dépréciés.

	De 31 à 60 jours \$	De 61 à 90 jours \$	De 91 à 120 jours \$	Plus de 120 jours \$
Débiteurs	26 149	8 156	—	—

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par la dette à long terme. Au 31 mars 2014, le Centre était en conformité avec les exigences de l'emprunt et était en mesure de s'acquitter de ses obligations. En novembre 2012, le Centre a renégocié avec succès sa convention de prêt à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (note 4), de sorte qu'il prévoit continuer à respecter les clauses restrictives d'emprunt et être en mesure de s'acquitter de ses obligations pour l'exercice 2015 et par la suite.

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2014 à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement (note 4) :

	Au plus 6 mois \$	Entre 6 mois et 1 an \$	Entre 1 an et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	1 591 870	4 414	36 189	36 189	1 668 662
Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés)	66 362	67 927	604 388	1 505 265	2 243 942
	1 658 232	72 341	640 577	1 541 454	3 912 604

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 42 997 325 \$ (41 085 440 \$ en 2013) portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario plus 0,525 % annuellement (note 4). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt.

Au 31 mars 2014, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 42 997 325\$. Le Centre estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur la dette à long terme, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 429 973 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2014

Financement disponible

Le Centre dispose d'une marge de crédit inutilisée de 5 000 000 \$ (5 000 000 \$ en 2013) jusqu'en mars 2016. La marge porte intérêt au taux préférentiel.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en fonction des soldes de clôture de l'exercice et varieront par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Toutefois, les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

9 Engagements

Le Centre a conclu des contrats de services pour les installations et la technologie relatifs aux opérations du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 220 000 \$ (210 000 \$ en 2013) avec des hausses annuelles de 10 000 \$ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 286 000 \$ (284 000 \$ en 2013) se rapportant au contrat de services courant. Tous les montants excluent les taxes applicables.

10 Gestion du capital

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat d'exploiter une installation de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations d'emprunt à l'Office ontarien de financement.

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO****Rapport de la direction**

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

16 juin 2014



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2014 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 28 mai 2014
Toronto, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

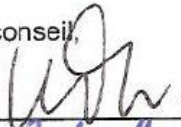
État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Actifs financiers		
Trésorerie	2 720 725 \$	769 808 \$
Acomptes des clients	12 993 950	11 361 651
Débiteurs (note 8)	3 429 741	3 558 853
	<u>19 144 416</u>	<u>15 690 312</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	7 102 938	5 986 370
Revenus reportés	12 993 950	11 361 651
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 331 800	2 651 800
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	46 676 219	47 669 330
	<u>69 104 907</u>	<u>67 669 151</u>
Dette nette	(49 960 491)	(51 978 839)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	190 338 215	187 937 770
Stocks	503 370	480 258
Charges payées d'avance	516 162	532 044
	<u>191 357 747</u>	<u>188 950 072</u>
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	141 397 256 \$	136 971 233 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	31 mars 2014 Montants budgétés	31 mars 2014 Résultats réels	31 mars 2013 Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	22 425 000 \$	22 436 078 \$	23 007 582 \$
Location d'installations	15 360 000	15 552 597	15 542 391
Stationnement	9 100 000	10 173 778	8 309 451
Commissions	5 575 000	5 196 088	5 816 553
Communications	1 610 000	1 841 002	1 628 250
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Autres	2 724 300	2 906 998	2 798 490
Montant brut total des revenus	57 787 400	59 099 652	58 095 828
Charges (note 7)			
Location d'installations	4 315 600	4 361 425	4 260 041
Services événementiels	493 100	497 882	538 882
Aliments et boissons	14 367 500	14 802 338	15 703 116
Communications	593 200	532 058	552 039
Stationnement	2 724 300	2 673 215	2 484 288
Vente et commercialisation	3 466 500	3 273 975	3 370 820
Services d'ingénierie	4 943 200	5 055 090	4 837 813
Énergie	3 066 000	3 126 574	3 007 943
Charges générales et administratives	6 956 700	7 147 821	6 873 227
Autres charges	2 689 900	2 705 522	2 913 384
Amortissement	7 797 100	7 997 729	7 268 082
Total des charges	51 413 100	52 173 629	51 809 635
Excédent de l'exercice	6 374 300	6 926 023	6 286 193
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	136 971 233	136 971 233	134 185 040
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(2 500 000)	(3 500 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	140 845 533 \$	141 397 256 \$	136 971 233 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	31 mars 2014 Montants budgétés	31 mars 2014 Résultats réels	31 mars 2013 Résultats réels
Excédent de l'exercice	6 374 300 \$	6 926 023 \$	6 286 193 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 066 900)	(10 398 174)	(15 505 391)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 797 100	7 997 729	7 268 082
	4 104 500	4 525 578	(1 951 116)
Acquisition de stocks*	—	(5 151 856)	(5 284 324)
Acquisition de charges payées d'avance*	—	(605 642)	(644 122)
Consommation des stocks*	—	5 128 744	5 316 851
Utilisation de charges payées d'avance*	—	621 524	544 114
Distribution	(2 500 000)	(2 500 000)	(3 500 000)
Variation de la dette nette	1 604 500	2 018 348	(5 518 597)
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(51 978 839)	(51 978 839)	(46 460 242)
Dette nette à la clôture de l'exercice	(50 374 339) \$	(49 960 491) \$	(51 978 839) \$

*Par le passé, ces éléments n'ont pas fait l'objet de projections dans le cadre du processus budgétaire.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	6 926 023 \$	6 286 193 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	7 997 729	7 268 082
Avantages sociaux futurs	(320 000)	(267 800)
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	13 610 641	12 293 364
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	129 112	419 074
Stocks	(23 112)	32 527
Charges payées d'avance	15 882	(100 008)
Créditeurs et charges à payer	1 116 568	(2 176 333)
	14 849 091	10 468 624
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(3 500 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Entrées d'immobilisations corporelles	(10 398 174)	(15 505 391)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	1 950 917	(8 536 767)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	769 808	9 306 575
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 720 725 \$	769 808 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2014

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 \$ (993 111 \$ en 2013), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

i) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 27 février 2013. La consommation et l'utilisation de stocks et les charges payées d'avance n'ont pas été budgétées en détail dans le passé et n'ont par conséquent pas été incluses dans le budget présenté dans les états financiers.

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

2. Mode de présentation (suite)

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences en matière de comptabilité de la *Loi sur l'administration financière*, notamment le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

3. Modifications de méthodes comptables

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3450, États financiers, qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les instruments financiers. L'incidence pour la Société se rapporte aux informations à fournir qui sont incluses à la note 8. Par conséquent, un état des gains et des pertes de réévaluation n'est pas requis.

4. Immobilisations corporelles

			2014	2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	226 532 057 \$	71 465 788 \$	155 066 269 \$	157 073 338 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	34 737 534	24 729 908	10 007 626	8 074 397
Améliorations locatives	64 150 419	38 886 099	25 264 320	22 790 035
	325 420 010 \$	135 081 795 \$	190 338 215 \$	187 937 770 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2013	142 850 705 \$	(51 500 000) \$	45 620 528 \$	136 971 233 \$
Distribution	—	(2 500 000)	—	(2 500 000)
Excédent de l'exercice	—	—	6 926 023	6 926 023
Solde au 31 mars 2014	142 850 705 \$	(54 000 000) \$	52 546 551 \$	141 397 256 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 26 février 2014, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 2 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2014. Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 54 000 000 \$ en distributions (51 500 000 \$ à la clôture de l'exercice 2013).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2010
(31 décembre 2013);
- b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2011 (31 mars 2014);
- c) convention de retraite – 31 mars 2014 (31 mars 2015).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 2 690 000 \$ (3 147 900 \$ en 2013) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de capitalisation est contrebalancé par une perte actuarielle nette non amortie de 358 200 \$ (496 100 \$ en 2013), ce qui a donné lieu à un passif de 2 331 800 \$ au titre des avantages sociaux futurs (2 651 800 \$ en 2013) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 125 salariés participent au régime à prestations déterminées et 189 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2014, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre du régime à prestations déterminées				
Coûts des prestations de l'exercice	1 175 100 \$	87 100 \$	1 175 100 \$	84 700 \$
Amortissement des pertes actuarielles	28 600	19 100	62 300	19 600
Cotisations des salariés	(193 300)	–	(202 700)	–
Charges au titre du régime à prestations déterminées	1 010 400	106 200	1 034 700	104 300
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées				
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 400 800	100 800	1 298 900	101 300
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 314 300)	(21 700)	(1 162 100)	(20 800)
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	86 500	79 100	136 800	80 500
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 096 900	185 300	1 171 500	184 800
Coût du régime à cotisations déterminées	501 400	–	483 300	–
Charges totales au titre des régimes	1 598 300 \$	185 300 \$	1 654 800 \$	184 800 \$

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	24 178 800 \$	2 128 500 \$	22 300 700 \$	2 014 900 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 175 100	87 100	1 175 100	84 700
Intérêts débiteurs	1 400 800	100 800	1 298 900	101 300
Prestations versées	(808 900)	(83 200)	(595 900)	(83 000)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	25 945 800 \$	2 233 200 \$	24 178 800 \$	2 117 900 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs prévus des régimes				
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	22 381 400 \$	778 000 \$	19 650 500 \$	710 100 \$
Cotisations de l'employeur	1 569 000	33 200	1 513 400	110 700
Cotisations des salariés	193 300	—	202 700	—
Rendement prévu des actifs des régimes	1 314 300	21 700	1 162 100	20 800
Prestations versées	(808 900)	(83 200)	(595 900)	(83 000)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	24 649 100 \$	749 700 \$	21 932 800 \$	758 600 \$
Amortissement des gains/pertes sur l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	25 945 800 \$	2 233 200 \$	24 178 800 \$	2 117 900 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	27 524 600	2 280 800	24 178 800	2 128 500
Perte actuarielle	(1 578 800) \$	(47 600) \$	— \$	(10 600) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(118 700) \$	(3 700) \$	— \$	(900) \$
	2014		2013	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Amortissement des gains sur les actifs des régimes				
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	24 649 100 \$	749 700 \$	21 932 800 \$	758 600 \$
Actifs réels des régimes	26 334 200	781 200	22 381 400	778 000
Gain actuariel	1 685 100 \$	31 500 \$	448 600 \$	19 400 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	126 700 \$	2 200 \$	33 700 \$	1 400 \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière				
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	27 524 600 \$	2 280 800 \$	24 178 800 \$	2 128 500 \$
Actifs réels des régimes	(26 334 200)	(781 200)	(22 381 400)	(778 000)
Pertes actuarielles non amorties	(202 600)	(155 600)	(337 500)	(158 600)
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites	987 800 \$	1 344 000 \$	1 459 900 \$	1 191 900 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 331 800 \$ (2 651 800 \$ en 2013) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,75 %	3,25 % - 5,75 %	5,75 %	3,0 % - 5,75 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,75 %	2,88 %	5,75 %	2,88 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	s.o.	3,75 %	s.o.
Taux d'indexation	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
DMERCA (en années)	13,3	10,3 - 14,1	13,3	10,3 - 14,2

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2014	2013
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,4 %	6,6 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,0 %	3,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

7. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 24 909 185 \$ (24 363 153 \$ en 2013).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2014 et 2013, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle identifie et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2014	2013
Courant	2 225 475 \$	1 306 489 \$
En souffrance depuis moins de 60 jours	889 988	1 890 205
En souffrance depuis plus de 60 jours	23 551	33 070
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(40 354)	(9 881)
Total des créances clients	3 098 660	3 219 883
Débiteurs non commerciaux	331 081	338 970
	3 429 741 \$	3 558 853 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Exercice clos le 31 mars 2014

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

- a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garanti;
- c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créiteurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2015	1 439 932 \$
2016	500 561
2017	318 367
2018	240 236
2019	239 710
Par la suite	1 756 259
	4 495 065 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 5, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Rapport de gestion

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Ronald Holgerson
Président-directeur général
Le 10 juin 2014



Lidia Maleckyj
Trésorière
Le 10 juin 2014



Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1 City Centre Drive, Suite 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos au 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos au 31 mars 2014, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada.

BDO CANADA LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 10 juin 2014

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Bilan

	Au 31 mars 2014 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2013 (en milliers de dollars)
ACTIFS		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	10 780	2 069
Placements de trésorerie	-	12 000
Débiteurs	1 295	1 740
Montant à recevoir de la province	4 224	1 037
Charges payées d'avance	38	35
	<u>16 337</u>	<u>16 881</u>
Capital assets (Note 3)	<u>1 320</u>	<u>2 036</u>
	<u>17 657</u>	<u>18 917</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 709	5 206
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	947	1 030
	<u>4 656</u>	<u>6 236</u>
Obligation au titre des prestations futures des employés	1 876	1 810
Apports de capitaux comptabilisés d'avance (note 5)	278	552
	<u>2 154</u>	<u>2 362</u>
	<u>6 810</u>	<u>8 598</u>
Actif net		
Non affecté	-	135
Fonds pour projets spéciaux (note 2i)	9 805	8 700
Investissement en immobilisations	1 042	1 484
	<u>10 847</u>	<u>10 319</u>
	<u>17 657</u>	<u>18 917</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration




SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	44 297	43 667
Ventes de publicité	2 561	3 235
Centres d'information touristique – Ventes et locations	697	746
Intérêts (créditeurs)	110	144
Promotions commerciales	108	248
Amortissement des apports comptabilisés d'avance	274	258
Recherche en marketing et autres recettes	84	242
	48 131	48 540
Charges		
Publicité et marketing	26 488	24 579
Partenariats et ventes	851	1 248
Centres d'information touristique (note 7)	5 368	5 970
Administration (note 8)	7 062	7 010
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	2 640	3 084
Programme de promotion des activités	2 018	2 162
Recherche	667	2 444
Amortissement des immobilisations	1 319	1 591
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	64	37
	46 477	48 125
Excédent des recettes sur les charges	1 654	415

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de l'actif net

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2014 (en milliers de dollars)	Total 2013 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	135	8 700	1 484	10 319	9 904
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	2 699	-	(1 045)	1 654	415
Le revenu d'intérêts	-	73	-	73	-
Réserve pour le projet de redéveloppement du SITO	(2 834)	2 834	-	-	-
Les frais de redéveloppement du SITO	-	(1 199)	-	(1 199)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(603)	603	-	-
Actif net à la clôture de l'exercice	-	9 805	1 042	10 847	10 319

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les charges	1 654	415
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance	(274)	(258)
Amortissement des immobilisations	1 319	1 591
Obligation au titre des prestations futures des employés	66	27
	<u>2 765</u>	<u>1 775</u>
Le revenu d'intérêts	73	-
Le frais de redéveloppement du SITO	(1 199)	-
Évolution du fonds de roulement hors caisse	<u>(4 325)</u>	<u>2 255</u>
	<u>(2 686)</u>	<u>4 030</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements de trésorerie	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
CAPITAUX		
Nouvelles immobilisations	(603)	(121)
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	-	121
	<u>(603)</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	8 711	(7 970)
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	2 069	10 039
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	10 780	2 069

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Voici ses objectifs :

- (a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- (b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- (c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- (d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode comptable

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada contenues dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

(b) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE
Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

(c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

(d) Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie consistent en des Certificats de placement garantis ayant une date d'échéance initiale de plus de trois mois, mais une date de maturité de moins de 12 mois, à la date du bilan.

(e) Stocks

Les stocks sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

(g) Apports de capitaux comptabilisés d'avance

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

(h) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE
Notes afférentes aux états financiers**Au 31 mars 2014**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(i) Fonds pour projets spéciaux**

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. Le Fonds est constitué de fonds grevés d'affectations d'origine externe et interne requis pour répondre aux coûts financiers de projets spéciaux à long terme approuvés par le conseil. En ce moment, on détient des montants de 5 073 000 \$ (2013 – 5 000 000 \$) en fonds grevés d'affectations d'origine externe et de 4 732 000 \$ (2013 – 3 700 000 \$) en fonds grevés d'affectations d'origine interne pour le projet de redéveloppement du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet doivent commencer pendant l'été 2013 (note 10a). Les intérêts sur les 5 000 000 \$ en fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés dans le Fonds conformément à l'accord de financement.

(j) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

(k) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers.

Les instruments financiers sont constatés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont constatés à leur juste valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou amortis au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les frais de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de chaque bilan et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

La Société possède des placements de trésorerie dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Cet élément est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle la juste valeur est fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques. Il n'y a pas eu de mouvement du niveau 1 aux niveaux 2 ou 3.

(l) Prestations futures des employés

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et de tout droit à congé payé non utilisé acquis par le personnel sont constatés au moment de l'acquisition par les employés admissibles. Ces coûts pour l'exercice se sont élevés à 66 000 \$ (2013 – 27 000 \$) et sont inclus dans l'obligation au titre des prestations futures des employés.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE
Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

3. IMMOBILISATIONS

	2014		2013	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement accumulé	Coût	Amortissement accumulé
Mobilier	396	364	395	321
Améliorations locatives	1 677	1 599	1 677	1 416
Système Info-tourisme Ontario	5 880	5 273	5 880	4 179
Immobilisations en cours	603	-	-	-
	8 556	7 236	7 952	5 916
Coût moins l'amortissement accumulé		1 320		2 036

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2014	2013
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport		
CITO – projets d'immobilisations	895	259
Fonds pour la promotion de congrès	-	739
Programmes de publicité	52	32
	947	1 030

5. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

	2014		2013	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Apports versés	Amortissement accumulé	Apports versés	Amortissement accumulé
Apports reçus au cours de l'exercice	931	653	931	379
Apports moins l'amortissement cumulé		278		552

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE
Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Financement de base	40 118	41 510
Projet de recherche	-	1 000
Achats de médias	3 961	1 037
CITO	93	-
Programme Expérience Été	125	120
	44 297	43 667

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	3 042	3 187
Locaux	1 302	1 796
Services	413	297
Transport et communications	113	83
Fournitures et matériel	75	135
Marchandise à vendre	423	472
	5 368	5 970

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 185 000 \$ (2013 – 181 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	6 090	6 016
Services	785	823
Transports et communications	160	142
Fournitures et matériel	27	29
	7 062	7 010

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 419 000 \$ (2013 – 396 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE
Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2014

10. ENGAGEMENTS

- a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et le redéveloppement du Système Info-tourisme Ontario évalué à 29 200 \$ au cours des cinq prochaines années (note 2(i)).
- b) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2015	807
2016	582
2017	573
2018	573
2019	96

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

États financiers

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la SFIEO, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 24 juin 2014.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui a trait aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812
www.auditor.on.ca

Toronto, Canada
24 juin 2014

Bonny Lysyk, MBA, CPA, CA, Expert-comptable autorisé
Vérificatrice générale

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan

Au 31 mars 2014 (en millions de dollars)

	2014	2013
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	7 \$	974 \$
Comptes client (note 5)	653	573
Intérêt à recevoir	30	35
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 6)	3 865	3 266
Effets à recevoir et prêts en cours (note 7)	13 055	13 047
	<u>17 610 \$</u>	<u>17 895 \$</u>
PASSIF		
Comptes débiteurs et charges à payer (note 8)	169 \$	387 \$
Intérêt à payer	415	474
Dette (note 9)	26 111	27 352
Contrats d'achat d'électricité (note 11)	696	939
	<u>27 391</u>	<u>29 152</u>
Éventualités et garanties (note 13)	–	–
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 12)	<u>(9 781)</u>	<u>(11 257)</u>

Au nom du conseil :



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en millions de dollars)

	2014	2013
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 12)	954 \$	939 \$
Paielements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 12)	543	324
Intérêts	719	717
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements (note 11)	1 296	1 323
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	243	263
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 12)	599	516
Autre devise	8	11
	<u>4 362 \$</u>	<u>4 093 \$</u>
DÉPENSES		
Intérêts	1 447 \$	1 565 \$
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts (note 11)	1 296	1 323
Frais de garantie d'emprunt	136	135
Exploitation	7	6
	<u>2 886</u>	<u>3 029</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	1 476	1 064
Passif non provisionné, au début de l'exercice	<u>(11 257)</u>	<u>(12 321)</u>
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	<u>(9 781) \$</u>	<u>(11 257) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (en millions de dollars)

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 476 \$	1 064 \$
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 12)	(175)	13
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	(243)	(263)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 12)	(599)	(516)
Autres éléments	(144)	65
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	315 \$	363 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	3 381 \$	1 901 \$
Remboursement de dette à long terme	(4 916)	(1 683)
Émission de dette à court terme, montant net	260	200
Effet à recevoir remboursement (avance), montant net	(7)	75
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	(1 282)	493
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(967)	856
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	974	118
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	7 \$	974 \$
Intérêts payés durant la période et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 506 \$	1 565 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi), Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La SFIEO est une société d'État dont la mission inclut la gestion des contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les PPE; l'apport d'une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro; la conclusion d'ententes de nature financière ou autre visant l'approvisionnement et la gestion de la demande de l'Ontario en électricité; et la gestion des actifs, du passif, des droits et des obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes.

Ces autres sociétés remplaçantes sont :

- Ontario Power Generation (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One, qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui gère le système indépendant réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations, de l'ancienne Ontario Hydro ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province de l'Ontario (la Province) a échangé ses participations de 5,1 milliards de dollars dans l'OPG et de 3,8 milliards de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 20,9 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité de l'ancienne Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir. Après l'encaissement de 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et autres actifs, le passif non provisionné s'élevait à 19,4 milliards de dollars. Au 1^{er} avril 1999, la valeur actualisée des futurs paiements tenant lieu d'impôts et du revenu réservé au secteur de l'électricité était estimée à 13,1 milliards de dollars. Une fois cette somme déduite de la dette insurmontable de 20,9 milliards de dollars, le reliquat de dette insurmontable s'élevait à 7,8 milliards de dollars.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur le revenu de société, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts en vertu de la Loi et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de

distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kilowatt pour la plupart des consommateurs de l'Ontario. La Loi de 1998 sur l'électricité prévoit le paiement de la RLD jusqu'au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement (OOF), l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés; l'électricité provenant des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats; et l'électricité provenant d'autres sources est payée suivant les prix courants au comptant de l'électricité. Cette dernière inclut les autres actifs de production d'hydro-électricité de l'OPG qui n'ont pas conclu de contrats d'approvisionnement et qui ont reçu des prix sur le marché au comptant durant 2013-2014, mais qui sont visés par une réglementation des tarifs à compter du 1^{er} juillet 2014. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix courants pour les autres installations de production. La Loi a également établi l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Résumé des principales méthodes comptables

Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien.

Présentation de la dette nette

À compter du 1^{er} avril 2012, la SFIEO a adopté le chapitre SP 1201, Présentation des états financiers, reflétant le modèle de dette nette suggéré par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Un état des modifications de la dette nette n'est pas présenté puisque cette information ressort clairement. En raison de la nature unique de la société, aucun chiffre budgétaire n'a été fourni.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et des paiements tenant lieu d'impôts et des créances fiscales. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Dette

La dette comprend des obligations, effets et débetures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couvertes, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Les escomptes, primes et commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt, et les frais et autres coûts liés autres dérivés liés à la dette sont reportés et amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente. Les frais d'émission de la dette non amortis sont inclus à la dette totale.

Les frais et autres coûts liés autres dérivés liés à la dette sont reportés et amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente. Les montants non amortis sont classés sous les comptes débiteurs et charges à payer.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2005, et ne subit plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans. En conséquence, une grande partie du passif est amorti en fonction des revenus sur cette période.

3) Continuité de l'exploitation

La SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et du paiement par l'OPG de ses effets à recevoir. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement comme décrit à la note 12.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir au 31 mars 2014 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2014	2013
Redevance de liquidation de la dette	137	137
Palements tenant lieu d'impôts	401	236
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements	111	196
Autres éléments à recevoir	4	4
	653 \$	573 \$

6) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité, et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 1 119 millions de dollars (1 036 millions de dollars en 2013). Après avoir déduit les frais d'intérêt annuels de l'investissement de la Province dans ces filiales, qui s'élève à 520 millions de dollars, il reste 599 millions de dollars à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité (516 millions de dollars en 2013), ce qui a augmenté le montant cumulatif dû par la province à 3 865 millions de dollars.

7) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de \$)					
	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2014	31 mars 2013
Province de l'Ontario	2039-2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2015-2042	2,96 à 6,33	Bisannuel	3 965	3 945
SIERE	2017	Variable/1,62	Mensuel/bisannuel	122	135
				12 972	12 965
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE)				83	82
				13 055 \$	13 047 \$

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans et sur 30 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. La SFIEO a accepté de fournir jusqu'à 1,6 milliard de dollars pour le projet de construction d'un tunnel à Niagara et fournit jusqu'à 700 millions de dollars pour l'investissement de l'OPG dans le projet Lower Mattagami. Au titre de ces ententes, 1 065 millions de dollars ont été avancés

pour le projet du tunnel à Niagara et on ne prévoit aucun emprunt supplémentaire en vertu de cette facilité. L'OPG n'a pas effectué d'emprunt à ce jour à la SFIEO pour le projet Lower Mattagami.

La SFIEO a également convenu d'accorder à l'OPG une facilité de crédit de 500 millions de dollars au plus venant à échéance le 31 décembre 2014 pour les besoins généraux de la société, notamment la phase de définition du projet de la réfection de Darlington. On n'a effectué aucun emprunt en vertu de cette facilité.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u> (en millions de \$)
2014–15	300
2015–16	200
2016–17	320
2017–18	1 125
2018–19	260
2019–20	505
2020–21	420
2021–22	185
2022–23	130
2023–24	20
2040–41	150
2041–42	350
Total	3 965 \$

En avril 2014, la SFIEO a refinancé un effet à recevoir avec la SIERE qui devait arriver à échéance le 30 avril 2014 pendant 3 années supplémentaires. Le refinancement a augmenté le capital impayé de 78,2 millions de dollars au 31 mars 2014 à 90 millions de dollars au 30 avril 2014.

En avril 2014, la SFIEO a également prolongé au 30 avril 2017 la date d'expiration de ses facilités de crédit renouvelables avec la SIERE et a diminué ses facilités de crédit de 110 millions de dollars à 95 millions de dollars. Les facilités de crédit portent un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt d'un emprunt à 30 jours pour la Province majoré à 50 points de base. Ces facilités serviront à des fins de trésorerie et de financement temporaire des besoins de l'organisation. Au 31 mars 2014, la SIERE avait prélevé 44 millions de dollars sur ces facilités de crédit.

Les encours de prêts aux PPE au 31 mars 2014 ont totalisé 83 millions de dollars (2013 – 82 millions de dollars).

8) Comptes débiteurs et charges à payer

Les comptes débiteurs et charges à payer au 31 mars 2014 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2014	2013
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts	118	289
Paievements tenant lieu d'impôts : remboursable	40	82
Autres passifs	11	16
	169 \$	387 \$

9) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2014, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de \$) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	2014 Total	2013 Total
Échéance :					
1 an	3 774 \$	553 \$	—	4 327 \$	6 297 \$
2 ans	1 950	—	83	2 033	2 686
3 ans	2 493	—	493	2 986	2 033
4 ans	1 645	295	179	2 119	2 975
5 ans	482	74	167	2 723	2 119
1 à 5 ans	10 344	922	922	12 188	16 110
6 à 10 ans	8 438	—	—	8 438	5 888
11 à 15 ans	2 519	—	—	2 519	2 635
16 à 20 ans	850	—	—	850	929
21 à 25 ans	1 204	—	—	1 204	1 192
26 à 50 ans	1 007	—	—	1 007	582
	24 362 \$	922 \$	922 \$	26 206 \$	27 336 \$
Frais d'émission de la dette				(95)	16
Total				26 111 \$	27 352 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 5,47 % (5,70 % en 2013), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2045. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2014 était de 1,8 milliard de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (3,2 milliards de dollars, soit 100 %, en 2013). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

31 mars 2014				31 mars 2013		
(en millions de \$)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 641 \$	—	1 641 \$	1 381 \$	—	1 381 \$
Tranche actuelle des titres à long terme	2 038	648	2 686	3 939	977	4 916
Titres à long terme	15 474	6 310	21 784	14 098	6 957	21 055
Total	19 153 \$	6 958 \$	26 111 \$	19 418 \$	7 934 \$	27 352 \$

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2014, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 30,5 milliards de dollars (32,5 milliards de dollars en 2013). Elle était supérieure à la valeur comptable de 26,1 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en 2013), parce que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

10) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir le risque de taux et réduire au minimum les frais d'intérêts. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5,0 % du total de la dette. Au 31 mars 2014, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2013) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision du taux d'intérêt net découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peuvent dépasser 35,0 % du total de la dette.

Au 31 mars 2014, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 21,4 % de la dette totale de la SFIEO (28,0 % en 2013).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO est subordonnée aux emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et au paiement par l'OPG de ses effets à recevoir.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2014, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2014 (en millions de dollars)

Maturité (ans)						6 à 10	Plus de		
Exercice d'échéance	2015	2016	2017	2018	2019	ans	10 ans	Total	Mars 2013
Swaps de devises	553 \$	82 \$	718 \$	637 \$	203 \$	\$	—	2 193 \$	3 944 \$
Swaps de taux d'intérêt	2 462	223	1 123	476	682	100	653 \$	5 719	6 510
Contrats de change à terme	516	—	—	—	—	—	—	516	757
Total	3 531 \$	305 \$	1 841 \$	1 113 \$	885 \$	100 \$	653 \$	8 428 \$	11 211 \$

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2014.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Risque de crédit brut	225 \$	343 \$
Moins : compensation	(170)	(343)
Risque de crédit net	55 \$	0 \$

La SFIEO gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés, notamment, en traitant uniquement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit et en s'assurant régulièrement du respect des limites de crédit. En outre, la SFIEO conclut des contrats (contrats-cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou possible. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

11) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité incluent à la fois les contrats d'achat d'électricité et les contrats de vente d'électricité. Des accords d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix futurs du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) lorsque la SFIEO est devenue la continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, le 1^{er} avril 1999.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et ne subit plus de pertes subséquentes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en grande partie en fonction des revenus sur cette période.

De plus, la SFIEO a conclu avec l'OPG un accord de soutien, l'entente de soutien éventuel (ESÉ), applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, par lequel l'OPG s'engage à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aux termes du contrat, la SFIEO a convenu de garantir à l'OPG le recouvrement des coûts réels de l'exploitation des centrales après la mise en œuvre de la stratégie. Tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO au titre de ce contrat seront entièrement remboursés par les

contribuables. Au 31 décembre 2013, le SFIEO a appliqué une clause de résiliation anticipée de l'ESÉ afin de refléter l'accélération anticipée de la fermeture de ces usines, soit d'ici la fin de 2013. L'OPG peut récupérer les coûts réels en vertu de l'ESÉ qui ne peuvent être raisonnablement évités ou mitigés, depuis la période de la date de fermeture précoce jusqu'au 31 décembre 2014, en conformité avec la date de fin initiale de l'ESÉ.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, le coût des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO a représenté un total de 1 296 millions de dollars, dont 997 millions de dollars d'électricité achetée aux PPE (1 026 millions de dollars en 2013) et 299 millions de dollars de coûts relatifs aux contrats de soutien à l'OPG (297 millions de dollars en 2013).

**État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité
Au 31 mars 2014 (en millions de dollars)**

	2014	2013
Passif au début de l'exercice	939 \$	1 202 \$
Amortissement	(243)	(263)
Passif à la fin de l'exercice	696 \$	939 \$

12) Passif non provisionné

Aux termes de la Loi et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer le passif non provisionné au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

Des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total au 1^{er} avril 1999, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

Les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts effectués par l'OPG, par Hydro One et par les services municipaux de distribution d'électricité;

Une redevance de liquidation de la dette (RLD) à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

Un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité est réservée pour contribuer à l'amortissement de la dette de la SFIEO.

13) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1^{er} avril 1999. Dans certains cas, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues des poursuites. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO et des poursuites dont il est impossible de déterminer le résultat et le règlement à l'heure actuelle, il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnités. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 11. Ces garanties totalisaient environ 9 millions de dollars au 31 mars 2014 (14 millions de dollars en 2013).

14) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants. Toutes les opérations d'importance ont été divulguées dans les notes des états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- a) Province de l'Ontario;
- b) Ontario Power Generation Inc.
- c) Hydro One Inc.;
- d) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
- e) Office ontarien de financement

15) Événement subséquent

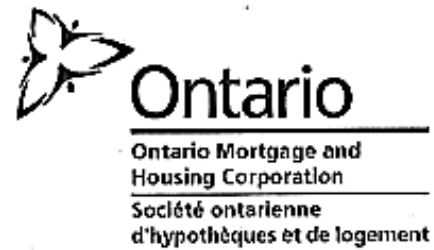
Le 23 avril 2014, le gouvernement a annoncé son intention de retirer la redevance de liquidation de la dette (RLD) de la facture d'électricité des utilisateurs résidentiels après le 31 décembre 2015. Le taux de la catégorie résidentielle correspond environ au tiers de la charge d'électricité assujettie à la RLD. Le reste de la charge d'électricité est utilisée par les utilisateurs des secteurs commercial, institutionnel et industriel.

16) Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de l'année précédente ont été reclassés afin de correspondre au mode de présentation des états financiers adoptés pour la période actuelle.

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel: (416) 585-6455
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 2^e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél. : 416 585-6455
Télécopieur : 416 585-7330



SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon des seuils d'importance relative raisonnables, et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 18 juin 2014.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en tout temps.

Le système inclut les politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis à savoir si les états financiers sont présentés de façon juste conformément aux normes de comptabilité dans le du secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alison Coke".

Alison Coke
Présidente-directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats et son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant avoir d'incidence sur mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 11, qui décrit la fusion envisagée de la Société avec la Société d'hypothèques de l'Ontario.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 18 juin 2014

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

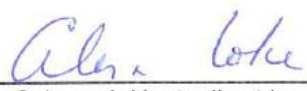
État de la situation financière
au 31 mars 2014

	31 mars 2014 (milliers de dollars)	31 mars 2013 (milliers de dollars)
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	9 977	11 645
Dette à long terme (note 5)	468 844	529 200
	<u>478 821</u>	<u>540 845</u>
Actifs financiers		
Liquidités	1 442	1 337
Intérêts courus des universités et des collèges	191	214
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	8 677	10 704
Investissements dans les logements pour étudiants (note 3)	11 672	13 154
	<u>21 982</u>	<u>25 409</u>
Passif net et déficit accumulé	<u>(456 839)</u>	<u>(515 436)</u>
Passif éventuel (note 6)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Janet Hope, présidente


Alison Coke, présidente-directrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget (milliers de dollars)	2014 (milliers de dollars)	2013 (milliers de dollars)
Revenus			
Subventions de la province :			
Charge du service de la dette	91 990	91 990	93 271
Assainissement environnemental (note 6b)	312	1 794	2 920
Intérêt reçu des logements pour étudiants	804	804	896
Divers	10	40	310
Total des revenus	93 116	94 628	97 397
Dépenses			
Intérêt des débetures :			
Biens transmis	33 115	33 115	37 070
Logements pour étudiants	804	804	896
Assainissement environnemental (note 6b)	312	2 108	2 973
Divers	10	4	2
Total des dépenses	34 241	36 031	40 941
Excédent des revenus par rapport aux dépenses (note 7)	58 875	58 597	56 456
Déficit accumulé, début de l'exercice financier	(515 436)	(515 436)	(571 892)
Déficit accumulé, fin de l'exercice financier	(456 561)	(456 839)	(515 436)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (milliers de dollars)	2013 (milliers de dollars)
Transactions opérationnelles		
Excédent annuel	58 597	56 456
Recouvrement des intérêts des logements pour étudiants en Ontario	23	21
Diminution de la somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 027	(744)
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(1 668)	(342)
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	58 979	55 391
Opérations de financement		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	1 482	1 391
Recouvrement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– Province	-	6 694
– Universités et collèges	-	24 910
Remboursement des dettes à long terme		
– Province	(6 435)	(6 190)
– SCHL	(53 921)	(51 402)
Remboursement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– RPC	-	(31 604)
Encaisse utilisée pour les opérations de financement	(58 874)	(56 201)
(Diminution)Augmentation des liquidités	105	(810)
Solde de trésorerie, début de l'exercice financier	1 337	2 147
Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier	1 442	1 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

1. Nature des opérations

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (« province ») sont comptabilisées comme des revenus, et les revenus sont constatés lorsque des charges connexes sont engagées.

(C) DÉPENSES

Il a été rendu compte des dépenses selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces dépenses comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt et les coûts découlant de l'assainissement environnemental pour les propriétés qui appartenaient auparavant à la Société.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.

- Prêts exigibles et comptes débiteurs

Les intérêts courus des universités et collèges, la somme à recevoir de la province de l'Ontario, les investissements dans les logements aux étudiants (note 3) et les intérêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

- Dette et autres passifs financiers

Le passif à long terme, composé des prêts des débentures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 5) est évalué au coût après amortissement.

Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 4) sont évalués au coût.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

(E) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société.

(F) ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

Un état de variation de la dette nette n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers.

3. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société dans les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2014 (milliers de dollars)	31 mars 2013 (milliers de dollars)
Coût initial	35 115	35 115
Moins : Remboursement du capital accumulé	23 443	21 961
	<u>11 672</u>	<u>13 154</u>

4. Comptes créditeurs et charges à payer

La grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société.

5. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	419 608	473 528
Prêts remboursables à la province	49 236	55 672
	<u>468 844</u>	<u>529 200</u>

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

5. Dette à long terme (suite)

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisations pour financer des investissements dans des biens immobiliers, maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisations fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministère des Finances de l'Ontario. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles - les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,33 % et de 7,04 % (6,40 % et 7,05 % respectivement en 2013). Les intérêts débiteurs pour l'exercice achevé le 31 mars 2014 s'élevaient à 33,9 M\$ (37,9 M\$ en 2013), dont 3,9 M\$ (4,4 M\$ en 2013) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts (milliers de dollars)	Remboursements du principal (milliers de dollars)
2015	92 643	64 448
2016	87 026	63 540
2017	78 293	59 212
2018	71 564	56 754
2019	64 375	53 636
Par la suite	127 311	109 595

6. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des projets financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt.

La Société demanderait que le ministère rembourse les coûts qu'elle a engagés. Au 31 mars 2014, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 5,85 G\$ (6,12 G\$ en 2013) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

6. Passif éventuel (suite)

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société retient le passif éventuel pour décontaminer l'environnement dans les anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique l'ancienne *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* et comme le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Bien que le coût total de l'éventuelle restauration ne soit pas encore connu, le ministère remboursera la Société pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site au 31 mars 2014 est de 11,9 millions de dollars (9,8 millions de dollars en 2013).

La Société n'avait pas de créance impayée au 31 mars 2013. Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). D'après le plan préparé par la TCHC, le réaménagement devrait durer jusqu'à 15 ans et des mesures d'assainissement environnemental pourraient être nécessaires à chaque étape des travaux. Compte tenu de la nature de l'assainissement environnemental, une estimation raisonnable des coûts futurs ne peut pas être effectuée à l'heure actuelle. Le ministère s'emploie actuellement à déterminer les coûts futurs de l'assainissement des sites contaminés et ces coûts figureront dans les états financiers de 2014-2015 conformément à la nouvelle norme comptable SP 3260, Passif au titre des sites contaminés.

7. Excédent des revenus par rapport aux dépenses

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des revenus par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier :

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2014, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 3) était de 705 000 \$ (758 000 \$ en 2013). Le total des intérêts et des paiements de principal reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 108 000 \$ (25 573 000 \$ en 2013, dont 108 000 \$ et 25 465 000 \$ étaient pour le remboursement des prêts associés aux logements pour étudiants et les hypothèques du Fonds pour les logements à but non lucratif respectivement).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société gratuitement. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

9. Gestion des risques

Les renseignements sur les instruments financiers de la Société et sur les risques afférents se présentent comme suit :

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

10. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés ont été préparés par la Société et approuvés par le ministre des Affaires municipales et du Logement.

11. Fusion entre la Société ontarienne d'hypothèques et de logement et la Société d'hypothèques de l'Ontario

Le 15 mars 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de réduire le nombre de ses organismes et d'effectuer la fusion de la Société d'hypothèques de l'Ontario et de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement. Il faudrait obtenir l'approbation de l'Assemblée législative.

Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

Le 20 juin 2014

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

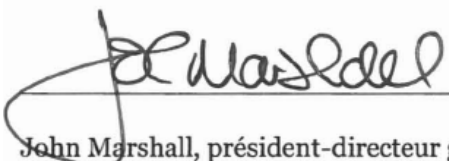
Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque la comptabilisation d'opérations touchant la période comptable considérée ne pourra être finalisée avec certitude qu'ultérieurement. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme dans les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles au 19 juin 2014.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances a la capacité d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le Comité tient des réunions périodiques avec la direction, les vérificateurs internes et l'auditeur externe, selon le cas, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC représentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui figure à la page suivante, décrit la portée de l'examen de l'auditeur et présente son opinion.

Au nom de la direction :



John Marshall, président-directeur général



Le 20 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2014 et 2013 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2014 et 2013, ainsi que du résultat de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

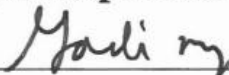
Société ontarienne de financement de la croissance

États de la situation financière

Aux 31 mars 2014 et 2013

	2014 \$	2013 \$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 253 639	3 560 956
Titres négociables (note 5)	113 187 167	38 390 258
Comptes débiteurs (note 4)	3 145 833	15 254
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	43 772 166	56 474 673
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	59 076 002	55 878 817
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	2 632 720	-
	<u>230 067 527</u>	<u>154 319 958</u>
Passif		
Comptes créditeurs (note 13)	312 500	201 375
Actif net	<u>229 755 027</u>	<u>154 118 584</u>
Excédent accumulé	<u>229 755 027</u>	<u>154 118 584</u>
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	228 744 433	153 947 441
Gains de réévaluation accumulés	1 010 594	171 143
	<u>229 755 027</u>	<u>154 118 584</u>

Approuvé par le conseil d'administration

 administrateur

 administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 \$	2013 \$
Revenus		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario		
FODTE (note 7)	14 996 703	14 500 000
NVCF (notes 4 et 8)	50 000 000	-
Intérêts créditeurs	1 075 089	550 992
Revenu de placement – fonds (note 11)	1 182	1 135 383
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	13 003 704	13 156
	<u>79 076 678</u>	<u>16 199 531</u>
Charges		
Remboursements au MRI (note 13)	1 035 319	943 626
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	32 608	26 315
Frais de services professionnels (note 9)	562 782	598 396
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	10 100	24 788
Dépréciation de placements du FODTE (note 12)	2 652 198	2 670 000
Gain de change	(13 321)	(9 900)
	<u>4 279 686</u>	<u>4 253 225</u>
Excédent de fonctionnement	74 796 992	11 946 306
Excédent de fonctionnement accumulé – début de l'exercice	153 947 441	142 001 135
Excédent de fonctionnement accumulé – fin de l'exercice	<u>228 744 433</u>	<u>153 947 441</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 \$	2013 \$
Gains de réévaluation accumulés – début de l'exercice	171 143	77 537
Gains non réalisés attribuables au(x)		
Change	435 250	93 606
Titres négociables	404 201	-
	839 451	93 606
Gains de réévaluation accumulés – fin de l'exercice	1 010 594	171 143

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 \$	2013 \$
Actif net au début de l'exercice	154 118 584	142 078 672
Excédent de fonctionnement	74 796 992	11 946 306
Gains nets de réévaluation	839 451	93 606
Augmentation de l'actif net	75 636 443	12 039 912
Actif net à la fin de l'exercice	229 755 027	154 118 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013

	2014 \$	2013 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Augmentation de l'actif net	75 636 443	12 039 912
Gains non réalisés attribuables aux titres négociables	(404 201)	-
Dépréciation de placements du FODTE	2 652 198	2 670 000
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	(12 412 364)	(1 129 962)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(601 648)	3 500 556
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	111 125	(598 625)
	<u>64 981 553</u>	<u>16 481 881</u>
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(151 321 669)	(98 250 298)
Vente de titres négociables	77 532 183	118 442 192
Achat de placements dans le FOFR	(19 387 189)	(20 684 347)
Achat de placements dans le FODTE	(11 436 315)	(14 904 554)
Vente de placements dans le FODTE	14 867 144	220 100
Remboursement de capital du FOFR	32 089 696	-
Achat de placements dans le NVCF	(2 632 720)	-
	<u>(60 288 870)</u>	<u>(15 176 907)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	<u>4 692 683</u>	<u>1 304 974</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	<u>3 560 956</u>	<u>2 255 982</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	<u>8 253 639</u>	<u>3 560 956</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

1 Description des activités de la Société

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2014, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants de la Société :

- a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment en le gérant;
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets additionnels de la Société, à savoir de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir et de détenir des intérêts dans les fonds et de s'en occuper, notamment en les administrant, chacun des fonds remplissant les critères suivants :

- a) Il reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou plusieurs des entités suivantes :
 - i) le gouvernement du Canada;
 - ii) la Société;
 - iii) des entités du secteur privé.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

- b) Il vise notamment à promouvoir la création d'une industrie du capital de risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre de capital d'investissement de départ et son déploiement efficace, et à augmenter l'effectif des gestionnaires de fonds très performants pour gérer l'investissement de capital de risque, tant en Ontario qu'au Canada.
- c) Il investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
 - i) d'autres fonds qui fournissent du capital de risque aux entreprises;
 - ii) des entreprises innovantes ayant besoin de capital de risque.
- d) Il est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, en partenariat avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé.

Comme l'exige la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est responsable de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité d'associée commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). La SOFC a aussi la responsabilité de l'établissement, la détention et l'administration du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent à leur tour dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement à des gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds de co-investissement direct qui n'investit que dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont des antécédents éprouvés. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés innovantes, à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Le NVCF est une initiative partagée entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, lesquels investissent à leur tour dans des

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été institué pour poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour contribuer à créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial au titre de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par suite de l'établissement d'une taxe de vente harmonisée (TVH), la SOFC paie la TVH sur les fournitures et services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois suivant la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOFR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOFR. Comme les investissements dans le FOFR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOFR font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un investissement a été déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes, autres que temporaires, liées à une dépréciation sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à la dépréciation est comptabilisée dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à ces mêmes dates.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique Constatation des produits. Si la Société dispose d'éléments d'information selon lesquels les sommes dues seront perçues, ces sommes entrent dans les produits à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel elles sont radiées ou recouvrées.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Comme l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Après une période initiale d'au moins cinq ans d'engagements à l'égard des fonds sous-jacents, l'investissement dans le NVCF fera l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dépréciation sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à ces dates.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur respective des investissements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation des dépréciations, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des investissements dans les fonds pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à cette date sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE pour déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCCR et du NVCF sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour les projets du FODTE et du NVCF représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 8, respectivement.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1^{er} mai 2011).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les investissements dans le FOFR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés, passant des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

3 Instruments financiers

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque d'illiquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à un autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note présente de l'information sur l'exposition de la SOFC à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Actuellement, les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque d'illiquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le MRI octroie du financement à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant les résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 4 655 823 \$ au dollar américain au 31 mars 2014 (elle était de 5 669 025 \$ en 2013). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2014 entraînerait une incidence de 232 791 \$ sur les états des gains et des pertes de réévaluation (283 451 \$ en 2013) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements prévus par le gestionnaire de fonds du FOCR et sur les prélèvements du NVCF prévus par la Société. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2014, si la valeur des investissements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 5 274 044 \$ (5 617 675 \$ en 2013). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises à l'égard desquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4 Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2014, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 13 681 \$ (15 254 \$ en 2013).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Au 31 mars 2014, le solde restant de 3 132 152 \$ représentait les créances consécutives à diverses dispositions (0 \$ en 2013).

5 Titres négociables

La SOFC peut investir, à titre temporaire, des fonds qui ne sont pas immédiatement requis pour réaliser ses objectifs, dans :

- a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne;
- b) des comptes et des certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars était la suivante :

	2014		2013	
	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	Juste valeur \$
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario venant à échéance entre le 11 juin 2014 et le 22 juin 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	53 230 000	52 666 610	38 495 000	38 390 258
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario venant à échéance entre le 16 avril 2014 et le 8 juillet 2015, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	61 052 000	60 520 557	-	-
	114 282 000	113 187 167	38 495 000	38 390 258

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, une variation de 1,00 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1,3 million de dollars (0,080 million de dollars en 2013) sur les résultats d'exploitation.

6 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 à l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative mixte du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé, créée pour investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 à l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont des antécédents éprouvés. Le fonds investit dans les trois domaines stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

Le 30 mai 2012, la Société a sursis à tout nouvel investissement dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 14 996 703 \$ (14 500 000 \$ en 2013).

8 Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque par la suite nommé le Northleaf Venture Catalyst Fund. Le nouveau fonds, constitué en société en commandite, a un objectif d'investissement de 300 millions de dollars et bénéficie d'engagements en capital du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 50 millions de dollars à la Société pour mettre sur pied cette société en commandite.

Le NVCF a été créé en janvier 2014 avec un engagement d'investissement initial de la Société de 36,25 millions de dollars. L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction du capital appelé, déduction faite de tout remboursement effectué par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a respecté les modalités de l'accord de paiement de transfert du NVCF, c'est-à-dire que le MRI a versé l'ensemble des 50 millions de dollars correspondant à son engagement de financement (0 \$ en 2013).

9 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous.

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'Office ontarien de financement (OOF) et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2014, le capital non appelé totalisait 45 945 609 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) En vertu du contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer les co-investisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

- d) En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer et à suivre les investissements du FODTE ainsi qu'à y mettre fin. La SOFC paie un montant forfaitaire ainsi qu'un tarif horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- e) En vertu du contrat conclu entre CanCn Accounting & Tax Inc. (CanCn) et la SOFC, CanCn exerce des fonctions de comptabilité ayant trait aux activités de la SOFC. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.
- f) Dans le cadre de l'entente de société en commandite avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2014, le capital non appelé totalisait 33 617 280 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

10 Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013.

	2014			2013		
	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels*	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels \$
En CAD	54 685 216	54 420 179	4 225 000	52 902 089	50 662 051	2 856 949
En USD	10 215 766	4 655 823	-	9 084 044	5 216 766	78 901
	64 900 982	59 076 002	4 225 000	61 986 133	55 878 817	2 935 850

*Suite donnée à des investissements auxquels la Société s'est engagée, mais qu'elle n'a pas encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2014, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 21 sociétés, allant de 0,22 % à 4,35 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

11 Revenu de placement des fonds

Au cours des exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, la Société a comptabilisé 1 182 \$ et 1 135 383 \$ respectivement en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds. En ce qui concerne les placements dans le FODTE, les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans de nouveaux titres des différentes entreprises du portefeuille du FODTE dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2014 et 2013

12 Dépréciation de placements du FODTE

Pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, la direction a déterminé des charges de dépréciation des placements du FODTE de 2 652 198 \$ et de 2 670 000 \$, respectivement, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

13 Comptes créditeurs

La Société et le MRI exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au MRI certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, notamment, de salaires, d'avantages sociaux, d'allocations pour technologie de l'information et frais de location accordées aux membres du personnel, de services juridiques externes, de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le MRI, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le MRI doivent faire l'objet d'une approbation. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société demande au MRI de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la Société est couvert en totalité sans autre recours.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2014 totalisaient 119 931 \$ (65 587 \$ en 2013).

Au 31 mars 2014, le solde de 192 569 \$ (\$135,788 en 2013) représentait les dettes échues envers divers fournisseurs de services.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS (SOGFII)

Responsabilité en matière de rapports financiers

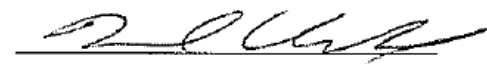
La direction et le conseil d'administration assument la responsabilité des états financiers qui sont présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations qui reposent sur le jugement de la direction. Les états financiers ont été préparés dans les règles, dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière de l'information dont nous disposions au 4 juillet 2014.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour assurer, dans une mesure raisonnable, la sauvegarde des actifs et l'accès à des données financières fiables au moment opportun. Le système comprend des politiques et des procédures formelles, ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation de pouvoir et un partage des responsabilités appropriés.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Ce dernier a pour responsabilité de déterminer si les états financiers sont présentés fidèlement et sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur, à la page suivante, présente la portée de son examen et son opinion.

Au nom de la direction

Le président,



David Clifford



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement fédéral mettra fin à son Programme d'immigration des investisseurs et qu'il est prévu que la Société poursuivra ses activités jusqu'en 2019-2020 ou jusqu'à ce que tous les fonds restants des investisseurs immigrants leur soient remboursés.

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

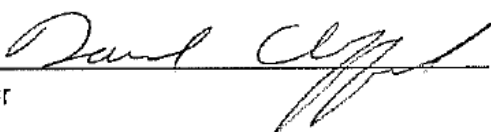
État de la situation financière

au 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	10 241	11 790
Placements (note 3)	1 207 736	1 162 543
Comptes débiteurs	71	151
	<u>1 218 048</u>	<u>1 174 484</u>
PASSIF ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs	622	646
Allocations provinciales remboursables (note 4)	1 139 228	1 108 049
	<u>1 139 850</u>	<u>1 108 695</u>
Actif financier net	78 198	65 789
Actif non financier		
Frais de commission reportés (note 5)	26 404	25 870
	<u>26 404</u>	<u>25 870</u>
Excédent accumulé	<u>104 602</u>	<u>91 659</u>
Engagement (note 7)		

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Directeur


Directeur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Produits		
Intérêts créditeurs	29 809	35 575
	<u>29 809</u>	<u>35 575</u>
Charges (note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	14 596	14 914
Frais de gestion des placements (note 3)	2 270	2 428
	<u>16 866</u>	<u>17 342</u>
Excédent des produits sur les charges	12 943	18 233
Excédent accumulé au début de l'exercice	91 659	73 426
	<u>91 659</u>	<u>73 426</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>104 602</u>	<u>91 659</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution de l'actif financier net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Excédent des produits sur les charges	12 943	18 233
Frais de commission reportés payés	(15 150)	(8 617)
Amortissement des frais de commission reportés	14 596	14 914
Frais de commission reportés remboursés	20	11
Augmentation de l'actif financier net	12 409	24 541
Actif financier net au début de l'exercice	65 789	41 248
Actif financier net à la fin de l'exercice	78 198	65 789

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisées aux fins de ces activités)		
Intérêts reçus	604	273
Frais de gestion des placements payés	(2 214)	(2 532)
Administration	-	(25)
	<u>(1 610)</u>	<u>(2 284)</u>
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	249 712	130 246
Allocations provinciales acquittées	(233 397)	(216 109)
Allocations provinciales remboursées	(266)	(144)
	<u>16 049</u>	<u>(86 007)</u>
Placements venus à échéance	477 769	320 023
Placements achetés	(493 757)	(243 679)
	<u>(15 988)</u>	<u>76 344</u>
(Diminution) nette de l'encaisse	(1 549)	11 947
Encaisse au début de l'exercice	11 790	23 737
Encaisse à la fin de l'exercice	10 241	11 790

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

1. Nature et avenir de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintien d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au bout de cinq ans.

Le 11 février 2014, lors de la présentation du budget proposé, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de mettre fin au PII. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC) s'est engagé à traiter les 600 demandes qui en étaient à la dernière étape de sélection et qui totalisent entre 300 et 390 millions de dollars. La province de l'Ontario peut s'attendre à recevoir sa part des fonds restants (de 105 à 135 millions de dollars) d'ici la fin mars 2015. Les sommes versées par les investisseurs immigrants leur seront remboursées au terme de cinq ans, soit en 2019-2020. Par conséquent, les activités de la SOGFII se poursuivront jusqu'en 2019-2020 pour respecter les engagements pris envers le PII et prendront fin une fois ceux-ci honorés.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Puisque la Société est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été rédigés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public canadien.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est une liquidité qui est la source d'un actif ou d'un passif.

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût et comparables à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, en raison du fait que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les frais de commission sont amortis selon une méthode linéaire répartie sur la même période que celle des allocations provinciales remboursables, à compter de l'exercice au cours duquel l'allocation est reçue.

(E) PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à coupon zéro pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Au 31 mars 2014, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 2,84 % (par rapport à 3,18 % en 2013).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par Infrastructure Ontario (IO), un apparenté. Grâce à ce programme de prêts, IO participe au financement de centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

La Société a conclu une entente avec IO afin de lui transférer chaque mois au moins 12,5 millions de dollars en allocations, en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et à un taux d'intérêt fixe ou variable correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables établi par l'Office ontarien de financement (OOF). En février 2011, la Société a commencé à avancer des fonds à IO, et le taux d'intérêt moyen pondéré des billets à ordre au 31 mars 2014 était de 2,09 % (par rapport à 2,07 % en 2013).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'OOF, un apparenté, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. L'OOF reçoit pour ces services des honoraires correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

3. Placements (suite)

La répartition du solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est la suivante :

	31 mars 2014	31 mars 2014	31 mars 2013	31 mars 2013
	Coût	Marché	Coût	Marché
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Billets à ordre d'IO	553 635	543 440	344 151	343 166
Obligations à coupon zéro	491 609	498 898	743 706	760 821
Titres à revenu fixe	93 330	92 255	34 880	34 806
Bons du Trésor	69 162	69 162	39 806	39 803
	<u>1 207 736</u>	<u>1 203 755</u>	<u>1 162 543</u>	<u>1 178 596</u>

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les investissements des immigrants sont versés dans des titres à revenu fixe, car la valeur future et au marché de ces placements dépend des taux d'intérêt en vigueur.

Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations.

La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne (allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêts à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est due et remboursable par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement aux demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également remboursables dans les 90 jours.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

4. Allocations provinciales remboursables (suite)

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
En cours	11 885
Exigible au cours de l'exercice 2015	251 635
Exigible au cours de l'exercice 2016	258 147
Exigible au cours de l'exercice 2017	218 732
Exigible au cours de l'exercice 2018	138 729
Exigible au cours de l'exercice 2019	260 100
	<u>1 139 228</u>

5. Frais de commission reportés

La Société paie une commission aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'année durant laquelle cela se produit. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions.

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	25 870	32 178
Commissions versées	15 150	8 617
Commissions récupérées	(20)	(11)
Amortissement	(14 596)	(14 914)
Solde à la fin de l'exercice	<u>26 404</u>	<u>25 870</u>

6. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Infrastructure offre gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et un soutien administratif, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2014

7. Engagement

La Société s'engage éventuellement à verser jusqu'à 7,1 millions de dollars pour appuyer les engagements financiers du Fonds pour les projets pilotes d'innovation (FPPI), géré par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (un apparenté), et participe au financement d'entreprises novatrices qui développent des technologies émergentes. Lorsque le FPPI verse des fonds à un projet admissible approuvé au préalable par la Société, il présente une demande de remboursement à la Société, qui rembourse le montant au Trésor de l'Ontario sous forme de dividende.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Bert Clark
Président et chef de la direction



Komathie Wulf
Chief Financial Officer



Le 19 juin 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	787 321 \$	663 461 \$
Créances d'exploitation (note 3)	152 448	71 296
Intérêts à recevoir	59 038	52 619
Produits de placement à recevoir	1 919	1 994
Prêts en cours (note 4)	4 802 797	4 292 502
Dérivés (note 5)	209 279	256 238
Créances liées aux projets (note 6)	108 009	155 590
Placements (note 7)	225 917	332 880
	6 346 728	5 826 580
Passifs		
Dettes d'exploitation	70 042	11 141
Charges à payer	67 239	42 152
Intérêts à payer	59 222	54 315
Dérivés (note 5)	245 051	326 888
Produits reportés	5 915	4 455
Facilité de crédit de l'OOF (note 8)	25 000	73 000
Dettes – programme de prêts (note 9)	5 743 153	5 243 738
	6 215 622	5 755 689
Actifs financiers nets	131 106	70 891
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	5 365	5 836
	5 365	5 836
Excédent accumulé	172 243	147 377
Pertes de réévaluation accumulées	(35 772)	(70 650)
	136 471 \$	76 727 \$

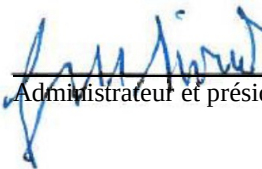
Éventualités (note 17)
Engagements (note 18)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé



Président du conseil

 FCPA FCH

Administrateur et président du comité d'audit

INFRASTRUCTURE ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014 Prévisions	2014	2013 (note 22)
Produits			
Produit d'intérêts (note 11)	15 630 \$	159 422 \$	140 767 \$
Produits de placement (note 11)	-	7 291	19 247
Frais de livraison des projets	70 741	70 874	74 415
Frais de gestion	40 883	40 106	41 871
Coûts recouvrables	80 362	33 654	75 366
Autres produits	-	2	1 295
	207 616	311 349	352 961
Charges			
Salaires et avantages sociaux	58 411	58 030	55 059
Frais généraux et d'administration (note 12)	22 429	19 424	19 305
Charges relatives au programme			
Frais de consultation relatifs aux projets	92 203	36 473	89 156
Charge d'intérêts (note 11)	-	154 379	146 199
Provision pour moins-value de prêts	2 944	7 230	114
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 220	9 664	9 108
Frais de financement des projets	1 833	1 283	1 969
Total des charges relatives au programme	106 200	209 029	246 546
	187 040	286 483	320 910
Excédent	20 576	24 866	32 051
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	147 377	147 377	115 326
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	167 953 \$	172 243 \$	147 377 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2014	2013
Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice	(70 650) \$	- \$
Ajustement à l'adoption du chapitre SP 3450, <i>Instruments financiers</i>	-	(47 817)
Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats	21 897	19 844
Gains (pertes) de réévaluation	12 981	(42 677)
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net	34 878	(22 833)
Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice	(35 772) \$	(70 650) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Excédent	24 866 \$	32 051 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 308)	(1 483)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 779	1 933
Ajustement au titre des pertes de réévaluation à l'adoption du chapitre SP 3450	-	(47 817)
Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net	34 878	(22 833)
Variation nette des actifs financiers nets	60 215	(38 149)
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	70 891	109 040
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	131 106 \$	70 891 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2014	2013 (note 22)
Activités d'exploitation		
Excédent net	24 866 \$	32 051 \$
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Augmentation de la provision pour moins-value de prêts	7 230	114
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(9 125)	(9 995)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 779	1 933
	24 750	24 103
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(81 152)	1 481
Augmentation des intérêts à recevoir	(6 419)	(7 622)
Diminution (augmentation) des créances liées aux projets	47 581	(11 223)
Augmentation (diminution) des dettes d'exploitation	58 901	(2 402)
Augmentation des charges à payer	25 087	17 349
Augmentation (diminution) des produits reportés	1 460	(168)
Diminution de la provision pour charges de restructuration	-	(1 323)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	70 208	20 195
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 308)	(1 483)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 308)	(1 483)
Activités d'investissement		
Diminution des produits de placement à recevoir	75	602
Achat de placements	(2 774 866)	(3 030 042)
Produit de la cession de placements	2 881 829	3 032 393
Émission de prêts	(767 760)	(863 246)
Remboursements sur prêts	259 360	265 870
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(401 362)	(594 423)
Activités de financement		
Augmentation des intérêts à payer	4 907	10 284
Remboursements sur la facilité de crédit renouvelable de l'OOF	(48 000)	(10 000)
Émission de titres d'emprunt	3 472 141	3 089 570
Remboursements sur titres d'emprunt	(2 972 726)	(2 458 497)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	456 322	631 357
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	123 860	55 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	663 461	607 815
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	787 321 \$	663 461 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, fait rapport au ministre de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par la province d'Ontario (« province ») en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère de l'Infrastructure (le « ministère ») ou une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils sur les projets d'infrastructure de l'Ontario lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils sur des questions financières, stratégiques et autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- entreprendre tout autre projet selon les directives du ministre de l'Infrastructure.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario figure à l'Annexe A de l'accord de réciprocité fiscale Canada-Ontario et bénéficie d'une exemption des taxes sur les biens et les services. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les méthodes et les normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de livraison des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Instruments financiers

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des intérêts à payer, des dérivés, de la facilité de crédit de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation et évaluation initiales

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût après amortissement.

On a déterminé que le coût après amortissement des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, le taux d'actualisation correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de celle-ci. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont immédiatement passés en charges dans l'état des résultats.

Les achats et les ventes d'actifs financiers prévoyant la livraison d'actifs dans une période prescrite par la réglementation ou une convention sur le marché (opérations normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : Autres techniques en vertu desquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2014 et 2013***ii. Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement*

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût après amortissement.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

*Dépréciation**i. Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)*

Une baisse de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La baisse de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. Dépréciation de prêts

Une provision pour moins-value du portefeuille de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario juge suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts. Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Plusieurs facteurs sont pris en compte lors de la détermination de la provision pour moins-value, notamment la sensibilité au risque, les secteurs d'activité, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit. Une provision pour moins-value à la valeur recouvrable nette prévue est également établie en cas de détérioration connue du crédit du client.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts et de placements très liquides dont l'échéance est d'un an ou plus.

Instruments financiers dérivés

Infrastructure Ontario a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la naissance du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers sont constatés dans les actifs financiers; ceux-ci sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats lors du règlement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique et matériel connexe	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 10 ans

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Dépréciation d'immobilisations corporelles

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits

Produit d'intérêts et produits de placement

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de livraison des projets

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats rémunérés à l'acte ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats rémunérés à l'acte sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées.

Frais de gestion et coûts recouvrables

Les frais de gestion et les coûts recouvrables sont comptabilisés en produits lorsqu'une entente est conclue, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Trésorerie	87 023 \$	29 043 \$
Équivalents de trésorerie	700 298	634 418
	787 321 \$	663 461 \$

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements du marché monétaire et les instruments à revenu fixe à court terme comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Au 31 mars 2014, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 1,00 % à 1,17 % (de 0,98 % à 1,56 % en 2013).

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Créances clients	74 107 \$	67 792 \$
TVH à recevoir	78 341	3 504
	152 448 \$	71 296 \$

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

4. PRÊTS

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Avances sur construction		
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	733 947 \$	604 333 \$
	733 947	604 333
Débitures à recevoir	Intérêts (%)	Intérêts (%)
Programme de prêts à conditions de faveur		
Échéance de 5 ans ou moins	-	-
Échéance de 6 à 10 ans	66 960	92 830
Échéance de 11 à 15 ans	42 039	47 354
Échéance de 16 à 20 ans	304 538	327 054
Échéance de plus de 20 ans	66 882	69 626
	480 419	536 864
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure		
Échéance de 5 ans ou moins	29 771	37 448
Échéance de 6 à 10 ans	470 932	450 433
Échéance de 11 à 15 ans	578 151	598 066
Échéance de 16 à 20 ans	1 024 380	914 870
Échéance de plus de 20 ans	1 554 857	1 222 043
	3 658 091	3 222 860
Total	4 138 510	3 759 724
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur		
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(67 741)	(77 736)
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	9 125	9 995
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(58 616)	(67 741)
Provision pour moins-value de prêts	(11 044)	(3 814)
Prêts en cours	4 802 797 \$	4 292 502 \$

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré de 10 points de base. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débitures (moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débitures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 5 à 40 ans.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et peut devoir fournir une assurance sur le prêt.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

31 mars 2014 et 2013

5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités en respectant des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés (les « dérivés »). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures de flux de trésorerie à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur une ou plusieurs valeurs nominales en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario d'opérer compensation entre ses prêts et ses dettes et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Tous les swaps de taux d'intérêt ont été conclus avec l'OOF (entité également contrôlée par le gouvernement de l'Ontario) comme partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap de taux d'intérêt individuel, ce qui peut donner lieu à un règlement en trésorerie ou à un encaissement, sans incidence sur l'efficacité de l'opération de swap.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2014, en fonction des valeurs nominales des contrats. Les valeurs nominales des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les valeurs nominales ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière. Elles représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatives du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

Échéance	À moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	À plus de 15 ans	Valeur nominale totale

(en millions de dollars)

Dettes	70	\$ 1 443	1 227	-	841	3 581
Prêts en cours	212	\$ 980	1 159	760	958	4 069

Les dérivés ont été comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2014, ce qui a donné lieu à un actif dérivé de 209,3 M\$, à un passif dérivé de 245,1 M\$ et à une perte latente comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation de 35,8 M\$ (actif dérivé de 256,2 M\$, passif dérivé de 326,9 M\$ et perte latente de 70,7 M\$ comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2013). Les justes valeurs de ces éléments ont été déterminées au moyen de techniques classées dans le niveau 2 de la hiérarchie, défini à la note 1.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement ou de facteurs de volatilité qui sous-tendent les positions. Pour déterminer la juste valeur des dérivés, on doit tenir compte du risque de crédit et des coûts directs récurrents sur la vie des instruments.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS

Les créances liées aux projets sont des produits et des recouvrements de charges comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges sont engagées et n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets, y compris la charge d'intérêts engagée pour financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par divers ministères et sociétés d'État de l'Ontario.

7. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations utilisées comme instruments de couverture économique afin d'atténuer en partie le risque de taux d'intérêt entre le moment où les fonds sont empruntés et prêtés. Ces placements sont présentés au coût après amortissement. Au 31 mars 2014, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 2,10 % à 3,50 % (1,90 % à 5,00 % en 2013) et les échéances allaient de septembre 2014 à juin 2045.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OOF

L'OOF, un organisme de la province, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée de 200 M\$ destinée au fonds de roulement nécessaire aux programmes de gestion de projets et de livraison des projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets distincts. Au 31 mars 2014, Infrastructure Ontario avait prélevé 25,0 M\$ (73,0 M\$ en 2013) au titre de cette facilité de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient entre 1,59 % et 2,59 % (entre 1,59 % et 2,64 % en 2013) et les échéances vont d'avril 2014 à juillet 2015.

Le 6 juin 2011, Infrastructure Ontario a adopté un règlement d'emprunt qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 l'autorisation d'emprunter des fonds de la société et repousse la date du remboursement obligatoire de tous les emprunts au 29 juin 2019. Par la suite, Infrastructure Ontario et l'OOF ont conclu une entente modificative qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 la période pendant laquelle Infrastructure Ontario peut emprunter des fonds et repousse la date du remboursement obligatoire au 29 juin 2019.

9. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

Fonds affectés aux immobilisations

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Montant emprunté à la province d'Ontario	799 681 \$	799 681 \$
Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux	120 000	120 000
	919 681 \$	919 681 \$

Financement de programmes

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Papier commercial	659 241 \$	669 213 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	950 000	1 250 000
Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux variable	2 690 000	2 080 000
Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	534 342	334 490
	4 833 583 \$	4 333 703 \$
Frais d'émission	(10 111)	(9 646)
	5 743 153 \$	5 243 738 \$

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2014 et 2013**

Montant emprunté à la province d'Ontario

Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 800 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2014, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,97 % (1,00 % en 2013).

Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), un organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») moyen, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2014, les intérêts sur le billet ont été fixés à 1,22 % (1,22 % en 2013).

Conjugués, les montants empruntés à la province et à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario une réserve de liquidités lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et le papier commercial, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une notation élevée. Infrastructure Ontario investit ces fonds dans des titres à revenu fixe à court terme liquides.

Papier commercial

Infrastructure Ontario émet des billets dans le cadre d'un programme de papier commercial. Les fonds servent à financer son programme de prêts. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 750 M\$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 1,05 % à 1,07 % (de 1,05 % à 1,07 % en 2013). Au 31 mars 2014, les échéances allaient d'avril 2014 à juin 2014.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 17 juillet 2006, au moment de sa fusion avec l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (l'« OOFIS »), Infrastructure Ontario a pris en charge 650 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2015.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Le 26 août 2008, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations venaient à échéance et ont été rachetées le 3 juin 2013.

Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux fixe

Infrastructure Ontario a émis à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») des obligations et des billets à taux variable en faveur de la province afin de financer son programme de prêts. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2014, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux allant de 2,02 % à 4,96 % (de 2,02 % à 4,96 % en 2013) par an, et les échéances allaient de septembre 2014 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 16 à 22 points de base et viennent à échéance le 30 juin 2018. L'intérêt est versé et rajusté trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Infrastructure Ontario obtient de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), un organisme de la province, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2014, les intérêts sur les obligations à taux fixe, qui sont composés semestriellement et sont payés à l'échéance, s'échelonnaient de 1,86 % à 3,05 %. Les échéances allaient de janvier 2016 à février 2019. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont fixés et composés trimestriellement et sont assortis d'un taux plancher de 1,55 % par année. Les échéances s'échelonnaient d'octobre 2016 à janvier 2019.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2014					
(en milliers de dollars)					
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2013	14 008 \$	4 504	1 984	9 828	30 324
Ajouts (cessions)	1 659	(351)	-	-	1 308
Solde au 31 mars 2014	15 667	4 153	1 984	9 828	31 632
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2013	12 872	4 128	1 689	5 799	24 488
Dotation à l'amortissement	800	25	91	863	1 779
Solde au 31 mars 2014	13 672	4 153	1 780	6 662	26 267
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	1 995 \$	-	204	3 166	5 365

Exercice clos le 31 mars 2013					
(en milliers de dollars)					
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2012	12 876 \$	4 153	1 984	9 828	28 841
Ajouts	1 132	351	-	-	1 483
Solde au 31 mars 2013	14 008	4 504	1 984	9 828	30 324
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2012	12 191	3 918	1 577	4 869	22 555
Dotation à l'amortissement	681	210	112	930	1 933
Solde au 31 mars 2013	12 872	4 128	1 689	5 799	24 488
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	1 136 \$	376	295	4 029	5 836

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS ET PRODUITS DE PLACEMENT

Dans les prévisions, le produit d'intérêts, la charge d'intérêts et les produits de placement sont pris en compte dans la marge nette; ils sont cependant comptabilisés en tant qu'intérêts sur les prêts, produits de placement et charge d'intérêts sur une base brute dans les états financiers.

(en milliers de dollars)

	2014	2014	2013
	Prévisions		
Produit d'intérêts sur prêts	- \$	159 422 \$	140 767 \$
Produits de placement	-	7 291	19 247
Charge d'intérêts sur la dette	-	(154 379)	(146 199)
Marge d'intérêts nette	15 630 \$	12 334 \$	13 815 \$

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Intérêts sur les fonds affectés aux immobilisations		
Montant emprunté à la province d'Ontario	8 138 \$	7 957 \$
Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux	1 410	1 416
	9 548 \$	9 373 \$

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Intérêts sur le financement de programmes		
Papier commercial	7 215 \$	6 769 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	46 007	55 850
Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux variable	81 976	67 702
Montants empruntés à la SOGFII	9 633	6 505
	144 831 \$	136 826 \$
Charge d'intérêts totale	154 379 \$	146 199 \$

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Intérêts en trésorerie reçus	180 993 \$	161 189 \$
Intérêts en trésorerie payés	(168 926)	(156 310)
	12 067	4 879
Produits d'intérêts et de placement hors trésorerie		
Gain (perte) à la vente de placements	(6 240)	2 394
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur (note 4)	9 125	9 995
Autres charges d'intérêts hors trésorerie	(2 618)	(3 453)
Produits d'intérêts et de placement, montant net	12 334 \$	13 815 \$

Les autres produits d'intérêts et de placement hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes à l'achat de placements.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

12. FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX

(en milliers de dollars)

	2014	2014	2013
	Prévisions		
Communications	319 \$	166 \$	176 \$
Technologies de l'information	7 884	6 455	7 470
Bureau et administration	2 046	1 539	1 391
Locaux	5 207	5 082	5 535
Services professionnels et de consultation	5 042	4 403	2 800
Dotation à l'amortissement	1 931	1 779	1 933
	22 429 \$	19 424 \$	19 305 \$

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisque 46 % de ses produits pour l'exercice clos le 31 mars 2014 (47 % en 2013) lui ont été versés par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des sociétés d'État et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de livraison des projets
Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics, qui sont offerts à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens.
2. Frais de gestion
Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont offerts au portefeuille immobilier général du ministère.
3. Coûts recouvrables
Certains projets et services sont fournis à divers ministères sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêt à l'AOE, à la province, à la SOGFII et à l'OOF (notes 8 et 9).

Infrastructure Ontario a engagé des charges au titre des services de l'OOF s'élevant à 0,93 M\$ (0,92 M\$ en 2013).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,5 M\$ (0,6 M\$ en 2013), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas compris dans les états financiers.

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 2,5 M\$ (2,3 M\$ en 2013).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

15. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité du risque et le conseil d'administration approuvent les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles financières envers Infrastructure Ontario. La société est essentiellement exposée au risque de crédit au titre de ses prêts, des comptes caisse et des autres créances et des investissements. La société gère et contrôle le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts

La surveillance du risque de crédit et du programme de prêts incombe en grande partie au comité du risque du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit les principes d'évaluation du risque de crédit de chaque catégorie d'emprunteurs et place des limites de concentration aux prêts afin de tenir compte du risque et de la capacité de l'emprunteur d'assurer ultérieurement le service de la dette. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité d'examen du crédit de la direction et d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles et de signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité d'examen du crédit et au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des dérivés et des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 4 802,8 M\$ au 31 mars 2014. Aucun prêt n'est en souffrance.

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie reçoivent des produits fiscaux et des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie deux sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie trois sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Puisque les emprunteurs d'Infrastructure Ontario appartiennent au secteur public, ils présentent un risque de crédit peu élevé du fait de leur capacité unique à générer ou à recevoir des produits en contrepartie de services publics essentiels ou de modèles d'affaires peu risqués qui servent les intérêts du secteur public. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2014 :

(en milliers de dollars)

Catégorie 1

	Encours brut	Provision pour moins-value de prêts	Montant net
Municipalités	3 134 906 \$		
Universités	176 705		
Régies locales des services publics	393		
	3 312 004	-	3 312 004

Catégorie 2

MaRS	215 526		
Sociétés de distribution locales	240 756		
Soins de longue durée	161 771		
Logement abordable (SCHL)	126 698		
Logement abordable (hors SCHL)	246 651		
Logement social	249 014		
Centres autochtones d'accès aux soins de santé	6 977		
Centres de santé communautaires et de services sociaux	4 665		
	1 252 058	(3 731)	1 248 327

Catégorie 3

Centrales électriques	120 195		
Systèmes énergétiques communautaires	28 036		
Corporations municipales (autres)	33 407		
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, centres de soins palliatifs, etc.)	123 638		
Activités sportives et récréatives	3 119		
	308 395	(7 313)	301 082

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur

Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(67 741)		(67 741)
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	9 125		9 125
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(58 616)	-	(58 616)

Prêts

4 813 841 \$	(11 044)	4 802 797

Garanties

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario atténue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses provisions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes et d'accords ainsi que des nantissements.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Dépréciation

La provision pour moins-value de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario considère comme suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts d'après les produits actuels.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen prudent par Infrastructure Ontario de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. La détermination du niveau de la provision pour moins-value tient compte de divers facteurs, y compris la sensibilité au risque, les secteurs économiques, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit.

Risque de crédit – Trésorerie, créances et placements

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur la trésorerie, les créances et les placements, exception faite des dérivés et sans tenir compte des garanties détenues sur d'autres rehaussements du crédit s'établissait comme suit au 31 mars 2014 :

(en milliers de dollars)

	2014	En souffrance
Trésorerie et équivalents de trésorerie	787 321 \$	- \$
Créances d'exploitation	152 448	34 352
Intérêts à recevoir	59 038	-
Produits de placement à recevoir	1 919	-
Créances liées aux projets	108 009	-
Placements	225 917	-
	1 334 652 \$	34 352 \$

Aucune provision pour moins-value n'est constituée pour la trésorerie, les créances et les placements au 31 mars 2014.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché. Le risque de marché englobe le risque de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de marché sur les placements qu'elle achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements sont vendus au besoin afin de financer les prêts. L'entité n'investit que dans des obligations dont la notation est d'au moins AA et qui peuvent être facilement liquidées. La nature à court terme de ces placements atténue le risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Si, par exemple, un prêt du portefeuille de la société est assorti d'une durée de 20 ans (actif) et que la dette connexe (passif) est assortie d'une durée inférieure, il pourrait être nécessaire d'émettre la dette à plusieurs reprises sur la durée de l'actif. Chaque fois que la dette est renouvelée ou refinancée, il existe un risque que les taux d'intérêt aient grimpé, ce qui donnerait lieu soit à une baisse du produit d'intérêts net soit, si le prêt accordé est assorti d'un taux inférieur au taux d'emprunt de la société, à une augmentation de la perte nette.

La direction contrôle le risque de taux d'intérêt grâce à l'alignement des échéances des actifs et des passifs et à des swaps de taux d'intérêt. Par exemple, la direction a atténué la majeure partie de son risque de taux d'intérêt lié à ses fonds affectés aux immobilisations en effectuant des placements compensatoires dont les taux sont harmonisés à ceux des emprunts consentis par la province et l'AOE.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

31 mars 2014 et 2013

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt dans la période entre l'émission de la dette à long terme et l'octroi de prêts. Afin de gérer ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario investit dans des obligations assorties d'échéances semblables permettant de neutraliser le taux d'intérêt jusqu'à ce que les fonds soient prêtés.

Le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de prêts à la construction à taux variable est minimisé au moyen de financement à court terme assorti d'échéances semblables qui vient soutenir ces prêts. D'autre part, la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts à taux fixe à long terme s'appuie sur le recours à un financement assorti d'échéances similaires et à des swaps de taux d'intérêt par l'intermédiaire de l'OOF, puisque, contrairement aux fonds affectés aux immobilisations et aux portefeuilles de prêts à la construction, il n'est pas possible d'harmoniser plus exactement les échéances de l'actif et du passif de ces prêts.

En vertu de la politique de gestion de l'actif et du passif d'Infrastructure Ontario, le risque de taux d'intérêt est surveillé et communiqué en continu à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. La politique de gestion de l'actif et du passif dote la haute direction des outils nécessaires à la gestion du risque de taux d'intérêt et de la capacité à charger l'effectif de la division des marchés financiers de l'OOF d'exécuter des transactions financières visant à gérer le risque de taux d'intérêt, y compris le recours aux dérivés. La société a établi une limite stricte en matière de risque de taux d'intérêt, laquelle précise la perte maximale attendue advenant une variation hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt, en plus de restreindre la perte potentielle en minimisant l'exposition à un point donné de la courbe de rendement.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Une variation positive ou négative de un pour cent et de un point de base (p.b) des taux d'intérêt aurait l'incidence suivante sur l'excédent (le déficit) annuel et sur les gains et pertes de réévaluation accumulés :

(Diminution) augmentation des taux d'intérêt (en millions de dollars)	Incidence	
	État des résultats	Gains/pertes de réévaluation
-1 % / +1 %	(0,9) / (0,8)	
-1 p.b. / +1 p.b.		(0,9) / 0,9

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses prêteurs sont protégés par les fonds affectés aux immobilisations financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont essentiellement investis dans des instruments liquides à court terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible (p. ex. : l'impossibilité pour Infrastructure Ontario de conclure un placement de titres d'emprunt au moment prévu, la désorganisation du programme d'émission de papier commercial à court terme ou d'importants besoins en trésorerie imprévus par les clients).

L'objectif principal de la stratégie de placement est d'assurer la sécurité du capital ainsi que la souplesse et la liquidité de la réserve. La politique de gestion de l'actif et du passif impose des limites quant au type et à la teneur de tous les placements en pourcentage du total du portefeuille, en conformité avec la *Loi de 1990 sur l'administration financière* de la province.

Le règlement administratif régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario est approuvé par le conseil d'administration et par le ministre de l'Infrastructure et le ministre des Finances tous les 18 mois. Les emprunts font l'objet d'un examen trimestriel par le comité du risque du conseil d'administration. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

31 mars 2014 et 2013

Outre les directives en matière de gestion des liquidités énoncées dans la politique de gestion de l'actif et du passif, la société s'est dotée d'une politique de gestion du capital, laquelle, sous la supervision du comité du risque du conseil d'administration, vise à maintenir la liquidité des marchés. Les limites imposées par la politique de gestion du capital font en sorte que le capital destiné aux réserves pour risques est en tout temps suffisant pour empêcher les pertes sur prêts extrêmes d'avoir une incidence sur les investisseurs dans le papier commercial ou les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'Infrastructure Ontario. En maintenant un capital proportionnel au risque sur prêts pris en charge, Infrastructure Ontario conservera sa notation « AA » et, ainsi, sa capacité continue à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2014 :

(en milliers de dollars)	De 6 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes d'exploitation	70 042 \$	-	-	70 042
Charges à payer	67 239	-	-	67 239
Intérêts à payer	39 660	19 562	-	59 222
Facilité de crédit de l'OOF	15 000	10 000	-	25 000
Dette – programme de prêts	659 241	2 099 342	2 984 570	5 743 153
Engagements de prêts non déboursés (note 17)				983 000
Total des passifs financiers non dérivés	851 182 \$	2 128 904	2 984 570	6 947 656

16. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends, y compris les différends provisionnés, n'aura aucune incidence importante sur la situation financière consolidée de la société.

17. ENGAGEMENTS

Programme de prêts :

(en milliers de dollars)

Année du programme

Année du programme	Financement approuvé	Fonds avancés
2004 - 2005	582 000 \$	468 000 \$
2005 - 2006	319 000	261 000
2006 - 2007	49 000	40 000
2007 - 2008	434 000	394 000
2008 - 2009	648 000	602 000
2009 - 2010	1 039 000	934 000
2010 - 2011	1 046 000	862 000
2011 - 2012	874 000	796 000
2012 - 2013	670 000	541 000
2013 - 2014	593 000	373 000
	6 254 000 \$	5 271 000 \$

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars)

Exercice

	Montant
2014 – 2015	4 278 \$
2015 – 2016	4 577
2016 – 2017	4 898
2017 – 2018	5 241
2018 – 2019	5 608
Par la suite	-
	24 602 \$

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Pour l'exercice clos le 31 mars 2014, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère se sont élevés à 197,9 M\$ (157,6 M\$ en 2013), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2014, les fonds sous administration s'élevaient à 14,2 M\$ (1,3 M\$ en 2013).

Infrastructure Ontario détient un compte en fiducie de projets afin d'y verser les fonds reçus des ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, d'allègement, de variations et de paiements au titre du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements de la portée du contrat dont il a été convenu après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont versés directement par le ministère commanditaire, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2014, Infrastructure Ontario détenait un montant de 28,2 M\$ dans son compte en fiducie de projets, composé de 10,2 M\$ destinés au projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains, dont 0,2 M\$ en intérêts cumulés, 2,6 M\$ en allègements destinés aux projets d'aménagement des palais de justice de St. Thomas, de Waterloo et de Thunder Bay, 1,5 M\$ destiné au palais de justice polyvalent de Thunder Bay et 0,2 M\$ lié au Centre de détention du Sud-Ouest. Le montant restant de 13,7 M\$ détenu dans ce compte en fiducie de projets se rapporte aux variations et au mobilier, agencements et matériel de bureau de différents projets.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

19. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Tel que l'illustre la note 13, Infrastructure Ontario a une dépendance économique envers la province, puisqu'une partie importante de ses produits est tirée de services fournis à différents ministères et organismes de la Couronne de l'Ontario.

Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un emprunt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité en exploitation.

20. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée et de la façon dont les activités sont classées aux fins de planification et d'évaluation du rendement. Infrastructure Ontario a reclassé l'information sectorielle de l'exercice écoulé afin de tenir compte des changements apportés à la manière dont l'entreprise est gérée. Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

Exercice clos le 31 mars 2014				
	Livraison des projets	Prêts	Gestion et planification immobilières	Données consolidées
(en milliers de dollars)				
Produits				
Produit d'intérêts	- \$	159 422	-	159 422
Produits de placement	-	7 291	-	7 291
Frais de livraison des projets	62 516	-	8 358	70 874
Frais de gestion	-	-	40 106	40 106
Coûts recouvrables	33 654	-	-	33 654
Autres produits	-	2	-	2
	96 170	166 715	48 464	311 349
Charges				
Salaires et avantages sociaux	25 220	4 064	28 746	58 030
Frais généraux et d'administration	6 917	3 429	9 078	19 424
Charges relatives au programme				
Frais de consultation relatifs aux projets	36 473	-	-	36 473
Charge d'intérêts	-	154 379	-	154 379
Provision pour moins-value de prêts	-	7 230	-	7 230
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	9 664	9 664
Frais de financement relatifs aux projets	1 283	-	-	1 283
Total des charges relatives au programme	37 756	161 609	9 664	209 029
	69 893	169 102	47 488	286 483
Excédent (déficit)	26 277 \$	(2 387)	976	24 866

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2014 et 2013

Exercice clos le 31 mars 2013				
	Livraison des projets	Prêts	Gestion et planification immobilières	Données consolidées (note 22)
(en milliers de dollars)				
Produits				
Produit d'intérêts	- \$	140 767	-	140 767
Produits de placement	-	19 247	-	19 247
Frais de livraison des projets	62 929	-	11 486	74 415
Frais de gestion	-	-	41 871	41 871
Coûts recouvrables	75 366	-	-	75 366
Autres produits	10	1 285	-	1 295
	138 305	161 299	53 357	352 961
Charges				
Salaires et avantages sociaux	23 066	4 893	27 100	55 059
Frais généraux et d'administration	7 059	3 213	9 033	19 305
Charges relatives au programme				
Frais de consultation relatifs aux projets	89 156	-	-	89 156
Charge d'intérêts	-	146 199	-	146 199
Provision pour moins-value de prêts	-	114	-	114
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	9 108	9 108
Frais de financement relatifs aux projets	1 969	-	-	1 969
Total des charges relatives au programme	91 125	146 313	9 108	246 546
	121 250	154 419	45 241	320 910
Excédent				
	17 055 \$	6 880	8 116	32 051

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Restructuration de la dette

Après le 31 mars 2014, Infrastructure Ontario a restructuré sa dette. Auparavant, Infrastructure Ontario émettait du papier commercial dans les marchés financiers afin de financer ses prêts à la construction à court terme. Après le 31 mars 2014, Infrastructure Ontario a commencé à financer ses prêts à la construction à court terme au moyen d'une nouvelle facilité de crédit à court terme obtenue auprès de la province. Les intérêts exigés sur la facilité sont similaires à ceux qui sont actuellement versés sur le papier commercial.

Il est prévu que le papier commercial détenu au 31 mars 2014 sera détenu jusqu'à l'échéance (avril 2014 – juin 2014) mais que tous les nouveaux emprunts faits à compter du 27 mai 2014 seront prélevés à même la nouvelle facilité de crédit.

Remboursement de la facilité de crédit de l'OOF

Après le 31 mars 2014, en avril 2014, Infrastructure Ontario a remboursé 15,0 M\$ sur facilité de crédit de l'OOF.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario

Téléphone : 416 326-5300

Sans frais : 1 800 668-9938

Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095

Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications

Telephone: (416) 326-5300

Toll-free: 1-800-668-9938

TTY Toll-free: 1-800-268-7095

Website: www.serviceontario.ca/publications

For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014

ISSN 0833-1189 (Imprimé)

ISSN 1913-5564 (En ligne)